



La banque d'un monde qui change

## INTRODUCTION

BNP Paribas Fortis est une société anonyme (SA), constituée et existant en vertu du droit belge, dont le siège social est situé à Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles et enregistrée sous le numéro de TVA BE 0403.199.702 (ci-après dénommée la 'Banque' ou 'BNP Paribas Fortis').

Le rapport annuel 2020 de BNP Paribas Fortis contient les états financiers audités consolidés et non consolidés, précédés par le rapport du Conseil d'Administration, la déclaration du Conseil d'Administration et une section sur la gouvernance d'entreprise, y compris la composition du Conseil d'Administration. Les états financiers consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis audités, ainsi que les chiffres comparatifs de 2019, préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, sont suivis par les états financiers non consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis audités, établis sur la base des règles fixées dans l'arrêté royal belge du 23 septembre 1992 sur les comptes annuels des établissements de crédit.

Le rapport annuel 2020 de BNP Paribas Fortis est disponible en français, en néerlandais et en anglais. La version anglaise est la version originale, tandis que les autres versions en sont des traductions officieuses. Tout a été mis en œuvre afin d'éviter toute différence entre les versions linguistiques, mais s'il devait malgré tout en subsister, la version anglaise primerait.

Il est considéré que les informations incluses dans la note 7. j'Périmètre de consolidation', ainsi que les informations reprises dans le rapport du Conseil d'Administration et dans la déclaration de gouvernance d'entreprise, sont conformes à l'information demandée dans l'article 168, §3 de la loi belge du 25 avril 2014 sur le statut juridique et la supervision des établissements de crédit.

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers consolidés sont libellés en millions d'euros. Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux des états financiers non consolidés sont libellés en milliers d'euros. De légères différences dues aux arrondis peuvent apparaître par rapport aux chiffres publiés antérieurement. Certains reclassements ont été effectués au regard des comptes annuels de l'an dernier afin de faciliter la comparaison par rapport au dernier exercice clôturé.

Sauf mention contraire, dans les états financiers consolidés, BNP Paribas Fortis fait référence à la situation sur base consolidée de BNP Paribas Fortis SA. Sauf mention contraire, dans les états financiers non consolidés, BNP Paribas Fortis fait référence à la situation sur base non consolidée de BNP Paribas Fortis SA.

L'information incluse dans le rapport annuel 2020 de BNP Paribas Fortis est relative aux états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis et ne couvre pas la contribution de BNP Paribas Fortis aux résultats consolidés du groupe BNP Paribas, qui est disponible sur le site internet de BNP Paribas: www.bnpparibas.com.

Le rapport annuel 2020 de BNP Paribas Fortis est également disponible sur le site internet www.hpnparibasfortis.com

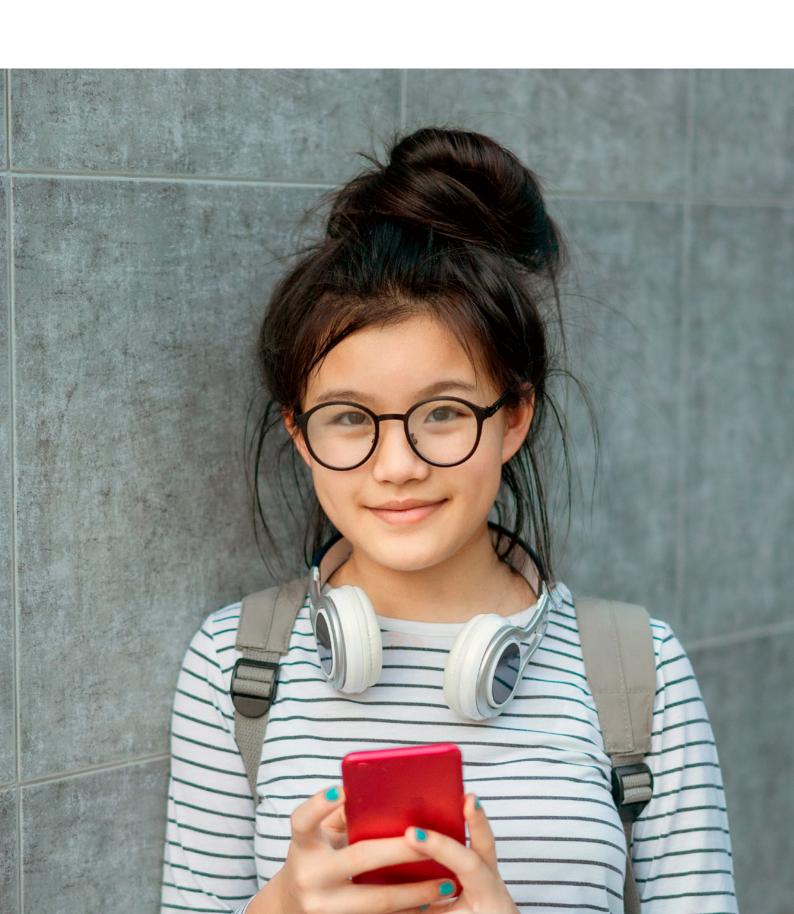
# TABLE DES MATIÈRES

	Introduction	Ċ
RA	PPORT ANNUEL CONSOLIDÉ DE BNP PARIBAS FORTIS 2020	7
	Rapport du Conseil d'Administration	{
	Message du Président et du CEO	8
	Le contexte économique	11
	■ Les activités clés	12
	<ul> <li>Responsabilité Sociétale des Entreprises</li> </ul>	17
	<ul> <li>Contribuer au financement de projets via le mécénat</li> </ul>	20
	<ul> <li>Modifications du périmètre de consolidation</li> </ul>	22
	<ul> <li>Notations de crédit de BNP Paribas Fortis au 28/02/2021</li> </ul>	22
	Déclarations prospectives	22
	Commentaires sur l'évolution des résultats	23
	<ul><li>Commentaires sur l'évolution du bilan</li><li>Liquidité et solvabilité</li></ul>	25 26
	Principaux risques et incertitudes	27
	Déclaration du Conseil d'Administration	28
	Declaration de Gouvernance	28
ÉΤ	ATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020 DE BNP PARIBAS FORTIS	4
L I/		_
	Compte de résultat de l'exercice 2020	42
	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées  dispatement en equitaux propres	43
	directement en capitaux propres  Bilan au 31 décembre 2020	43
	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2020	45
	Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020	46
Nſ	ITES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020	47
1		48
1	Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis  1.a Normes comptables	40
	1.b Information sectorielle	50
	1.c Principes de consolidation	51
	1.d Conversion des opérations en devises	55
	1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités	56
	1.f Actifs et passifs financiers	57
	1.g Immobilisations	68
	1.h Contrats de location	69
	1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	70
	1.j Avantages bénéficiant au personnel	71
	1.k Paiement à base d'actions	72
	1.l Provisions de passif	73
	1.m Impôt courant et différé	73
	1.n Tableau des flux de trésorerie	74
	1.0 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	74

2	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2020 2.a Marge d'intérêts	<b>75</b>
	2.b Produits et charges de commissions	76
	2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	76
	2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	78
	2.e Produits et charges des autres activités	78
	2.f Autres charges générales d'exploitation	78
	2.g Coût du risque	79
	2.h Impôts sur les bénéfices	88
3	Informations sectorielles	89
	3.a Secteurs d'activité	89
	3.b Informations par secteur d'activité	90
	3.c Rapport pays par pays	91
1		
4	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2020	93
	4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat	93
	4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture	95
	4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	99
	4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	99
	4.e Actifs financiers au coût amorti	110
	4.f Encours dépréciés (Strate 3)	115
	4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle	116
	4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	116
	4.i Impôts courants et différés	117
	4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	118
	4.k Participations dans les sociétés mises en équivalence	119
	4.1 Immobilisations de placement et d'exploitation	122
	4.m Écarts d'acquisition	123
	4.n Provisions pour risques et charges	126
	4.0 Compensation des actifs et passifs financiers	126
	4.p Transferts d'actifs financiers	129
5	Engagements donnés ou reçus	131
	5.a Engagements de financement donnés ou reçus	131
	5.b Engagements de garantie donnés par signature	131
	5.c Engagements sur titres	132
	5.d Autres engagements de garantie	132
6	Rémunération et avantages consentis au personnel	133
	6.a Frais de personnel	133
	6.b Avantages postérieurs à l'emploi	133
	6.c Autres avantages à long terme	139
	6.d Indemnités de fin de contrat de travail	139

7	Informations complémentaires	140
	7.a Passifs éventuels: procédures judiciaires et d'arbitrage	140
	7.b Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation	141
	<ul><li>7.c Intérêts minoritaires</li><li>7.d Restrictions significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises</li></ul>	142 144
	7.e Entités structurées	144
	7.f Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis	147
	7.g Relations avec les autres parties liées	151
	7.h Echéancier des instruments financiers par maturité	152
	7.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	154
	<ul><li>7.j Périmètre de consolidation</li><li>7.k Honoraires des commissaires aux comptes</li></ul>	156 162
	7.1. Evénements survenus après la période sous revue	162
GES	STION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	163
1	Organisation de la gestion des risques	165
2	Mesure des risques et leurs categories	167
3	Adequation des fonds propres	169
4	Risque de credit et de contrepartie	172
5	Risque de marche	177
6	Risques souverains	180
7	Risque opérationnel	181
8	Risque de non-conformité et de réputation	182
9	Risque de liquidite	183
RA	PPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ	185
RA	PPORT ANNUEL 2020 DE BNP PARIBAS FORTIS (NON CONSOLIDÉ)	195
	Rapport du Conseil d'Administration	196
	Commentaires sur l'évolution du bilan	196
	<ul> <li>Commentaires sur l'évolution du compte de résultat</li> </ul>	197
	Proposition d'affectation du résultat de la période	199
	Informations relatives aux transactions avec les parties liées	200
ÉTA	TS FINANCIERS BNP PARIBAS FORTIS 2020 (NON CONSOLIDÉS)	201
ΑU	TRES INFORMATIONS	207
	Proposition d'affectation du résultat de la période Informations relatives aux transactions avec les parties liées TS FINANCIERS BNP PARIBAS FORTIS 2020 (NON CONSOLIDÉS)	20 20

# RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ DE BNP PARIBAS FORTIS 2020



## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Message du Président et du CEO

Pendant la crise sanitaire et économique qui sévit toujours, nous continuons à mettre tout en œuvre pour assurer le bien-être de nos clients et celui de nos collègues.

En 2020, nous avons assumé nos responsabilités sociétales dans le souci que nous avons à réduire les effets de la pandémie de COVID-19 sur nos clients. Au nombre des mesures primordiales que nous avons prises, citons les reports des remboursements d'emprunts, l'octroi de nouveaux prêts garantis ou non par l'État et la mise à la disposition des gens d'un large éventail de solutions permettant de payer en toute sécurité. C'est en grande partie grâce aux investissements que nous avons déployés dans la digitalisation ces quelques dernières années que nous avons réussi à assurer un service sans interruption tout au long de l'année 2020 et permis ainsi à nos clients de suivre leurs affaires bancaires.

En Belgique, nous avons accordé plus de 100 000 reports d'échéance sans qu'il en coûte de frais au client. Quelque 45 500 d'entre eux concernaient des prêts hypothécaires pour un total de EUR 4 milliards et 57 500 concernaient des prêts professionnels (en ce compris 13 500 contrats de leasing) représentant ensemble EUR 9,2 milliards. Parallèlement nous avons octroyé plus de 4 500 prêts dans le cadre du programme de garantie de l'État. Plus de 12 000 moratoires, dont quelque 3 500 pour des prêts hypothécaires et plus de 8 500 pour des prêts professionnels (en ce compris 800 contrats leasing), ont été prolongés à la demande des clients.

Le bénéfice net de l'année s'est établi à EUR 1.870 millions, reculant de 7,7% par rapport aux chiffres de l'année dernière. Le revenu en intérêts souffre toujours d'un contexte constant de taux d'intérêt faibles. Nous avons pu compenser partiellement par un accroissement des volumes de prêts et des revenus en commissions pour la Belgique, des volumes de prêts au Luxembourg ainsi que des revenus chez Arval, Leasing Solutions et Personal Finance. La crise COVID-19 a augmenté le coût du risque de 67% pour l'ensemble de l'année.

Nous avons financé l'économie belge avec constance, par un total de prêts aux particuliers et aux entreprises de la division Belgian Retail Banking qui se chiffre à EUR 115 milliards en fin d'année, soit une hausse de 3,5% par rapport à 2019. Le total de l'épargne s'est, quant à lui, établi à EUR 138 milliards, soit un accroissement de 5,3%.

La banque est entrée dans l'année de la crise en étant solidement dotée en capital, une assise financière que nous avons su maintenir, terminant l'année sur un ratio CET1 de 15,9% et un ratio de solvabilité à court terme (LCR) de 191%.

#### 1. Positive Banking

Nous restons fermement attachés à notre approche de #PositiveBanking, qui nous a servi de boussole tout au long de l'année 2020. Nous avons ainsi répondu à la demande de nos clients, soucieux de pouvoir payer en toute sécurité et toute facilité et de pouvoir gérer leurs finances par voie digitale. Nous nous sommes par ailleurs employés à encourager l'entrepreneuriat. Et enfin, nous avons intensifié nos efforts pour promouvoir la transition vers une société pleinement engagée dans la voie de la durabilité – plus particulièrement dans les investissements, l'habitat, la mobilité, la finance ... – comme étant la composante vitale d'une économie résiliente de l'après-COVID.

#### 2. Faciliter la vie

Nous avons constaté une nette intensification chez nos clients de leur utilisation des 'outils' bancaires digitaux. En moyenne, nos clients font à présent usage de Easy Banking App ou Easy Banking Web plus d'une fois par jour. Le nombre d'utilisateurs de Easy Banking App, passé à 1,7 million, enregistre ainsi une hausse de 13% par rapport à 2019. Parallèlement les paiements effectués par carte sans contact dans les commerces ont connu un développement spectaculaire, avec une augmentation de 325% de leur utilisation. Nous avons également observé une hausse de 22% dans le conseil financier qui a été donné via notre Easy Banking Centre. Pour l'ensemble de l'année, les 'direct sales', c.-à-d. les ventes sans intermédiaire, ont atteint une part de 55% dans le total des ventes des segments des particuliers et des entreprises.

À notre déjà exceptionnellement large eventail de solutions de paiement sans contact, nous ajoutons à présent la Visa Debit Card, une carte innovante plus sûre encore et plus pratique, acceptée quasiment partout dans le monde, que ce soit dans les magasins ou sur internet.

Au cours de l'année, pour aider les PME à stimuler leur e-commerce et à simplifier les paiements dans leurs points de vente, nous avons développé Axepta, un système de validation de paiements électroniques conçu dans le but d'offrir un service de paiement sûr et complet, aussi bien en ligne qu'en magasin. Plus de 15 000 commerçants ont adopté Axepta en 2020.

#### 3. Faire grandir nos collaborateurs

La pandémie de COVID-19 a eu de lourdes répercussions sur notre travail quotidien, contraignant une grande partie de nos collaborateurs au télétravail pendant une importante fraction de l'année. Au total, nous enregistrons 915 000 jours de télétravail, soit une moyenne de 10,7 jours par mois par employé. Notre personnel commercial est toutefois resté présent dans nos agences et nos centres pour servir nos clients, soit en les recevant sur les lieux mêmes, soit en les servant à distance, et pour les conseiller et leur permettre d'avancer tout au long de cette période inédite. Dans le même temps, nos services informatiques ont sans difficulté mis en place l'infrastructure informatique que nécessitaient ces circonstances exceptionnelles.

En 2020, nous avons encore investi dans la formation, par canal digital, de nos collaborateurs, y consacrant 3,41 % des charges totales relatives au personnel, un pourcentage légèrement supérieur à 2019. Nous avons également poursuivi nos recrutements et avons intégré 378 nouveaux collègues durant l'année. Par ailleurs, près de deux fois ce nombre parmi les employés ont profité des possibilités de mobilité interne pour rejoindre une autre division de la banque.

#### 4. Ancrer la durabilité dans notre ADN

Nous avons conscience que pour reconstruire une économie résiliente, il est vital de la diriger vers une durabilité accrue.

Les fonds d'investissements socialement responsables (ISR) sont proposés à nos clients comme la première option à privilégier, et avec une part de marché de 37,8%, nous sommes le leader du marché en Belgique. Parmi nos fonds d'investissements, 93 portent le label 'Towards Sustainability' de Febelfin. Ces fonds représentent un total de EUR 29,8 milliards d'actifs sous gestion. Nous avons également lancé avec succès l'outil 'Serenity' de conseil en investissement. Les experts de notre division Private Banking proposent aux clients un portefeuille qui présente une allocation d'actifs optimale, attachant une importance considérable aux notes ESG des entreprises où les investissements sont effectués.

Nous appuyons les efforts déployés par nos clients pour créer un impact positif en leur proposant des solutions de logement et de mobilité vertes. En 2020, nous avons été la première banque belge à attribuer le label 'Energy Efficient Mortgage'. Nous avons aussi accordé des crédits hypothécaires verts pour un montant total de EUR 3,75 milliards, soit un accroissement de 4% durant cette année très compliquée. Via Arval et Alpha Credit, nous facilitons la transition vers l'e-mobilité, en octroyant des contrats pour des vélos électriques et des voitures électriques ou hybrides.

En 2020, le financement fourni par BNP Paribas Fortis dans le domaine de l'énergie durable s'est élevé à plus de EUR 3,5 milliards, enregistrant ainsi une augmentation de 16% par rapport à 2019.

En cette période de pandémie, comme toujours, nos clients restent notre première priorité. Nous continuons de les aider à surmonter cette crise et à réaliser leurs ambitions.

Nous sommes fiers que nos collaborateurs, malgré les circonstances difficiles, aient toujours été là pour nos clients ainsi que pour les diverses communautés que nous servons. Nos canaux de distribution ont permis de garantir une disponibilité, une accessibilité et une sécurité maximales tout au long de l'année. Nous avons également réussi à faire avancer les processus de digitalisation, d'élargissement et d'écologisation de notre gamme de produits.

Pour l'avenir, BNP Paribas Fortis continuera à jouer son rôle dans la reconstruction de l'économie belge, en mettant les liquidités nécessaires à la disposition des entreprises et des ménages dans l'après-COVID et en assurant la résilience à long terme du tissu économique. À cette fin, nous allons davantage tirer parti de l'accélération digitale que nous avons vue en 2020 et faire progresser la transition vers une société plus durable.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos collaborateurs pour les efforts qu'ils ont déployés pour servir toute notre clientèle pendant cette mémorable année 2020, et nous remercions nos clients pour la confiance qu'ils continuent de nous accorder.

Max Jadot Chief Executive Officer Herman Daems Président du Conseil d'Admnistration

## Le contexte économique

2020 restera dans la mémoire collective comme étant 'l'année du COVID'. Alors que 2019 s'était terminée sur un léger ralentissement de l'activité, lié aux méfaits de la guerre commerciale que se livraient USA et Chine depuis plus de 12 mois, le premier trimestre 2020 a été synonyme de grand saut dans l'inconnu pour l'ensemble des pays d'Europe, avec l'arrivée brutale des premiers cas de COVID en Italie, et les décisions en cascade prises par quasi tous les pays de fermer purement et simplement leur économie. À part les commerces essentiels, le reste de l'activité, en ce compris les écoles, a été mis à l'arrêt et, là où c'était possible, le télétravail est devenu la norme. Pour les métiers incompatibles avec le télétravail, c'est le chômage économique, payé par les gouvernements, qui s'est répandu, ce qui a permis de préserver de nombreux emplois.

La violence du choc a été telle que des mesures extraordinaires ont dû être prises rapidement par les gouvernements et les banques centrales du monde entier: aides massives aux entreprises, moratoire sur les emprunts bancaires, prêts bancaires garantis par les États, chômage économique et interdiction de déclaration de faillite pour les entreprises. Du côté des banques centrales, on a assisté à des injections massives de liquidités, qui ont permis de financer, dans un premier temps du moins, l'explosion des dépenses publiques décidées dans l'urgence pour réduire autant que possible les effets catastrophiques de la crise sanitaire pour les agents économiques. Le PIB européen a néanmoins plongé de 3,2% sur les 3 premiers mois de l'année (à un an d'écart), avant de s'effondrer littéralement au second trimestre, avec un recul de plus de 11% par rapport à la même période en 2019. La plupart des pays ont rouvert leurs commerces non essentiels et les écoles au mois de mai, ce qui a permis un rebond assez spectaculaire de la croissance au troisième trimestre. Globalement, la croissance aura reculé de 6,8% sur l'année dans la zone euro, après avoir été de +1,3% en 2019.

En Belgique, l'activité économique a suivi une trajectoire similaire à celle du reste de l'Europe, de sorte qu'après un premier recul de la croissance au premier trimestre, le PIB s'est écroulé au second trimestre (-13,9%). Comme partout ailleurs, la réouverture du pays au mois de mai a permis un rebond spectaculaire au cours du troisième trimestre, avec un PIB en hausse de plus de 11% par rapport aux trois mois précédents. Le quatrième trimestre a vu l'activité stagner (+0,2% par rapport au trimestre précédent), de sorte que globalement sur 2020, le recul du PIB belge a ainsi atteint 6,2%.

2020 aura également été marquée par une quasi-disparition de l'inflation: le confinement strict des populations et la fermeture des commerces non essentiels ont provoqué un véritable choc de demande, poussant les prix vers le bas dans de nombreux secteurs. Ceci explique pourquoi l'inflation qui atteignait 1,25% en moyenne dans la zone euro au début de l'année 2020, l'a terminée à un niveau de -0,25%. En Belgique, le taux moyen d'inflation a atteint 0,4%, passant de 0,5% en janvier à 0,25% en décembre.

Dès lors que la situation économique reste dictée par la pandémie, le bilan de l'année 2020 est difficile à établir. L'économie a été 'mise sous cloche' au prix d'un creusement exceptionnel des déficits publics et d'un interventionnisme monétaire inédit. Ce n'est probablement que lorsque ces soutiens seront réduits que le bilan de cette année exceptionnelle pourra être établi. La profondeur des stigmates de la crise dépendra de l'issue de la course engagée entre virus et vaccination.

La violence de la crise sanitaire a cependant provoqué de nombreux déséquilibres dont la résorption façonnera les trajectoires économiques dans les années à venir: les dettes publiques se sont envolées, ce qui a permis de limiter fortement la perte de revenus des ménages qui, face à l'incertitude, ont gonflé leur matelas d'épargne. À terme, la canalisation de cette épargne vers le financement des entreprises sera un levier clé pour éviter une stagnation économique durable par défaut d'investissement productif, et pour pouvoir envisager de débrancher la perfusion publique qui nourrit l'économie mondiale.

Au niveau belge, le déficit budgétaire a atteint 10,6% en 2020, tandis que la dette publique, passait, elle de 98,1% du PIB en 2019 à 116% un an plus tard. Dans le même temps, les sommes accumulées par les particuliers sur les carnets d'épargne se sont envolées, pour atteindre EUR 275 milliards à fin décembre.

Les marchés financiers ont fait preuve d'une résilience remarquable: les émissions de titres privés ont atteint des records sur les marchés obligataires et les marchés boursiers se sont extrêmement vite redressés après leur chute de plus de 35% au début de la pandémie. La plupart des indices boursiers ont terminé l'année 2020 proche des sommets atteints en février 2020, juste avant que l'Europe ne subisse sa première vague de COVID. La seconde vague de COVID qui a touché l'Europe à partir du mois de septembre, n'a, elle, quasi pas eu d'impact sur le niveau des Bourses, portées par l'importance des mesures de soutien et le sentiment que tout serait fait pour permettre aux économies de repartir au plus vite.

Le secteur bancaire belge a joué son rôle en matière de financement de l'activité économique, avec des octrois de crédits en forte croissance au cours des premiers mois de la crise sanitaire, aussi bien en faveur des particuliers que des entreprises. Au cours des 6 premiers mois de l'année, l'encours des crédits a progressé de 10%, pour atteindre respectivement EUR 216 et 135 milliards d'encours pour les crédits aux particuliers et aux entreprises. Par la suite, la progression des crédits aux entreprises s'est sensiblement ralentie, à cause des risques de faillites d'entreprises mises à mal par la pandémie et qui, une fois moratoires en tout genre supprimés, seront contraintes de cesser leur activité. Ces craintes ont d'ailleurs conduit de nombreuses banques centrales à mettre en garde les banques commerciales de leur pays, arguant

qu'il fallait à tout prix éviter que la crise sanitaire ne se termine en crise financière, car une partie des espoirs de rebond futur de l'activité reposera sur le crédit bancaire, qui devrait remettre en selle les entreprises viables, mais fortement fragilisées par les nombreuses mesures sanitaires prises tout au long de 2020.

Enfin, pour terminer, l'immobilier semble avoir réussi à tirer profit de la crise sanitaire car le confinement d'une grande partie de la population auquel se sont ajoutés le développement du télétravail et la certitude que les taux d'intérêt resteront bas ont poussé de nombreux Belges à investir leur épargne dans des briques. Les prix des biens résidentiels ont dès lors encore progressé de plus de 3 % en moyenne sur l'année 2020.

### Les activités clés

#### **BNP Paribas Fortis**

BNP Paribas Fortis gère les activités de Retail Banking et de Corporate & Institutional Banking du Groupe BNP Paribas en Belgique, où la Banque emploie 11 055 ETP au 31 décembre 2020.

#### Retail Belgium

Les activités de banque de détail de BNP Paribas Fortis sont constituées d'une offre de services bancaires pour une clientèle variée incluant les particuliers, les indépendants et les professions libérales, les petites et moyennes entreprises, les entreprises locales, les grandes entreprises et les associations sans but lucratif. En 2020, Retail Belgium propose ses services par l'intermédiaire de deux réseaux qui opèrent sur la base d'une approche segmentée du marché: Retail & Private Banking Belgium et Corporate Banking Belgium.

#### Retail & Private Banking Belgium

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers et occupe des positions fortes sur le segment des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,4 millions de clients. BNP Paribas Fortis est également la 1re banque privée en Belgique.

Retail & Private Banking (RPB) sert les clients particuliers, les entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises par le biais de ses différents réseaux intégrés, s'inscrivant ainsi dans une stratégie de banque hybride où le client choisit entre le réseau d'agences et les canaux digitaux:

- le réseau commercial comprend 463 agences (dont 217 indépendants) et 18 centres d'une structure dédiée, 'La banque des Entrepreneurs'. Ce dispositif est complété par 249 franchises sous l'enseigne Fintro et 660 points de vente en partenariat avec bpost bank. Ses 463 agences sont organisées en 38 groupes d'agences, qui dépendent de 9 régions;
- La plateforme numérique de RPB gère un réseau de 1 423 distributeurs automatiques, les services de banque via internet (Easy Banking) et mobile banking (2,3 millions d'utilisateurs actifs en cumulé);
- La banque est également disponible pour les clients grâce à l'Easy Banking Centre qui traite jusqu'à 72 500 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank! qui compte 505 359 clients.

Les services de banque privée sont proposés aux particuliers dont les actifs investis sont supérieurs à EUR 250 000 euros. Le département Wealth Management au sein de la banque privée sert les clients dont les actifs investis sont supérieurs à 5 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont accueillis dans 30 centres de Private Banking, 1 Private Banking Centre by James et 2 centres de Wealth Management.

BNP Paribas Fortis a poursuivi le développement du digital et l'amélioration de l'expérience clients, avec notamment l'application de services de banque à distance Easy Banking avec de nouvelles fonctionnalités et des performances améliorées. Un nouveau centre de services client, basé sur la robotique et l'intelligence artificielle a par ailleurs été mis en place permettant un traitement optimisé des questions des clients.

L'année 2020 fut une année particulièrement intense pour RPB, qui a poursuivi la transformation de son modèle de service dans un contexte de crise mondiale du coronavirus. Au vu de la situation sanitaire et économique, nous avons profondément adapté notre approche au contexte tout en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie High 5 for 2025. De nombreuses communications commerciales de la banque ont ainsi été mises en suspens pour éviter de communiquer sur des sujets qui auraient pu s'avérer inappropriés. De nouvelles initiatives ont cependant vu le jour.

## Information et soutien à nos clients durant la crise COVID-19

D'importantes campagnes de communication ont été menées pour informer nos clients sur l'accessibilité de la banque en période de confinement. Ces campagnes visaient à rappeler la disponibilité à distance de leur conseiller ainsi que les plages horaires où des contacts en présentiel étaient possibles en cas de nécessité. Il faut également citer l'information complète et pratique qui a été communiquée sur les mesures gouvernementales concernant le report des mensualités des crédits hypothécaires, des crédits personnels et des crédits professionnels.

Afin de participer à la lutte contre la propagation du coronavirus, BNP Paribas Fortis, en concertation avec les autres membres de Febelfin, a fortement facilité et encouragé les moyens de paiement sans contact en relevant les limites de paiement et en communiquant amplement sur l'ensemble des solutions possibles tant pour les clients que pour les commerçants. Pour aller plus loin, RPB a lancé la campagne de communication 'Stay Safe Pay Safe' à grande échelle en mai et décembre - deux moments clés, sortie du premier confinement pour l'un et ouverture des magasins de proximité pour l'autre. L'objectif de la campagne était de mettre en avant les solutions de paiement sans contact que sont Apple Pay, Google Pay, Payconiq, Fitbit Pay, Garmin Pay, et Contactless de la carte de débit, et de promouvoir leur utilisation. Enfin, un Baromètre COVID-19 a été mis au point et décliné en 5 éditions pour informer nos collaborateurs et nos clients de l'impact qu'avait le coronavirus sur les modes de paiement, les investissements, l'épargne et pour refléter les besoins financiers et les tendances de l'économie belge pendant cette période si particulière.

Du côté de la Banque des Entrepreneurs, trois autres initiatives de soutien tout spécialement destinées aux commerçants, PME et indépendants ont également été lancées:

Il y a eu 'Yes, we are open' au sortir du premier confinement, une campagne de communication nationale pour aider à la relance du commerce local. Cette action a permis à une cinquantaine de clients de bénéficier d'une campagne de publicité

- gratuite dans la presse, sur internet, dans les réseaux sociaux mais aussi dans les agences de la banque.
- En fin d'année, une autre initiative a vu le jour pour soutenir la digitalisation du commerce ou de l'activité des clients, digitalisation devenue cruciale en cette période de crise sanitaire. Cette deuxième action a pris la forme de témoignages de clients expliquant les solutions concrètes proposées par la banque mais aussi d'un soutien à l'initiative 'leseshopsbelges', une plateforme de référencement des magasins et boutiques en ligne belges ayant vocation à faire la promotion des commerçants locaux qui disposent d'un e-shop. Un soutien qui s'est traduit dans les faits par la prise en charge du coût d'une campagne de promotion de cette plateforme, campagne qui a été menée bénévolement par des commerçants et qui correspond parfaitement à l'ADN de la Banque des Entrepreneurs, moteur de l'économie belge locale.
- À noter également, le lancement de notre filiale Axepta qui propose aux entrepreneurs, commerçants, professions libérales et indépendants des solutions d'acquiring leur garantissant d'être payés en toute sécurité.
- Pour inspirer et donner des perspectives à nos clients entrepreneurs, de nombreux webinaires ont été organisés en collaboration avec des experts de la banque mais aussi de nombreux partenaires afin d'identifier les contraintes qui s'imposent aux entrepreneurs et les nouvelles opportunités qui s'offrent à eux.

#### Développement du modèle hybride

Cette crise du coronavirus provoquant confinement, restriction de déplacement et de contacts a également entraîné une hausse notable de l'utilisation des canaux digitaux de la banque par les clients. En 2020, on a dès lors enregistré une hausse de près de 36% des appels vidéos, principalement pour du conseil à distance, une croissance de 7% de nos clients utilisant activement Easy Banking App ou Easy Banking Web (2,3 millions) et une augmentation de 17% des opérations et autres interactions journalières par canaux digitaux, qui atteignent désormais le nombre de 1,4 million. Tout cela s'est également traduit par un accroissement de la part des ventes en direct (à distance par les canaux digitaux) qui atteint désormais 53%.

Pour faciliter la vie de nos clients, nous avons également poursuivi le développement de nos solutions digitales. Citons, par exemple, un agenda en ligne permettant au client de fixer un rendez-vous directement dans l'agenda de son conseiller mais aussi et surtout le lancement de la nouvelle version de notre application Easy Banking App. Après des mois de travail intense, cette application a été totalement reconstruite sur de nouvelles fondations qui offrent plus de stabilité et plus de rapidité dans le développement de nouvelles fonctionnalités.

Nous avons également poursuivi notre programme de retrait de certains appareils automatiques dans l'ensemble des agences en proposant aux clients qui utilisaient encore ces machines, notamment pour l'impression de leurs extraits, des solutions digitales adaptées à leurs besoins.

#### Développement de l'accompagnement digital de nos clients

Pour faciliter la transition de nos clients vers le digital, et malgré la crise qui nous a empêchés d'organiser nos 'ateliers digitaux' dans nos agences comme en 2019, nous avons continué de les accompagner grâce à la création de nouveaux tutoriels et autres événements digitaux. Les clients entrepreneurs ont également pu bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la digitalisation de leurs activités, notamment grâce au lancement d'une nouvelle version de notre test de maturité en ce qui concerne le digital, test qui leur permet d'évaluer leur situation et permet à la banque de leur proposer les solutions adéquates pour s'adapter.

En matière d'investissement, 2020 a également vu le lancement de Lucy, une plateforme de conseil robotisé qui se concentre principalement sur le démarrage de petits investisseurs.

Enfin, la plateforme MyExperts, accessible aux clients Private Banking, Wealth Management et Priority Exclusive a continué à enrichir son offre de contenu à haute valeur ajoutée pour les aider à mieux comprendre les grandes tendances et évolutions dans les domaines des placements et de la gestion de leur patrimoine.

#### Repositionnement en tant que bancassureur

Après une refonte de son organisation en juin 2019 afin de renforcer son expertise et enrichir la gamme de ses solutions, RPB a réaffirmé son rôle de bancassureur au travers d'une grande campagne de communication mais aussi de la mise en œuvre des premières solutions proposées aux clients, nées du partenariat conclu en 2019 avec l'organisation pour l'assistance dépannage et l'assistance voyage Touring.

#### Renforcement de l'accompagnement global

En 2020, RPB a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie visant notamment à offrir à chaque client le type d'accompagnement et de conseil qui lui convient pour un prix clair et transparent. Un effort important a été consenti pour expliquer ces différents modèles de services auprès des divers clients, particuliers, Private Banking, Wealth Management mais aussi professionnels.

Pour ces derniers, la Banque des Entrepreneurs a continué le déploiement de son offre Advice Pro, un service qui leur permet de profiter d'un accompagnement global proactif et d'un ensemble de solutions et services adaptés pour un tarif trimestriel forfaitaire transparent.

Côté Retail, l'accent a été mis sur le bien-être financier des clients au travers d'une approche davantage centrée sur les besoins du client en lui proposant systématiquement une discussion plus globale sur ses besoins, notamment en immobilier ou en mobilité. Une approche qui s'est également traduite par une infolettre régulière à ces clients.

Chez Private Banking, l'accent a été mis sur les contrats Iris et Serenity qui offrent des solutions sur mesure en matière de placements. L'accent a également été mis sur les relations duo, à savoir les clients qui le sont à la fois pour leurs besoins privés et pour leurs besoins professionnels, notamment via la création d'une communauté de 'Business Developers Entrepreneurs' chargés spécialement d'aider les clients duo Private Banking/Banque des Entrepreneurs.

#### Une expertise reconnue d'année en année

En 2020, pour la quatrième année consécutive, BNP Paribas Fortis s'est vu attribuer le prestigieux prix de 'Bank of the Year - Belgium' par The Banker (une publication du Groupe du Financial Times) tandis la division Private Banking & Wealth Management était primée 'Best Private Bank for digital customer experience in Europe' par ce même magazine. Ce prix lui a été décerné dans le cadre du PWM Wealth Tech Award 2020, qui reconnaît la profonde culture de l'innovation de BNP Paribas Fortis Private Banking & Wealth Management comme ses efforts pour adopter les technologies numériques et les déployer à plus grande échelle.

#### Corporate Banking

Grâce à son modèle de gestion et de service, solide, diversifié et intégré, Corporate Banking (CB) est capable de servir une grande variété de clients comprenant les petites et moyennes entreprises, les grandes entreprises belges et européennes, les institutions financières, les investisseurs institutionnels, les établissements publics, et les collectivités locales. Avec une base très importante de clients dans les grandes et moyennes entreprises, CB est leader du marché dans ces deux catégories et, par ailleurs, occupe une position forte dans le secteur public.

Proposant un large éventail de solutions et services traditionnels et spécialisés, et s'appuyant sur le réseau international du Groupe BNP Paribas dans 69 pays, CB répond aux besoins très précis de ses clients, en Belgique comme à l'étranger, en matière de financements, de services de 'transaction banking', d'assurances, de services de banque d'investissement.

En 2020, CB a continué de déployer des efforts considérables pour devenir la banque de prédilection des entreprises en Belgique en leur fournissant un accès aisé à des solutions bancaires uniques via des outils numériques novateurs.

CB a assuré la continuité des activités tout au long de la pandémie de COVID en 2020 et a joué un rôle majeur dans le soutien de l'économie belge. Par ailleurs, CB a poursuivi la mise en œuvre de sa feuille de route sur la transformation numérique et l'efficacité des processus. CB a ainsi renforcé son modèle de service en accélérant le déploiement des possibilités digitales et de contact à distance.

CB se positionne comme 'Sustainable Corporate Bank' en s'appuyant sur son 'Sustainable Business Competence Centre', un département d'experts en durabilité. CB a intensifié ses efforts pour soutenir ses clients dans leur transition vers une économie plus durable. Les initiatives destinées à soutenir l'économie durable se sont concentrées sur quatre grands thèmes: la décarbonisation, le capital humain, l'économie circulaire et les villes intelligentes. CB propose une large gamme de solutions pour promouvoir une économie neutre en carbone, soutenir les investissements dans la formation et le secteur de la santé et d'aider au développement d'infrastructures intelligentes dans les villes belges.

Á 15 juillet 2020, à Londres, BNP Paribas Fortis a remporté le prix de la 'Meilleure banque d'investissement en Belgique' lors de la cérémonie de remise des 'Awards for Excellence', décernés annuellement par le magazine *Euromoney*.

#### Arval

Arval est une filiale de BNP Paribas Fortis spécialisée dans la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, et dans les nouvelles solutions de mobilité durable. Arval offre à ses clients entreprises (allant des grandes sociétés internationales aux petites et moyennes entreprises), à ses partenaires et à leurs travailleurs, ainsi qu'aux particuliers en général, des solutions flexibles afin de rendre leurs trajets fluides et durables.

Fin 2020, Arval comptait plus de 7 200 collaborateurs dans les 30 pays où la société est implantée et presque 1,4 million véhicules en location longue durée. La société opère principalement en Europe, où elle occupe la position de leader. En 2020, la société Arval, déjà présente au Pérou, au Chili et au Brésil, a développé sa présence en Amérique du Sud en lançant son activité en Colombie. Elle s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques grâce à l'Alliance Element-Arval, leader mondial du secteur, avec quelque 3 millions de véhicules au total dans 50 pays.

En octobre 2020, Arval a lancé son plan stratégique 2020-2025, 'Arval Beyond', dont l'objectif est de devenir le leader de la mobilité durable. Par conséquent, Arval propose la location longue durée de véhicules avec une gamme complète de services, des solutions supplémentaires de mobilité durable (mobilité partagée, application MaaS, location longue durée de vélos, etc.), ainsi que des solutions digitales à l'intention des gestionnaires de flotte ou des conducteurs. Arval fait de la responsabilité sociale et environnementale une priorité, et accompagne ses clients dans leur transition énergétique.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la société Arval s'est engagée à soutenir ses clients, notamment en réalisant 52 000 prolongations de contrats. La société a également mis gratuitement près de 350 véhicules à la disposition de professionnels de la santé dans 12 pays.

#### BGL BNP Paribas SA

Avec quelque 3 700 collaborateurs, les entités et métiers de BGL BNP Paribas apportent une réponse aux besoins des particuliers et des entreprises, des investisseurs, ainsi que de la clientèle corporate et institutionnelle dans les domaines d'activités Retail Banking & Services, International Financial Services et Corporate & Institutional Banking.

## Retail Banking & Services: une offre pour les particuliers et les entreprises

La Banque de Détail au Luxembourg (BDL) propose à sa clientèle, composée de particuliers, de clients professionnels et de titulaires d'une profession libérale, des produits et services allant de la gestion quotidienne au financement de projets d'acquisition ou de construction, en passant par les produits d'épargne, de bancassurance et d'investissement. Elle propose au segment de détail une des plus vastes gammes de produits bancaires du marché.

Le réseau de vente compte 34 agences, soutenues par 19 équipes spécialisées dans les prêts immobiliers, les investissements, les clients professionnels et titulaires d'une profession libérale, ainsi que les clients non-résidents.

La Banque des Entreprises au Luxembourg (BEL) est le partenaire bancaire de référence au Luxembourg des grandes entreprises et des PME, du secteur public, des professionnels de l'immobilier, des organisations sociales et des start-up.

La Banque Privée au Luxembourg (BPL) propose aux clients résidents au Luxembourg et dans la Grande Région des solutions globales de gestion patrimoniale et financière sur mesure dans ses divers Centres de Banque Privée établis sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, y compris 'la Villa', situé Boulevard Royal à Luxembourg.

Les trois métiers au Luxembourg - la Banque de Détail, la Banque des Entreprises et la Banque Privée - travaillent en étroite collaboration.

BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA est leader du marché local pour le leasing financier, et offre à la clientèle des professionnels des solutions attractives de financement d'équipements;

Arval propose des services de leasing opérationnel aux particuliers et aux entreprises en offrant des solutions optimales pour la gestion de leur flotte automobile.

#### International Financial Services: une offre globale pour les investisseurs

BNP Paribas Wealth Management propose des solutions de gestion patrimoniale et financière sur mesure, ainsi qu'un ensemble de services haut de gamme: le conseil en investissements, la gestion discrétionnaire, l'organisation et la planification du patrimoine, le financement ainsi que différentes expertises permettant de diversifier les actifs.

BNP Paribas Asset Management offre une gamme complète de services de gestion financière aux clients institutionnels et aux distributeurs à travers le monde.

Assureur engagé auprès de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, Cardif Lux Vie fournit des solutions et des services de haute qualité contribuant à une croissance durable et responsable. Au Luxembourg et en Grande Région, la société fournit aux réseaux de bancassurance et de courtage des solutions d'assurance vie épargne, retraite et prévoyance à forte valeur ajoutée pour les particuliers et les professionnels. Pour les clients fortunés évoluant dans un contexte international, Cardif Lux Vie élabore des offres sur mesure et pérennes en architecture ouverte à travers un large réseau de partenaires haut de gamme.

BNP Paribas Real Estate propose des solutions sur mesure grâce à une offre multi-expertise de six métiers de l'immobilier: la gestion de propriété, l'estimation, le conseil, les transactions immobilières, la promotion immobilière et la gestion de placements.

#### Corporate & Institutional Banking: un dispositif performant pour la clientèle corporate et institutionnelle

Le métier Corporate and Institutional Banking Luxembourg (CIB) propose aux clients de la Banque, essentiellement Entreprises et Institutionnels, des produits et services liés aux marchés de capitaux et de financements au Luxembourg.

BNP Paribas Securities Services au Luxembourg propose une expertise reconnue de longue date et un savoir-faire unique dans la gestion des fonds, les émissions obligataires internationales, les services de dépositaires et de transferts de valeurs et leur ingénierie respective. Ce leader apporte également son savoirfaire unique aux clients pour leurs transactions de marché, leur service aux investisseurs, leur gestion du risque et l'optimisation du rendement de leur portefeuille.

### Türk Ekonomi Bankası A.Ş. (TEB)

BNP Paribas Fortis exerce ses activités en Turquie par le canal de TEB, dont il détient 48,7% par l'intermédiaire de TEB Holding et BNP Paribas Fortis Yatırımlar Holding A.Ş.

Au cours du dernier trimestre de 2020, TEB, qui distribue en Turquie toute la gamme des produits et services retail du Groupe BNP Paribas, se classait au dixième rang des banques de dépôt turques en matière de part de marché des prêts et dépôts.

TEB Retail & Private Banking attire constamment un nombre croissant de clients grâce à l'éventail diversifié de ses produits, à la qualité de ses services et à son expérience bancaire, que cela soit à travers ses agences ou ses offres en ligne. TEB s'est fixé l'objectif d'être la banque principale de tous ses clients. À cet effet, la banque mène une stratégie de transformation digitale visant l'amélioration de l'expérience client et des canaux de services offerts. L'expérience client est au cœur de toutes ses activités : TEB fait usage de modèles centrés sur l'humain ainsi que de parcours client et organise également des programmes dits d'advocacy visant à obtenir et utiliser les expériences de ses clients.

Fin 2020, les canaux digitaux de TEB servaient 1 865 258 clients actifs en ligne. CEPTETEB, la banque digitale lancée en mars 2015 dans le but de fournir des services financiers et non financiers, comptait 1 170 872 clients à la fin de l'année, le montant des dépôts atteignant TL 7,8 milliards. CEPTETEB a poursuivi le développement de ses canaux digitaux en 2020, en élargissant sa base de clients et en introduisant de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile CEPTETEB et sur la plateforme TEB FX. CEPTETEB, qui utilise les technologies et innovations les plus récentes, propose également un chatbot appelé TELEPATI, et Fon

Danışmanım ('My Fund Advisor'), un outil automatisé et piloté par un algorithme, capable de constituer des portefeuilles de fonds.

Entre-temps, TEB a adapté CEPTETEB aux clients Private Banking (possédant au moins TL 1,5 million d'actifs) et ajouté de nombreuses fonctions qui permettent à ces clients d'effectuer la plupart des types de transactions bancaires sur un appareil mobile. Outre les opérations bancaires quotidiennes, les clients Private Banking peuvent utiliser les fonctions de placement pour effectuer leurs opérations sur l'or, les devises, les fonds et les actions, et consulter la plateforme FX, la stratégie d'investissement et les rapports d'analyse financière. Une nouvelle fonctionnalité de 'CEPTETEB Private' est le 'Digital Approval', qui permet de remplacer les signatures physiques indispensables pour certaines transactions par une approbation digitale via l'application mobile CEPTETEB, minimisant ainsi les risques et augmentant les opportunités commerciales tout en contribuant à améliorer la satisfaction de la clientèle.

En 2020, TEB a relancé son offre aux clients aisés (possédant entre TL 125 000 et TL 1,5 million d'actifs) en matière de services, produits et privilèges. TEB a différencié son application mobile pour les clients aisés en la nommant 'CEPTETEB Affluent', et créé un programme de fidélité et de privilèges pour ces clients en leur offrant un service digital complet.

Considérée comme l'une des banques les plus innovantes sur le marché turc, TEB est fortement axée sur les PME, qui jouent un

rôle important dans l'économie turque. Avec son approche de banque conseil, TEB propose des produits et services exclusifs financiers et non financiers aux PME, aux entreprises agricoles et aux start-up. En adoptant une approche innovante, et en offrant une expérience client optimale plutôt que de suivre les méthodes bancaires traditionnelles, TEB SME Banking veut devenir la banque privilégiée des PME.

De nos jours, la transformation digitale accélérée des entreprises et de la société influence les exigences et les attentes des clients entreprises. Il est donc prioritaire pour TEB de développer des offres et outils digitaux plus efficaces et complets pour ces clients. En 2020, TEB a amélioré les possibilités de 'CEPTETEB İŞTE', une application mobile destinée aux entreprises et lancée l'année précédente, en offrant non seulement des solutions pour les opérations bancaires quotidiennes, mais aussi des fonctions commerciales et une expérience utilisateur optimale. Dans l'année suivant son lancement, CEPTETEB İŞTE a obtenu des récompenses de six organisations internationales pour ses fonctionnalités sur mesure et différenciatrices.

Les services que propose TEB Corporate Banking comprennent le financement du commerce international, les financements structurés, la gestion de trésorerie, les services de crédits et la couverture des risques de change, de taux et d'instabilité des marchés des matières premières.

## Responsabilité Sociétale des Entreprises

BNP Paribas Fortis assume ses responsabilités envers la société et a fait le choix stratégique d'intégrer la durabilité dans toutes ses activités.

L'engagement sociétal de BNP Paribas Fortis s'articule autour de trois objectifs: augmenter l'impact positif de ses activités de financement et d'investissement, réduire son empreinte environnementale et sociale, et contribuer au financement de projets via le mécénat.

## Augmenter l'impact positif de nos activités

La Banque s'efforce d'augmenter l'impact positif de ses activités. C'est ainsi qu'elle vise à augmenter significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets qui sont en adéquation avec les Objectifs de développement durable, qu'elle accompagne ses clients entreprises dans leur transition vers un modèle

d'entreprise plus durable, qu'elle propose des solutions innovantes et durables, ou encore qu'elle soutient l'entrepreneuriat social.

Convaincue que la collaboration entre des personnes de genres et d'horizons différents rend l'entreprise plus créative, attractive et performante, BNP Paribas Fortis mène en outre une politique volontariste de diversité et d'inclusion.

#### Des crédits en adéquation avec les Objectifs de développement durable

BNP Paribas Fortis entend augmenter significativement la part des crédits qu'elle octroie à des projets en adéquation avec les Objectifs de développement durable. Il s'agit de projets menés dans le domaine de l'environnement (énergie renouvelable, recyclage), dans le secteur non marchand (hôpitaux, écoles, universités), ainsi que de crédits destinés aux entrepreneurs sociaux. En 2020, le montant total de ces crédits s'élevait à EUR 10,67 milliards, en hausse de 7% par rapport à 2019.

Plus spécifiquement, les financements de la Banque dans le domaine des énergies renouvelables ont augmenté de 16% par rapport à 2019, pour atteindre EUR 3,54 milliards, tandis que les financements dans des crédits hypothécaires 'verts' s'élèvent à EUR 3,75 milliards, soit une croissance de 4% par rapport à 2019.

#### Accompagner nos clients entreprises dans leur transition

Depuis 2009, le 'Sustainable Business Competence Centre' (SBCC) de la Banque propose aux entreprises son expertise et son appui pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou améliorer l'efficacité énergétique de leurs installations. L'équipe dispose d'experts dans les domaines des 'clean tech' (éco-activités innovantes), des 'life sciences' (sciences de la vie), ou encore des technologies de l'information et de la communication (TIC). Son objectif est d'accompagner les clients entreprises vers un modèle durable répondant notamment aux défis climatiques. En 2020, le SBCC a suivi 150 demandes de crédit pour un montant total d'EUR 500 millions de financements durables.

Le travail de sensibilisation du SBCC auprès des clients et des collaborateurs de la banque s'est poursuivi en 2020. Au total, ce ne sont pas moins de 750 clients et 1 700 collaborateurs qui ont été sensibilisés à la transition durable par le biais des thématiques suivies de près par le SBCC: l'agriculture régénérative, la capture et l'utilisation du CO2 comme matière première (pour la fabrication de carburants et de matériaux de construction neutres en carbone), le biomimétisme, l'économie bleue, l'économie circulaire, etc.

Dans le domaine du financement des investissements dans l'efficacité énergétique, le SBCC a développé, avec BNP Paribas Fortis Factor, un produit innovant destiné aux entités publiques et aux entreprises. L'investissement est remboursé en tout ou en partie par les économies d'énergie effectivement réalisées par le client, tandis que l'installateur garantit le service: installation, performance et maintenance.

#### Partenariats et financements axés sur la durabilité

BNP Paribas Fortis a financé l'équipement en panneaux photovoltaïques du carport couvrant les 7 000 nouvelles places du parking de Pairi Daiza. Les 62 750 panneaux généreront une production annuelle d'électricité de 20 000 MWh. Les besoins en électricité du parc seront intégralement couverts et le surplus servira à recharger les voitures électriques des visiteurs ou sera réinjecté dans le réseau.

Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, a contracté un 'Sustainability Linked Loan' de EUR 650 millions auprès d'un consortium de banques, dont BNP Paribas Fortis. Ce crédit est lié à des objectifs de durabilité, qui, s'ils sont atteints par Elia, lui permettront de bénéficier d'une réduction de sa marge de crédit. La Banque a coordonné l'opération et joué le rôle de 'Sustainability Coordinator', c'est-à-dire qu'elle a notamment aidé Elia à déterminer les indicateurs clé de performance et les objectifs de durabilité à atteindre, et mis en place le mécanisme de tarification.

BNP Paribas Fortis soutient Biotalys, une jeune entreprise biotech qui a développé une alternative bio aux pesticides chimiques utilisés pour lutter contre le botrytis, un champignon que l'on retrouve notamment sur les fraises, les raisins et les tomates. La société, aidée dans son expansion à l'étranger et ses besoins financiers par la Banque, lancera son premier fongicide bio, dès 2022, aux États-Unis.

Fluvius, gestionnaire de réseau de distribution de gaz et d'électricité en Flandre, a émis, avec l'aide de BNP Paribas Fortis, entre autres, une obligation verte de EUR 600 millions. Ces fonds lui permettront de réaliser des projets durables comme le passage à la technologie LED pour l'éclairage public, ou encore l'adaptation du réseau de distribution d'électricité aux capacités de production d'énergie renouvelable.

#### Des solutions innovantes et durables

BNP Paribas Fortis est la première banque en Belgique à lancer un 'Hedge vert', qui permet aux clients d'intégrer leurs objectifs durables dans leur gestion financière. L'entreprise Katoen Natie avait contracté un prêt vert auprès de la Banque et souhaitait couvrir le risque de taux d'intérêt via un swap de taux d'intérêt. Au lieu d'opter pour une couverture de taux ordinaire, la Banque y a lié des conditions supplémentaires liées à l'environnement. Si ces conditions ne sont pas remplies, le client paiera une prime de durabilité qui sera investie dans un projet écologique préalablement défini.

2020 a vu le lancement par la Banque de son premier 'Contrat à impact social' en Belgique. Il s'agit d'un mécanisme qui permet à des investisseurs privés de préfinancer un projet social innovant, en l'occurrence le programme 'Back on track' de l'association Oranjehuis, qui vise à accompagner 133 jeunes en situation de sans-abrisme. Concrètement, dans le cadre d'un 'Contrat à impact social', les capitaux investis doivent permettre à un prestataire de services sociaux de réaliser des objectifs définis au préalable. Ceux-ci sont évalués par une agence indépendante. En cas de réussite, les pouvoirs publics remboursent les capitaux, augmentés d'un rendement, aux investisseurs. Si les objectifs ne sont pas atteints, ou seulement partiellement, le capital correspondant est remboursé proportionnellement et les investisseurs perdent une partie de leur investissement.

## Investissements socialement responsables (ISR)

Les actifs sous gestion hors bilan en placements Febelfin Sustainable s'élevaient, fin 2020, à EUR 29,86 milliards en hausse de 54%¹par rapport à fin 2019. Plus de 300 000 clients de la Banque ont au moins un produit ISR dans leur portefeuille.

D'après le rapport indépendant MIRA, publié en octobre 2020, la part de marché de BNP Paribas Asset Management en produits ISR s'élevait à 41,6% pour l'année 2019. Fin 2020, plus de 100 produits²?d'investissement proposés par la Banque bénéficiaient du label 'Towards Sustainability' de Febelfin, et 68,5% du volume (en EUR) des souscriptions en fonds de placement chez BNP Paribas Fortis l'étaient en fonds labélisés Febelfin Sustainable.

Afin de nourrir la réflexion sur la stratégie durable de la Banque grâce à des opinions externes, la Banque a créé un nouvel organe, le Conseil ISR. Celui-ci réunit autour de spécialistes de la banque des experts en éthique, philanthropie et climat ainsi que des clients.

#### Entrepreneuriat social

Les entreprises sociales sont des entreprises dont les bénéfices servent à générer un impact positif sur la société. Elles sont actives dans des domaines tels que le travail adapté, l'économie circulaire, l'efficacité énergétique ou encore la décarbonisation.

Fin 2020, l'équipe 'Sustainable Business & Social Enterprises' de la division Retail Banking accompagnait 476 entrepreneurs sociaux et comptabilisait des encours de crédits d'EUR 109 millions en faveur d'entreprises sociales.

Parmi les projets financés en 2020 figurait une éolienne citoyenne à Liège pour la coopérative citoyenne d'énergie à finalité sociale HesbEnergie ou encore l'ouverture d'un accueil pour femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants à l'ASBL La Clairière.

'Belgium Impact', la plateforme créée à l'initiative du Palais royal en partenariat avec des universités et d'autres parties prenantes afin de dynamiser l'entrepreneuriat social, a soufflé sa première bougie en 2020. BNP Paribas Fortis est la seule banque partenaire de cette initiative qui réunit des entrepreneurs sociaux des différentes communautés du pays et compte plus de 250 membres. Muhammad Yunus, Prix Nobel et fondateur de la toute

première institution de microcrédit en 1976, était un des orateurs de l'événement virtuel organisé pour marquer cet anniversaire et qui comptait des ateliers interactifs sur les défis et opportunités liés à la crise sanitaire.

Grâce également à notre partenariat avec Enactus, nous soutenons des projets impactant de jeunes universitaires. Enactus est une organisation rassemblant des professeurs et des experts du monde de l'entreprise dans le but d'aider des étudiants à développer leur projet d'entrepreneuriat social.

#### Diversité et Inclusion

Convaincue que les équipes diverses sont plus fortes et plus performantes, la Banque défend activement la diversité et l'inclusion.

En 2020, la 'Diversity Week' a, une nouvelle fois, abordé le thème des stéréotypes et des préjugés. À cette occasion, cinq 'Diversity Awards' ont été décernés à des collaborateurs qui s'engagent au quotidien et en toute discrétion en faveur d'une société plus inclusive.

La Banque s'est engagée aux côtés de micro*Start*, l'organisme de microfinance, dans le lancement d'un réseau destiné aux femmes entrepreneures, l'occasion pour elles de nouer des contacts et d'échanger sur leurs expériences.

Les efforts de la Banque en faveur de l'inclusion sur le lieu de travail sont reconnus à l'extérieur de l'entreprise. En janvier dernier, Actiris, l'office régional bruxellois de l'emploi, a officiellement renouvelé pour la troisième fois le label diversité de BNP Paribas Fortis

#### Ateliers de sensibilisation à la durabilité des 'Management Teams'

Ancrer la durabilité au cœur de ses activités constitue l'un des cinq piliers stratégiques de la Banque à l'horizon 2025 ('High 5 for 2025'). Dans ce cadre, une vaste campagne de sensibilisation à la durabilité a été lancée en 2019 auprès des 'Management Teams' de la Banque. Ces ateliers ont pour vocation d'aider les différentes équipes à traduire la politique de durabilité de la Banque en objectifs concrets. En 2020, une vingtaine d'entre elles ont formalisé leurs objectifs et déterminé un plan d'action. Cette campagne de sensibilisation se poursuivra en 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Croissance due à la labélisation de produits Branche 21 et à la hausse des actifs sous gestion hors bilan labélisés Febelfin

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dont 93 produits BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Fortis Funding

## Diminuer notre empreinte environnementale et sociale

La Banque veille à réduire ou prévenir son impact négatif, non seulement en réduisant sa propre empreinte environnementale mais aussi en encadrant strictement ses activités d'investissement et de financement.

Dans le domaine des crédits, le Groupe BNP Paribas adhère depuis 2019, comme 30 autres banques déjà signataires des 'Principles for Responsible Banking', au 'Collective Commitment to Climate Action' des Nations unies. Ce faisant, il s'engage à financer une économie bas carbone en alignant ses portefeuilles sur l'objectif de l'accord de Paris: limiter le réchauffement climatique et le maintenir à un niveau nettement inférieur à 2 °C voire tendant vers 1,5 °C, par rapport aux niveaux préindustriels.

#### Politiques sectorielles et devoir de vigilance

BNP Paribas entend soutenir l'économie de façon éthique et s'est fixé, à travers ses politiques sectorielles, des règles strictes en matière d'investissement et de financement dans les secteurs sensibles. La Banque refuse de financer ou d'investir dans les sociétés qui ne remplissent pas ses conditions en matière de droits humains et d'environnement. Avant d'exclure ces sociétés, la Banque tente toutefois d'engager un dialogue pour les encourager à modifier leurs pratiques.

En 2020, sur les 699 transactions soumises à une analyse approfondie de l'équipe Company Engagement et Conformité, 27 ont été rejetées en raison de leur non-conformité aux politiques sectorielles.

La Banque veille à ce que toutes les politiques sectorielles soient efficacement transposées dans le concret et appliquées dans tous les métiers, avec des plans de contrôle associés. Une diligence spécifique s'applique en outre à une dizaine d'autres secteurs en fonction de la sensibilité des pays d'activité.

#### Réduction de notre propre empreinte

La Banque a réduit ses émissions de  ${\rm CO_2}$  de 58% et sa consommation de papier de 61% depuis 2012.

Depuis 2017, la Banque est neutre en carbone pour ses propres activités. Notre électricité, par exemple, est 100% verte. Et pour compenser les émissions incompressibles de CO<sub>2</sub>, nous profitons des partenariats conclus par le Groupe BNP Paribas avec des organisations de référence comme la plateforme ClimateSeed, Wildlife Works ou encore GoodPlanet.

#### Œuvrer pour l'inclusion digitale

Être digital est indispensable dans notre société qui évolue rapidement. La Banque a lancé un écosystème visant à stimuler l'inclusion digitale en Belgique. Une trentaine de représentants de grandes entreprises, d'entrepreneurs sociaux, d'organisations et d'autorités cherchent, ensemble, des solutions pour réduire l'exclusion digitale en Belgique.

### Contribuer au financement de projets via le mécénat

La Banque et ses collaborateurs ont apporté une aide financière d'EUR 5,4 millions à de nombreux projets de solidarité, notamment par le biais de BNP Paribas Fortis Foundation, du Fonds Venture Philanthropy soutenu par BNP Paribas Fortis Private Banking ou encore du Fonds Urgence & Développement du Groupe BNP Paribas. En outre, de nombreux employés s'engagent dans des actions de solidarité et mettent à disposition leur temps et leurs compétences au service des associations. Par ailleurs, la Banque soutient activement la microfinance, principalement par le biais de micro*Start*. Et en cette année si particulière, la Banque et ses collaborateurs se sont pleinement engagés pour apporter leur soutien au personnel médical, aux hôpitaux et aux personnes fragilisées touchées par la pandémie.

#### **BNP Paribas Fortis Foundation**

Depuis 2010, BNP Paribas Fortis Foundation lutte contre l'exclusion sociale des jeunes et des enfants défavorisés. En collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, la fondation soutient chaque année 10 associations qui reçoivent chacune EUR 50 000 répartis sur deux ans. Au-delà de ce soutien financier, ces '10 Champions' bénéficient d'un accompagnement sur mesure et d'une aide de la part des collaborateurs qui souhaitent s'engager bénévolement dans l'association de leur région.

Pour la cinquième année consécutive, BNP Paribas Fortis Foundation, en collaboration avec l'ASBL 'Goods to Give', a organisé l'action 'Back to School'. Celle-ci a permis, grâce aux dons conjoints des collaborateurs et de la fondation, de récolter EUR 30 689 pour offrir du matériel scolaire neuf à des enfants précarisés. Afin de soutenir les associations et d'aider les jeunes durement impactés par la crise sanitaire, la fondation a également octroyé un soutien supplémentaire d'EUR 150 000 à ses partenaires actifs dans le tutorat.

Pour maximiser l'impact du soutien de la fondation BNP Paribas Fortis aux associations, les appels à projets ainsi que l'ensemble des partenariats seront entièrement pilotés, à partir de 2021, au départ du fonds BNP Paribas Fortis Foundation au sein de la Fondation Roi Baudouin.

#### Venture Philanthropy Fund

Né il y a 10 ans à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, le fonds Venture Philanthropy bénéficie du soutien de BNP Paribas Fortis Private Banking. Comme chaque année depuis 2015, la Banque rétrocède une partie des frais de gestion du fonds BNP Paribas Fortis Private ISR au fonds Venture Philanthropy de la Fondation Roi Baudouin. Ce soutien a permis d'accompagner près de 100 projets sociaux en Belgique, pour un total de plus d'EUR 8,5 millions, dont 1,5 million pour 25 nouveaux projets en 2020. Chaque année, les clients sont invités à choisir leur association 'coup de cœur'. En 2020, leur choix s'est porté sur 'Alzheimer Belgique', qui accompagne des personnes atteintes de la maladie et leurs proches aidants, ainsi que 'Habbekrats', qui a pour objectif l'intégration de jeunes âgés de 8 à 18 ans en situation de précarité.

#### Soutien à des organisations grâce à la rétrocession de frais de fonds d'investissement durables

BNP Paribas Fortis rétrocède une partie des frais d'entrée et des frais de gestion liés à des investissements durables, à des associations caritatives: la Croix-Rouge/Rode Kruis, la Fondation contre le Cancer/Stichting tegen Kanker, micro*Start* et Natagora/Natuurpunt. En 2020, le montant global de ce soutien s'est élevé à EUR 430 754.

#### #ourjob2 - 1MillionHours2Help

La campagne #ourjob2 invite les collaborateurs de la Banque et des entités belges du Groupe à agir concrètement en faveur de la société et de l'environnement ou à participer à des activités de sensibilisation à la responsabilité sociétale. 10 238 collaborateurs ont participé à la campagne en 2020. L'engagement des collaborateurs s'est vu encore renforcé par le programme 1MillionHours2Help, lancé par le Groupe BNP Paribas, qui permet à chaque collaborateur de consacrer un demi-jour de travail à du volontariat. L'objectif du Groupe est d'atteindre un million d'heures prestées. En 2020, 1 537 collaborateurs ont effectué dans ce cadre plus de 6 270 heures de bénévolat au bénéfice d'associations ou d'entrepreneurs sociaux. Pour chaque participation à la campagne #ourjob2, la Banque plante un arbre dans une forêt à restaurer en Zambie, via l'organisation WeForest. Depuis 2017, 98 680 arbres ont été plantés grâce à la campagne #ourjob2 et au programme 1MillionHours2Help.

#### Microfinance

BNP Paribas Fortis compte parmi les fondateurs de micro*Start*, la plus importante institution de microcrédit en Belgique, et en est l'actionnaire principal.

Depuis le début de son activité, en 2011, microStart a alloué EUR 42,1 millions de crédits aux microentrepreneurs du pays, soutenu 4 065 projets d'entreprise avec 5 630 prêts, et permis la création ou la pérennisation de plus de 6 500 emplois. Le taux de survie à deux ans des entreprises soutenues est de 75%, soit largement supérieur à la moyenne nationale, toutes entreprises confondues (62%).

Afin d'aider ses clients à faire face à la crise liée à la pandémie du coronavirus, micro*Start* a mis sur pied un plan de soutien sous forme de 'prêts d'honneur', complémentaires aux microcrédits, sans garantie et à taux d'intérêt nul. L'institution de microcrédit a bénéficié à cette fin d'un don de EUR 200 000 de la Banque.

#### Chaires universitaires

Le financement de chaires universitaires fait partie intégrante de la stratégie RSE de la Banque et de ses engagements envers la société. En soutenant ces chaires, la Banque réunit la recherche scientifique, l'enseignement et les entreprises autour de nouveaux développements intéressants pour l'économie dans les plus grandes villes du pays. Au travers de ces partenariats, sa volonté est de construire des ponts entre les entreprises et le monde académique. La Banque soutient actuellement cinq chaires universitaires, dont une sur la protection des données à la VUB et une sur la finance et l'éthique à l'Université d'Anvers.

#### #TousEnsemble

La Banque et ses collaborateurs se sont mobilisés pendant la crise sanitaire. Les collaborateurs ont ainsi collecté EUR 116 000 et la Banque octroyé EUR 2,3 millions de dons. Les hôpitaux universitaires, les Banques alimentaires, diverses associations (via la Fondation Roi Baudouin), ou encore micro*Start* et l'association 'Close the Gap' (qui vise à réduire la fracture numérique) ont été les bénéficiaires de cette aide exceptionnelle. Les collaborateurs se sont vu en outre proposer des activités de bénévolat spécifiques (fabrication de masques, soutien scolaire à distance).

### Modifications du périmètre de consolidation

Des informations concernant les changements au niveau du périmètre de consolidation sont disponibles dans la note 7.b 'Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation' et la note 7.j 'Périmètre de consolidation'.

### Notations de crédit de BNP Paribas Fortis au 28/02/2021

	Notation à long terme	Perspective	Notation à court terme
Standard & Poor's	A+	Négative	A-1
Moody's	A2	Stable	P-1
Fitch Ratings	A+	Négative	F1

Le tableau ci-dessus montre les principales notations de crédit ainsi que la perspective pour BNP Paribas Fortis au 28 février 2021. Les perspectives négatives attribuées par les agences de notation S&P et Fitch Ratings sont relatives à la détérioration des conditions économiques ainsi qu'à l'incertitude résultant de la pandémie de COVID-19.

Chacune de ces notes reflète l'opinion de l'agence de notation uniquement à sa date d'émission. Toute explication de la signification de ces notes doit être obtenue auprès de l'agence de notation appropriée.

## Déclarations prospectives

Il convient de préciser que toute déclaration sur des attentes futures ou autres éléments prospectifs se base sur la perception actuelle de la société et sur des hypothèses incluant un certain degré de risque et d'incertitude, particulièrement dans les conditions économiques et de marché générales actuelles.

### Commentaires sur l'évolution des résultats

Le résultat net de BNP Paribas Fortis, part du groupe, s'établit à EUR 1 870 millions en 2020 contre EUR 2 212 millions d'euros en 2019, soit une baisse d'EUR (342) ou (15)%.

Il est à noter que les commentaires ci-dessous ont été rédigés en se référant aux états financiers et notes respectives. Pour une analyse de l'activité, il convient de se référer au communiqué de presse de BNP Paribas Fortis disponible sur le site internet de l'institution. Cette analyse porte sur l'évolution sous-jacente, en isolant les changements de périmètre (y compris les acquisitions, ventes et transfert d'activités), les effets de change et les résultats ponctuels. En excluant ces effets, BNP Paribas Fortis affiche une baisse du résultat net, part du groupe, de (8)% par rapport à 2019.

Le résultat d'exploitation atteint EUR 2 675 millions en 2020, en baisse d'EUR (153) millions ou (5)% par rapport à EUR 2 828 millions en 2019. La baisse résulte d'une diminution des revenus de EUR (143) millions ou (2)%, une baisse des coûts de EUR 212 millions ou (4%) et un coût du risque en augmentation d'EUR (222) millions ou (+49%).

Les éléments hors exploitation (résultats des entités consolidées par mise en équivalence, gains nets ou pertes sur autres actifs immobilisés et les écarts d'acquisition) sont en baisse d'EUR (201) millions alors que les impôts sur les bénéfices diminuent d'EUR 31 millions.

La comparaison entre les exercices 2020 et 2019 est impactée par les éléments suivants:

- la crise pandémique en 2020 avec des effets sans précédents sur l'économie belge, européenne et mondiale;
- quelques changements de périmètre non significatifs;
- les variations des taux de change, et plus particulièrement l'évolution négative du taux moyen de la livre turque par rapport à l'euro (de 6,36 EUR / TRY en moyenne en 2019 à 8,04 EUR / TRY en moyenne en 2020).

Sur la base des informations sectorielles, 50% des revenus proviennent des activités bancaires en Belgique, 28% des Autres Marchés Domestiques, 9% des activités bancaires en Turquie, 9% des activités bancaires au Luxembourg et 4% d'autres activités.

La marge nette d'intérêts atteint EUR 4 752 millions en 2020, soit une baisse d' EUR (40) millions ou (1)% par rapport à 2019. En excluant l'effet de change de la livre turque (EUR (176) millions), la marge nette d'intérêts a augmenté EUR 136 millions.

En Belgique, la tendance du premier semestre 2020 se confirme: la marge nette d'intérêts a augmenté malgré un contexte persistent de faibles taux d'intérêts. Il y a eu une évolution positive des charges d'intérêts sur les emprunts de trésorerie. Cependant, la baisse des revenus d'intérêts sur les prêts à la clientèle en raison de la baisse des marges a été partiellement compensée par une augmentation du volume (principalement des prêts à terme et des prêts hypothécaires). Les revenus sur les titres à revenu fixe ont également diminué, principalement en raison des ventes et des remboursements, l'an dernier, de titres à plus haut rendement.

En dehors de la Belgique, la marge nette d'intérêts a augmenté principalement grâce à une augmentation des volumes de crédits à la clientèle au Luxembourg et sur les Autres Marchés Domestiques.

Les **commissions nettes** s'élèvent à EUR 1 274 millions en 2020, en baisse d'EUR (4) millions par rapport à 2019. En isolant les variations de périmètre (EUR 6 millions) et l'effet de change de la livre turque (EUR (41) millions), les commissions nettes ont augmenté d'EUR 31 millions.

En Belgique, il y a eu une augmentation importante des commissions nettes, principalement les commissions financières.

En dehors de la Belgique, la baisse des commissions nettes provient de la Turquie en raison de nouvelles réglementations en 2020 limitant les frais sur les services de paiement.

Le résultat net sur instruments financiers évalués à la valeur de marché par le compte de résultat s'établit à EUR 181 millions, en baisse d'EUR (21) millions par rapport à 2019. Hors variations de périmètre (EUR (2) millions) et l'effet de change de la livre turque (EUR 29 millions), le résultat net sur instruments financiers évalués à la valeur de marché par le compte de résultat a diminué d'EUR (48) millions. Cette diminution est principalement due à la réévaluation des instruments de capitaux propres classés obligatoirement à la valeur de marché en Belgique.

Le résultat net sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres s'élève à EUR 11 millions en 2020, en baisse d'EUR (105) millions par rapport à 2019. Le résultat de 2019 a été marqué par des plus-values substantielles sur la cession de titres à revenu fixe principalement en Belgique.

Les **produits nets d'autres activités** totalisent EUR 1 680 millions en 2020, en hausse d'EUR 27 millions (ou 2%) par rapport à 2019. Le principal contributeur a été les Autres Marchés Domestiques où les revenus ont été soutenus par la croissance continue de la flotte financée.

Les frais de personnel s'élèvent à EUR (2 410) millions en 2020, soit une baisse d'EUR 157 millions par rapport à 2019. En excluant les variations de périmètre (EUR (4) millions) et l'effet de change de la livre turque (EUR 52 millions), il y a eu une diminution d'EUR 109 millions.

En Belgique et au Luxembourg, les frais de personnel ont diminué, principalement en raison de la baisse des ETP. Par ailleurs, une provision a été constituée en Belgique en 2019 dans le cadre de la transformation du modèle d'organisation de BNP Paribas Fortis.

En dehors de la Belgique et du Luxembourg, la hausse des frais de personnel a été très contenue, avec une hausse plus élevée en Turquie toujours impactée par une inflation élevée.

Les autres charges générales d'exploitation s'élèvent à EUR (1751) millions en 2020, soit une baisse d'EUR 67 millions par rapport à 2019. En isolant les variations de périmètre (EUR (13) millions) et l'impact de change de la livre turque (EUR 33 millions), les autres charges générales d'exploitation diminuent d'EUR 47 millions.

La baisse a été principalement localisée en Belgique: la baisse est principalement due à la baisse des coûts informatiques et du personnel temporaire, tandis que les taxes et prélèvements bancaires sont passés d'EUR (298) millions en 2019 à EUR (311) millions en 2020.

En dehors de la Belgique, la baisse se situe principalement dans les Autres Marchés Domestiques, tirée par la baisse des frais de marketing et de déplacement dans le cadre du COVID-19 et par les projets informatiques pour lesquels les dépenses ont été plus élevées en 2019.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à EUR (381) millions en 2020, contre EUR (369) millions par rapport à l'année précédente, soit une augmentation d'EUR (12) millions, principalement due à l'amortissement des immobilisations corporelles sur les Autres Marchés Domestiques.

Le coût du risque s'élève à EUR (676) millions en 2020, soit une augmentation d'EUR (222) millions par rapport à 2019. En excluant l'effet de change de la livre turque (EUR 49 millions), il y a eu une augmentation nette d'EUR (271) millions. Le coût du risque sur les encours moyens de crédit s'établit à 32 points de base en 2020, soit une augmentation de 10 points de base par rapport à 2019, dont 9 points de base pour le provisionnement ex ante, dans le cadre du COVID-19.

En Belgique, le coût du risque a augmenté principalement en raison de certains dossiers spécifiques et du provisionnement ex ante des pertes attendues.

En dehors de la Belgique, et en isolant l'effet de change de la livre turque, le coût du risque a augmenté principalement au Luxembourg, dans les Autres Marchés Domestiques et dans les autres activités, principalement en raison de la hausse des provisions ex ante. En Turquie, l'augmentation significative du provisionnement ex ante a été compensée par une baisse tout aussi significative des provisions spécifiques après un niveau élevé de provisions spécifiques en 2019 en raison de la récession locale.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence s'élève à EUR 322 millions en 2020, contre EUR 254 millions en 2019, provenant principalement d'une contribution plus élevée de BNPP Asset Management (due principalement à des éléments exceptionnels) partiellement compensée par les contributions moins élevées de BNPP Bank Polska et AG Insurance.

Le résultat net sur les autres actifs immobilisés atteint EUR (114) millions en 2020 contre EUR 155 millions en 2019. Cette baisse est principalement due à deux événements majeurs: en 2019, la vente de Von Essen Bank GmbH à la succursale allemande de BNP Paribas a contribué positivement au résultat pour EUR 157 millions. Fin 2020, dans le cadre de l'optimisation des activités de banque de détail en Belgique, BNP Paribas Fortis a signé une lettre d'intention non contraignante sur les 50% restants des actions de bpost banque actuellement détenues par bpost. Cette offre non contraignante a entraîné une dépréciation d'EUR 130 millions sur notre participation actuelle.

La charge d'impôt sur le résultat en 2020 s'élève à EUR (589) millions contre EUR (620) millions en 2019, soit une diminution d'EUR 31 millions. En excluant la quote-part du résultat des entités mises en équivalence (rapportée net d'impôts), du gain sur la cession de Von Essen Bank GmbH en 2019 et de la dépréciation de la participation dans bpost banque en 2020, le taux d'imposition effectif s'établit à 22% en 2020 (24% en 2019).

Le **résultat net part des minoritaires** atteint EUR 424 millions en 2020, contre EUR 406 millions en 2019.

Le **résultat net, part du groupe**, s'établit à EUR 1 870 millions en 2020, contre EUR 2 212 millions en 2019.

### Commentaires sur l'évolution du bilan

Le total bilantaire de BNP Paribas Fortis s'élève à EUR 335,1 milliards au 31 décembre 2020, en hausse de EUR 21,9 milliards ou 7% par rapport à EUR 313,2 milliards au 31 décembre 2019.

Les « prêts et créances sur la clientèle » et les « dettes envers la clientèle » ont connu une croissance continue. La croissance nette des « prêts et créances sur la clientèle » s'élève à EUR 0,7 milliards, principalement liée à l'augmentation des crédits hypothécaires et à terme octroyés en Belgique partiellement compensée par la baisse des prêts accordés par les entités de factoring. L'augmentation nette des dettes envers la clientèle, en hausse d'EUR 9,4 milliards, résulte d'un afflux important de liquidités déposées en comptes courants et en épargne en partie compensé par la baisse des dépôts à terme principalement en Belgique, au Luxembourg et en Turquie.

Sur base des informations sectorielles, 68% des actifs proviennent des activités bancaires en Belgique, 16% des Autres Marchés Domestiques, 8% des activités bancaires au Luxembourg, 5% des activités bancaires en Turquie et 3% d'autres activités.

### Actifs

Le poste «Caisse, banques centrales» s'élève à EUR 50,1 milliards, soit une augmentation d'EUR 45,7 milliards par rapport au 31 décembre 2019. Cette augmentation est principalement liée à l'excédent de trésorerie placé auprès des banques centrales, à savoir en Belgique et au Luxembourg, où l'augmentation provient principalement de l'activité de trésorerie.

Les «Instruments financiers en valeur de marché par résultat» s'établissent à EUR 17,8 milliards, stables par rapport au 31 décembre 2019. Une augmentation d'EUR 2,5 milliards des «Instruments financiers dérivés de couverture» est principalement liée à la baisse de la courbe des taux d'intérêt qui a impacté de façon symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés, à la fois à l'actif et au passif. L'augmentation des produits dérivés est compensée par une baisse d'EUR (1,9) milliards de l'activité de prise en pensions.

Les «Instruments financiers dérivés de couverture» ont augmenté d'EUR 0,7 milliards et s'élèvent à EUR 3,2 milliards à l'actif, tandis que du côté du passif, nous constatons une baisse d'EUR (0,6) milliards. Le net des deux rubriques montre une augmentation de la juste valeur des dérivés utilisés à des fins de couverture d'EUR 1,3 milliards, principalement due au remplacement de certains dérivés existants (contrebalancé par une diminution des appels de marge).

Les «Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres» ont augmenté d'EUR 1,0 milliard à EUR 9,8 milliards suite à l'achat d'obligations d'État, en Belgique, au Luxembourg et en Turquie.

Les «Actifs financiers au coût amorti» s'élèvent à EUR 210,7 milliards au 31 décembre 2020, en baisse d'EUR (26,0) milliards par rapport à EUR 236,7 milliards au 31 décembre 2019.

Les « Prêts et créances sur la clientèle » s'élèvent à EUR 188,7 milliards, en hausse d'EUR 0,7 milliards principalement liés à l'augmentation des prêts hypothécaires et à terme octroyés en Belgique, partiellement compensée par une baisse de l'activité des entités de factoring. En dehors de la Belgique, les prêts et créances sur la clientèle ont augmenté principalement au Luxembourg, ainsi qu'en Turquie en excluant l'effet de change de la livre turque. Par ailleurs, les « prêts et créances sur les établissements de crédit » ont diminué EUR ((27,8) milliards) en raison de la baisse des prêts interbancaires et de la baisse des prises en pension en Belgique et au Luxembourg. Les titres de dette au coût amorti ont augmenté d'EUR 1,0 milliard, à la suite de l'achat d'obligations d'État en Belgique et en Turquie.

Les «Actifs d'impôts courants et différés» s'élèvent à EUR 1,6 milliards, en baisse d'EUR (0,2) milliards par rapport à EUR 1,8 milliards au 31 décembre 2019.

Les « Comptes de régularisation et actifs divers » s'établissent à EUR 10,4 milliards au 31 décembre 2020, en baisse d'EUR (1,3) milliards par rapport à EUR 11,7 milliards au 31 décembre 2019. Cette baisse est principalement liée au remplacement de certains dérivés de couverture.

Les « Participations dans les entreprises mises en équivalence » ont légèrement diminué d'EUR (0,1) milliards et s'établissent à EUR 3,7 milliards.

Les «Immobilisations corporelles et immeubles de placement» s'élèvent à EUR 23,9 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 1,5 milliards contre EUR 22,4 milliards au 31 décembre 2019 principalement en raison de la croissance de la flotte financée dans les Autres Marchés Domestiques.

#### Dettes et capitaux propres

**Les «Banques centrales»** s'élèvent à EUR 0,1 milliards, en baisse d'EUR (0,6) milliards contre EUR 0,7 milliards au 31 décembre 2019.

Les «Instruments financiers en valeur de marché par résultat» ont augmenté d'EUR 2,2 milliards, pour un total d'EUR 26,0 milliards au 31 décembre 2020 contre EUR 23,8 milliards au 31 décembre 2019. L'augmentation d'EUR 2,4 milliards des «instruments financiers dérivés» est principalement liée à la diminution de la courbe des taux d'intérêt qui a eu un impact symétrique à la fois sur la juste valeur des instruments financiers dérivés à l'actif et au passif.

Les « Passifs financiers au coût amorti» s'élèvent à EUR 259,1 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 19,6 milliards par rapport à EUR 239,5 milliards au 31 décembre 2019.

Les « dettes envers la clientèle » ont augmenté d'EUR 9,4 milliards, principalement en raison d'une augmentation des comptes courants (EUR 14,2 milliards) partiellement compensée par une baisse des comptes à terme (EUR (5,7) milliards), notamment en Belgique, au Luxembourg et en Turquie.

Les « Dettes envers les établissements de crédit » ont augmenté d'EUR 10,4 milliards, principalement en raison d'une augmentation des emprunts interbancaires en Belgique suite à la participation aux TLTRO III (Targeted Longer-Term Refinancing Operations), partiellement compensée par le Luxembourg et les Autres Marchés Domestiques.

«Les Dettes représentées par un titre» et les « Dettes subordonnées» sont restées stables et s'élèvent respectivement à EUR 11,8 milliards et EUR 2,7 milliards.

Les « Comptes de régularisation et passifs divers » diminuent d'EUR (0,8) milliards, s'élevant à EUR 8,2 milliards au 31 décembre 2020, contre EUR 9,1 milliards au 31 décembre 2019.

Les « Provisions pour risques et charges » s'élèvent à EUR 4,3 milliards, en légère baisse d'EUR (0,1) milliards par rapport à la situation au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres s'élèvent à EUR 24,5 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 1,5 milliards ou 6,5% contre EUR 23,0 milliards au 31 décembre 2019. Les réserves consolidées sont principalement impactées par le bénéfice net, part du groupe, de l'année 2020 à concurrence de EUR 1,8 milliards. Suite à la recommandation de la BCE, BNP Paribas Fortis n'a pas distribué de dividende en 2020.

**Les «Intérêts minoritaires»** s'élèvent à EUR 5,3 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 0,1 milliards contre EUR 5,2 milliards au 31 décembre 2019.

### Liquidité et solvabilité

Afin de prévenir les impacts potentiels de la crise sanitaire sur la liquidité du Groupe, BNP Paribas Fortis a encore renforcé le suivi de sa position de liquidité au travers des comités dédiés impliquant la Direction Générale de la Banque. Au cours de la période, avec sa position de liquidité solide au niveau de la Banque ainsi qu'un excédent de liquidité élevé, le Groupe a développé son activité de financement et donc soutenu l'économie.

La liquidité de BNP Paribas Fortis reste solide comme en témoignent les dépôts de la clientèle s'élevant à EUR 194 milliards et les prêts à la clientèle atteignant EUR 189 milliards.

Les dépôts de la clientèle sont constitués des 'Dettes envers la clientèle', hors les opérations de mises en pension. Les prêts à la clientèle sont les 'Prêts et créances sur la clientèle', en excluant les 'titres classés comme prêts et créances' et les 'opérations de prises en pension'.

La solvabilité de BNP Paribas Fortis se situe bien au-dessus des minima réglementaires. Au 31 décembre 2020, le ratio Common Equity Tier 1 de Bâle III que BNP Paribas met en place progressivement (ratio CET1; soumis aux règles de la CRD4 avec l'application des dispositions transitoires actuelles) s'élève à 15,9%. Le total des actifs pondérés s'élève à EUR 135,5 milliards au 31 décembre 2020 dont EUR 111,0 milliards se rapportent au risque de crédit, EUR 1,4 milliard au risque de marché et EUR 11,6 milliards au risque opérationnel, tandis que le risque de contrepartie, la titrisation et le risque de participations en actions sont respectivement d'EUR 2,2 milliards, EUR 1,3 milliard et EUR 8,0 milliards.

## Principaux risques et incertitudes

Les activités de BNP Paribas Fortis sont exposées à un certain nombre de risques dont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Pour s'assurer que ces risques sont bien identifiés, contrôlés et gérés de manière adéquate, la Banque applique un certain nombre de procédures de contrôle interne et utilise une vaste palette d'indicateurs de risque décrits plus en détail dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' des états financiers consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis.

BNP Paribas Fortis est impliquée, comme partie défenderesse, dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans certains pays à l'étranger, qui relèvent de l'exercice ordinaire de son activité bancaire, comme expliqué plus en détail dans la note 7.a 'Passifs éventuels: procédures judiciaires et d'arbitrage' des états financiers consolidés 2020 de BNP Paribas Fortis et dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure' de BNP Paribas Fortis 2020.

Depuis février 2020, l'Europe est fortement affectée par l'épidémie de COVID-19. BNP Paribas Fortis suit de près la situation et continue d'accompagner notamment ses clients dans cette période difficile.

## DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2020 conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que des états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2020, conformément à la réglementation énoncée par l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes annuels des établissements de crédit.

Le Conseil d'Administration a revu les états financiers consolidés et non consolidés de BNP Paribas Fortis le 10 mars 2021 et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare qu'à sa connaissance, les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis déclare également qu'à sa connaissance, le rapport du Conseil d'Administration comporte un exposé fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de BNP Paribas Fortis ainsi que des activités incluses dans la consolidation et des principaux risques et incertitudes auxquels celles-ci sont confrontées.

Les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis ainsi que les états financiers non consolidés de BNP Paribas Fortis arrêtés au 31 décembre 2020 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 avril 2021.

Bruxelles, le 10 mars 2021 Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis

## **DECLARATION DE GOUVERNANCE**

BNP Paribas Fortis applique le 'Code belge de gouvernance d'entreprise 2020' (appelé ci-après le '**Code**'). Le Code peut être consulté sur *https://www.corporategovernancecommittee.be/fr*:

## 1. Conformité au Code

BNP Paribas Fortis estime qu'elle répond à la grande majorité des exigences du Code. La différence principale a trait au principe 8 du Code "La société traite tous les actionnaires de manière égale et respecte leur droits". Le fait que la société ne soit pas en mesure de se conformer à toutes les dispositions du principe 8 du Code est dû à la structure de l'actionnariat de BNP Paribas Fortis. En effet, BNP Paribas SA, une société anonyme dont le siège social est situé Boulevard des Italiens 16 à 75009 Paris, France, enregistrée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris, détient 99,94% des actions de BNP Paribas Fortis. Le solde, soit 0,06% des actions, est détenu par des actionnaires minoritaires. BNP Paribas Fortis est néanmoins en contact permanent avec ses différentes parties prenantes via son site internet et les différents médias, et répond activement aux questions soulevées par ses actionnaires minoritaires dans le cadre des assemblées générales.

La 'Charte de Gouvernance' de BNP Paribas Fortis peut être consultée sur son site internet public.

BNP Paribas SA est elle-même une société cotée sur Euronext, ce qui oblige BNP Paribas Fortis, ses administrateurs et son personnel à prendre en compte certaines dispositions légales concernant la communication au marché d'informations sensibles. En toute hypothèse, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est déterminé à protéger en tout temps les intérêts de tous les actionnaires de BNP Paribas Fortis et communiquera à ceux-ci les informations et les modalités nécessaires pour exercer leurs droits, en conformité avec le Code des sociétés et associations.

BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclarations de transparence au sens de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité d'actionnariats importants.

### 2. Organes de gouvernance

#### Conseil d'Administration

#### Rôle et responsabilités

De manière générale, le Conseil d'Administration est responsable pour BNP Paribas Fortis, conformément aux lois en vigueur. En particulier, conformément à l'article 23 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse (la 'Loi bancaire'), le Conseil d'Administration définit et supervise, notamment:

- la stratégie et les objectifs de BNP Paribas Fortis;
- la politique en matière de risques (y compris le niveau de tolérance au risque) de BNP Paribas Fortis;
- l'organisation de BNP Paribas Fortis pour la fourniture de services d'investissement et l'exercice d'activités d'investissement;
- la politique d'intégrité;
- le Mémorandum Interne de la Gouvernance et la Charte de Gouvernance de BNP Paribas Fortis, ainsi que la Politique sur les compétences, les connaissances et l'expertise requises pour les administrateurs.

## Taille et critères d'obtention du statut de membre

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé au minimum de cinq (5) et au maximum de trente-cinq (35) administrateurs (une personne morale ne peut être membre du Conseil d'Administration). Les administrateurs sont nommés pour une (1) ou plusieurs périodes renouvelables, chacune ne pouvant excéder plus de quatre (4) exercices comptables complets de BNP Paribas Fortis.

La composition du Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis doit être équilibrée en termes (i) de qualifications et de compétences, (ii) de répartition hommes-femmes, et (iii) d'administrateurs non-exécutifs et exécutifs, indépendants ou non. Le Conseil d'Administration ne peut être composé d'une majorité d'administrateurs exécutifs.

Au 10 mars 2021, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis est composé de seize (16) membres, dont cinq (5) sont des femmes.

Il compte par ailleurs dix (10) administrateurs non-exécutifs, quatre (4) d'entre eux étant administrateurs indépendants au sens du Code et six (6) administrateurs exécutifs.

Tous les administrateurs doivent à tout moment disposer de l'expertise adéquate et de l'honorabilité professionnelle requise pour exercer leur fonction. Ils sont présélectionnés et évalués au moyen d'une liste prédéfinie de critères de sélection. En règle générale, un administrateur est considéré comme disposant de 'l'expertise adéquate' s'il détient les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires, et fait preuve du professionnalisme requis pour l'exercice de son mandat d'administrateur. Un administrateur est considéré comme disposant de 'l'honorabilité professionnelle' s'il n'existe aucun élément suggérant le contraire, ni aucune raison de remettre en question la réputation de l'administrateur concerné.

BNP Paribas Fortis évalue et détermine préalablement à sa nomination (y compris en cas de reconduction d'un mandat) si le candidat à un poste d'administrateur présente les qualités requises. BNP Paribas Fortis procède à l'évaluation de ses administrateurs tout au long de leur mandat, au minimum une fois par an lors de l'évaluation annuelle et à chaque fois qu'un nouvel élément le requiert.

La décision est soumise à une évaluation distincte, menée par l'autorité de contrôle compétente.

#### Composition

Au 10 mars 2021, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit :

#### **DAEMS Herman**

Président du Conseil d'Administration. Administrateur non-exécutif. Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### JADOT Maxime

Administrateur exécutif. Président du Comité de Direction. Membre du Conseil d'Administration depuis le 13 janvier 2011. Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### ANSEEUW Michael

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022.

#### d'ASPREMONT LYNDEN Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante. Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2012. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### **AUBERNON Dominique**

Administratrice non-exécutive.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 21 avril 2016. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### **BEAUVOIS Didier**

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 juin 2014. Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### **BOOGMANS Dirk**

Administrateur non-exécutif indépendant. Membre du Conseil d'Administration depuis le 1er octobre 2009. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 12 décembre 2019. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### **DECRAENE Stefaan**

Administrateur non-exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2013. Le mandat en cours a été renouvelé le 20 avril 2017. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

#### **DUTORDOIR Sophie**

Administratrice non-exécutive indépendante.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 30 novembre 2010. Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### LABORDE Thierry

Administrateur non-exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 novembre 2015. Le mandat en cours a été renouvelé le 18 avril 2019. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### MERLO Sofia

Administratrice non-exécutive.

Membre du Conseil d'Administration depuis 21 avril 2016. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### **VAN AKEN Piet**

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 3 juin 2016. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### VAN WAEYENBERGE Titia

Administratrice non-exécutive indépendante.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 18 avril 2019. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023.

#### VARÈNE Thierry

Administrateur non-exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 14 mai 2009. Le mandat en cours a été renouvelé le 23 avril 2020. Il expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2024.

#### VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif.

Membre du Conseil d'Administration depuis le 19 avril 2018. Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2022. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020, la composition du Conseil d'Administration se présentait comme suit:

#### DAEMS, Herman

Président du Conseil d'Administration

#### JADOT, Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

#### ANSEEUW, Michael

Administrateur exécutif

#### d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette

Administratrice non-exécutive indépendante

#### AUBERNON, Dominique

Administratrice non-exécutive

#### BEAUVOIS, Didier

Administrateur exécutif

#### BOOGMANS, Dirk

Administrateur non-exécutif indépendant

#### de CLERCK, Daniel

Administrateur exécutif

#### DECRAENE, Stefaan

Administrateur non-exécutif

#### DUTORDOIR, Sophie

Administratrice non-exécutive indépendante

#### LABORDE, Thierry

Administrateur non-exécutif

#### MERLO, Sofia

Administratrice non-exécutive

#### VAN AKEN, Piet

Administrateur exécutif

#### VAN WAEYENBERGE, Titia

Administratrice non- exécutive indépendante

#### VARÈNE, Thierry

Administrateur non-exécutif

#### VERMEIRE, Stéphane

Administrateur exécutif

#### Présence aux réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni dix-neuf (19) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Administrateur	Présence aux réunions
DAEMS, Herman	19
JADOT, Maxime	18
ANSEEUW, Michael	17
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	19
AUBERNON, Dominique	18
BEAUVOIS, Didier	18
BOOGMANS, Dirk	19
de CLERCK, Daniel	18
DECRAENE, Stefaan	12
DUTORDOIR, Sophie	19
LABORDE, Thierry	18
MERLO, Sofia	17
VAN AKEN, Piet	19
VAN WAEYENBERGHE, Titia	19
VARENE, Thierry	18
VERMEIRE, Stéphane	17

## Évaluation du Conseil d'Administration et des administrateurs

Au moins une fois par an, le Comité de Gouvernance et de Nomination et le Conseil d'Administration procèdent à une évaluation du Conseil d'Administration et de tous les administrateurs. Lors de cette évaluation, tout élément susceptible d'influer l'évaluation réalisée précédemment est pris en considération. Le temps consacré par chaque administrateur, ainsi que les efforts fournis pour remplir son mandat correctement, sont également examinés. Dans le cadre de cette évaluation annuelle, des recommandations sur la manière de gérer et de résoudre les carences éventuellement constatées sont formulées.

Le dernier processus d'évaluation du Conseil d'Administration s'est terminé en octobre 2020 et celui des administrateurs individuellement en janvier 2021.

#### Rémunération

Les informations concernant la rémunération totale pour l'exercice 2020, y compris les rémunérations, avantages en nature et plans de pension de l'ensemble des administrateurs, payée et due par BNP Paribas Fortis, sont disponibles dans la note 7.f 'Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis' des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

#### Comité de Direction

#### Rôle et responsabilités

Conformément à l'article 24 de la Loi bancaire et à l'article 21 des Statuts de BNP Paribas Fortis, le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Direction. Les membres du Comité de Direction sont dénommés ci-après les 'administrateurs exécutifs'.

#### Taille et critères pour devenir membre

Le Comité de Direction se compose exclusivement d'administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis. Conformément à l'article 24, §2 de la Loi bancaire, le nombre total de membres du Comité de Direction doit être inférieur à la moitié du nombre total d'administrateurs. Par ailleurs, le Comité de Direction doit veiller à maintenir le nombre de ses membres dans les limites permettant de garantir un fonctionnement efficace et la flexibilité requise.

Tous les membres du Comité de Direction étant considérés comme des dirigeants effectifs, certains critères d'adéquation s'ajoutent aux critères d'adéquation généralement appliqués aux administrateurs. La décision d'accepter ou de refuser la nomination d'un membre au Comité de Direction relève de la compétence du Conseil d'Administration. Elle s'appuie sur une recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination. La décision fait l'objet d'une évaluation distincte ultérieure menée par l'autorité de contrôle compétente.

#### Composition

Au 10 mars 2021, la composition du Comité de Direction se présentait comme suit:

#### JADOT Maxime

Administrateur exécutif et président du Comité de Direction

#### **ANSEEUW Michael**

Administrateur exécutif

#### **BEAUVOIS Didier**

Administrateur exécutif

#### de CLERCK Daniel

Administrateur exécutif

#### **VAN AKEN Piet**

Administrateur exécutif

#### VERMEIRE Stéphane

Administrateur exécutif

## Autres comités du Conseil d'Administration

L'article 27 de la Loi bancaire stipule que le Conseil d'Administration doit mettre en place quatre (4) comités en son sein: un comité d'audit, un comité des risques, un comité de rémunération et un comité de nomination.

L'existence de ces comités ne remet nullement en cause la capacité du Conseil d'Administration à créer d'autres comités *ad hoc* pour traiter de questions spécifiques en cas de besoin.

Le Conseil a fait usage de ce droit afin de constituer un comité ad hoc composé de trois (3) administrateurs et présidé par un administrateur indépendant, afin d'évaluer si une transaction envisagée entre dans le champ d'application de l'article 72 de la Loi bancaire et d'évaluer le cas échéant si celle-ci répond aux prescrits de cet article.

Le Conseil d'Administration fait également usage de ce droit lorsqu'il constitue un 'Special Board Committee' dans le cadre d'une transaction entre parties liées (il est à cet égard fait référence à la section 'Informations relatives aux transactions avec les parties liées').

Chaque comité du Conseil d'Administration exerce une fonction de conseil à l'égard du Conseil d'Administration.

Hormis le comité *ad hoc* qui se réunit dans le cadre de l'article 72 de la Loi bancaire et qui compte parmi ses membres le Chief Risk Officer qui est un administrateur exécutif de la Banque, tous les membres des autres comités sont des administrateurs non-exécutifs. En plus des critères applicables aux administrateurs non-exécutifs, le président d'un comité doit également répondre aux exigences de sa fonction.

Les critères que doivent remplir les administrateurs composant un comité du Conseil d'Administration sont similaires à ceux des autres administrateurs.

La nomination des membres de ces comités est également fondée sur (i) leurs compétences et leur expérience propres, en plus des compétences générales requises pour tout membre du Conseil d'Administration et (ii) l'exigence selon laquelle tout comité doit posséder collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de ses tâches.

Un comité spécifique (le Comité de Gouvernance et de Nomination - cf. ci-dessous) évaluera si les exigences applicables aux membres et au président de chaque comité sont rencontrées. Dans le cadre de cette évaluation, le Comité de Gouvernance et de Nomination prendra en compte le programme de formation qui sera proposé par BNP Paribas Fortis à tout nouveau membre de ces comités.

Les quatre (4) comités fonctionnent conformément à l'organisation décrite ci-dessous.

#### Comité d'audit (AC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un AC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à l'audit.

#### Rôle et responsabilités

Les compétences de l'AC sont précisées dans la Loi bancaire, et dans le Code des sociétés et associations. Cela concerne en général les matières suivantes: finance, contrôle interne et gestion des risques, audit interne et externe. Sur demande du Conseil d'Administration, l'AC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés à l'audit et la comptabilité.

#### Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres de l'AC doivent disposer d'une compétence collective dans le domaine des activités de BNP Paribas Fortis et en matière de comptabilité et d'audit, et au moins un (1) membre de l'AC doit être compétent en matière de comptabilité et/ ou d'audit. Actuellement, deux (2) administrateurs indépendants membres de l'AC de BNP Paribas Fortis disposent d'une expertise particulière dans le domaine de l'audit et de la comptabilité.

#### Composition

L'AC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président de l'AC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC (*cfr infra*) rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2021:

- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant)
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)

#### Présence aux réunions

L'AC s'est réuni huit (8) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Membre du comité	Présence aux réunions
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	8
AUBERNON, Dominique	7
BOOGMANS, Dirk	8

#### Comité des risques (RC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés au risque.

#### Rôle et responsabilités

Les compétences du RC sont précisées dans la Loi bancaire et concernent: (i) la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques (ii) la fixation des prix et (iii) la politique de rémunération. Sur demande du Conseil d'Administration, le RC l'assistera (et lui soumettra ses recommandations) dans tous les domaines liés aux risques.

#### Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RC doivent disposer individuel-lement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de BNP Paribas Fortis.

#### Composition

Le RC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RC doit être un administrateur indépendant.

Les présidents de l'AC et du RC rencontrent sur base régulière les présidents des AC's et RC's des principales entités faisant partie du périmètre de gouvernance de BNP Paribas Fortis.

Composition au 10 mars 2021:

- Dirk Boogmans (administrateur non-exécutif indépendant), président
- Dominique Aubernon (administratrice non-exécutive)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

#### Présence aux réunions:

Le RC s'est réuni neuf (9) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
BOOGMANS, Dirk	9
AUBERNON, Dominique	7
VAN WAEYENBERGE, Titia	9

#### Comité de gouvernance et de nomination (GNC)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un GNC distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés à la gouvernance et aux nominations.

#### Rôle et responsabilités

Les compétences du GNC sont précisées dans la Loi bancaire et dans les règlementations de la Banque Nationale de Belgique. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration et des autres organes de gestion de BNP Paribas Fortis, et en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur intégrité, leur réputation, leur indépendance d'esprit et leur disponibilité.

#### Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du GNC disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de règles de gouvernance et de nomination spécifiques au secteur bancaire belge.

#### Composition

Le GNC se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du GNC doit être un administrateur indépendant.

Composition au 10 mars 2021:

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Herman Daems, (administrateur non-exécutif)
- Titia Van Waeyenberge (administratrice non-exécutive indépendante)

#### Présence aux réunions

Le GNC s'est réuni sept (7) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions :

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	7
DAEMS, Herman	7
VAN WAEYENBERGE, Titia	7

#### Comité de rémunération (RemCo)

Conformément à l'article 27 de la Loi bancaire, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un RemCo distinct pour assister le Conseil d'Administration dans les domaines liés aux rémunérations.

#### Rôle et responsabilités

Les compétences du RemCo sont précisées dans la Loi bancaire. Elles portent sur l'expression d'un jugement pertinent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération, le système de primes et les incitants créés, au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de BNP Paribas Fortis.

#### Critères pour devenir membre

En plus des critères d'aptitude requis des administrateurs non-exécutifs, les membres du RemCo disposent individuellement et collectivement des compétences, de l'expertise et des aptitudes requises en matière de rémunération, spécifiquement celles applicables au secteur bancaire belge.

#### Composition

Le RemCo se compose d'au moins trois (3) administrateurs non-exécutifs, dont au moins deux (2) administrateurs sont indépendants au sens du Code.

Le président du RemCo doit être un administrateur indépendant. Composition au 10 mars 2021 :

- Sophie Dutordoir (administratrice non-exécutive indépendante), présidente
- Antoinette d'Aspremont Lynden (administratrice non-exécutive indépendante)
- Thierry Laborde (administrateur non exécutif)

#### Présence aux réunions

Le RemCo s'est réuni huit (8) fois en 2020. Le tableau suivant indique la présence aux réunions:

Membre du comité	Présence aux réunions
DUTORDOIR, Sophie	8
d'ASPREMONT LYNDEN, Antoinette	8
LABORDE, Thierry	6

#### Comité Exécutif

BNP Paribas Fortis a mis en place un Comité Exécutif dont la mission est d'assister le Comité de Direction dans ses rôles et responsabilités, et de conseiller le Comité de Direction le cas échéant.

Le Comité Exécutif se compose actuellement de douze (12) membres, dont six (6) sont des administrateurs exécutifs. Il rassemble le Comité de Direction et les six (6) principaux responsables des métiers et fonctions de support.

Composition au 10 mars 2021:

#### Maxime JADOT

Administrateur exécutif, président du Comité de Direction / Comité Exécutif, chief executive officer

#### Michael ANSEEUW

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief retail banking

#### **Didier BEAUVOIS**

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief corporate banking

#### Marc CAMUS

Membre du Comité Exécutif, chief information officer

#### Jo COUTUER

Membre du Comité Exécutif, chief data officer

#### Daniel de CLERCK

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief operating officer

#### Carine DE NYS

Membre du Comité Exécutif, chief compliance officer

#### Khatleen PAUWELS

Membre du Comité Exécutif, head of client service center

#### Franciane RAYS

Membre du Comité Exécutif, chief financial officer

#### Piet VAN AKEN

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief risk officer

#### Stéphane VERMEIRE

Administrateur exécutif, membre du Comité Exécutif, chief private banking and wealth management

#### Sandra WILIKENS

Membre du Comité Exécutif, chief human ressources officer and company engagement

### 3. Procédures de contrôle interne

### Missions et Activités du département Finance – Charte Finance

Sous l'autorité du Directeur Financier, rapportant au Directeur Général Délégué, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent à:

- Elaborer l'information financière et veiller à ce que l'information financière et prudentielle publiée soit exacte et fidèlement déclarée, conformément au cadre réglementaire et aux normes;
- Fournir à la direction générale les informations nécessaires pour le pilotage financier aux niveaux organisationnels;
- Définir la comptabilité, la gestion des performances et certaines politiques prudentielles et diriger leur insertion opérationnelle;

- Définir, déployer et superviser le cadre de contrôle permanent associé à l'information financière;
- Gestion des fonds propres de l'entité;
- Procéder à l'analyse et à la structure financière des projets externes et internes d'acquisition, de partenariat et de désinvestissement;
- Gérer les communications financières, assurer une qualité élevée et une perception claire par les marchés;
- Coordonner les questions du superviseur bancaire, notamment les relations avec la BCE;
- Définir/gérer l'organisation de la fonction Finances et contrôler ses ressources et ses coûts;
- Piloter la mise en œuvre du modèle opérationnel cible, contribuer à la définition de l'architecture fonctionnelle et à la conception des systèmes de Finance et procéder à leur déploiement.

## Production des données financières

#### Dispositif normatif

Les États financiers locaux de chaque entité sont préparés conformément aux principes comptables locaux (GAAP), tandis que les États financiers consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis selon les normes IFRS (International Financial Rapport Standards – Normes Internationales d'Information Financière) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Une équipe dédiée au sein du département Finance, Accounting and Reporting (A&R) définit les principes comptables à appliquer à l'ensemble des entités de BNP Paribas Fortis, en se fondant sur les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces principes reposent sur les politiques comptables du Groupe BNP Paribas. L'équipe A&R suit l'évolution de la réglementation et élabore de nouveaux principes comptables internes en fonction du degré d'interprétation nécessaire pour qu'ils soient adaptés aux opérations effectuées par BNP Paribas Fortis. Elle dispose du manuel de comptabilité du Groupe BNP Paribas, ainsi que de documents et d'instructions supplémentaires se rapportant aux produits et aux domaines de compétences spécifiques du Groupe BNP Paribas. Ce manuel comptable IFRS est distribué à toutes les équipes chargées de la comptabilité et du rapport. Il est régulièrement mis à jour pour s'aligner sur les changements réglementaires. Cette équipe A&R traite également les demandes d'analyses comptables spécifiques formulées par les entités locales ainsi que par les métiers et les lignes d'activité (business lines).

Le département Management Control assure le suivi des règles de comptabilité de gestion et de reporting telles que définies par BNPP Group Finance.

Au sein de Finance, les modifications touchant au reporting prudentiel sont suivies par le département Financial Management et ensuite analysées au sein du Comité de Coordination des Matières Prudentielles. Les principes comptables et les règles associées à la solvabilité sont de la compétence de la Gestion des risques, et ceux associés à la liquidité sont de la compétence de l'ALM - Trésorerie

#### Préparation de l'information financière

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes:

- la filière de comptabilité et de reporting financiers: elle est plus spécifiquement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis dans le respect des politiques et normes. Elle produit également des informations participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. Cette filière atteste de la fiabilité des informations produites en recourant à des outils de contrôle spécifiques et en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) au premier niveau de contrôle;
- la filière de gestion comptable et de reporting: elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles/EO/métiers notamment en s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière. Elle certifie la fiabilité des informations délivrées en application des procédures de certification interne (décrites ci-dessous) du premier niveau de contrôle.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de rapport des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe BNP Paribas, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage de l'information et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité et à la solvabilité, la Banque a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux rapports règlementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant:

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et les Risques;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la règlementation;
- un outil dédié assurant la collecte des données et la production des rapports internes et règlementaires.

## Contrôle permanent - Finance

## Contrôle interne au sein de la Fonction Finance

Le contrôle interne du département Finance est assuré par une équipe en charge du second niveau de contrôle. Elle dispose d'outils spécialisés destinés aux contrôles comptables et à d'autres domaines de contrôle opérationnel permanent. Ces vérifications se fondent sur les résultats de contrôle et de certification du premier niveau réalisés au sein des services opérationnels et autres fonctions.

La mission de ces équipes consiste à assurer, de manière continue, la fiabilité des procédures appliquées pour produire et valider les chiffres financiers de BNP Paribas Fortis, et à contrôler la conformité aux dispositions légales et réglementaires. Outre ce second niveau de contrôle, une des activités de ce département est de maintenir les relations avec les auditeurs externes, de veiller à ce que leurs recommandations soient mises en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis.

## Processus de certification interne

BNP Paribas Fortis contrôle les risques liés au rapport comptable par le biais d'un processus de certification qui vise à confirmer la qualité des informations introduites dans les différents systèmes de rapport. Les résultats du processus de certification relatif au reporting financiers sont présentés chaque trimestre au comité d'audit de BNP Paribas Fortis.

En règle générale, telle que définie par le Groupe BNP Paribas, chaque entité soumise à une liasse de reporting doit certifier la conformité de ce rapport chaque trimestre à l'aide de l'outil de contrôle de la comptabilité financière, une application dédiée au

processus de certification au sein du Groupe BNP Paribas. Les certificats sont constitués de questions standardisées, incluses dans un plan de contrôle générique, portant sur les principaux domaines de risques comptables et financiers.

Le contrôle permanent au sein du département Finance permet d'apporter une certaine assurance au CFO, au Groupe Finance, au comité d'audit de BNP Paribas Fortis, aux auditeurs externes ainsi qu'à la Banque Nationale de Belgique que les mesures de contrôle interne sont bien appliquées en effectuant un second niveau de contrôle sur ces certificats et en assurant la validation finale par le CFO.

Le processus de certification s'articule autour de:

- la certification que les données comptables et de reporting communiquées sont fiables et conformes aux principes comptables et de reporting du Groupe BNP Paribas;
- la certification portant sur le bon fonctionnement du système de contrôle interne de la comptabilité et de reporting conçu pour assurer la qualité des données.

Ce processus de certification interne fait partie du système général de suivi du contrôle interne de la comptabilité et permet au département Finance de BNP Paribas Fortis d'en garantir la qualité, d'être informé de tout problème lié à l'établissement des États financiers ainsi que de superviser la mise en œuvre par les entités comptables des mesures correctives appropriées et, au besoin, d'enregistrer des provisions appropriées. Pour ce qui est de BNP Paribas Fortis en Belgique, le processus de certification est sous-tendu par de nombreux sous-certificats qui couvrent toutes les activités susceptibles de générer des risques comptables et financiers pour la société.

Le système de certification est également utilisé en liaison avec la gestion des risques pour les données qui font partie du rapport réglementaire sur le risque de crédit et le ratio de solvabilité. Ceux qui contribuent aux rapports attestent qu'ils ont respecté les normes et procédures et que les données utilisées sont de qualité appropriée. Ils décrivent plus en détail les résultats des contrôles effectués aux différents stades de la production des rapports, y compris la réconciliation des données comptables avec celles du risque crédit. Basé sur les mêmes principes, un système de certification a été instauré pour les données liées à la liquidité. Les différents contributeurs rapportent sur le respect des normes et des résultats des contrôles clés afin de garantir la qualité des rapports établis.

## Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation de la valorisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les rapports comptables

Le département Finance délègue la détermination et le contrôle des valeurs ou modèles de marché des instruments financiers aux différents départements participant à la mesure des instruments financiers dans le processus global de suivi du risque de marché et des données de gestion. Le contrôle général de l'exactitude de ces opérations demeure néanmoins sous la responsabilité du département Finance.

Les objectifs de ces procédures de contrôle effectuées au sein de Finance sont les suivants:

- s'assurer que les transactions impliquant des instruments financiers soient correctement consignées dans la comptabilité de BNP Paribas Fortis en vue de produire des données financières et de gestion;
- garantir la qualité de la mesure des instruments financiers et du rapport utilisé à la fois dans l'établissement des comptes financiers et de gestion et dans la gestion et le suivi des risques de marché et de liquidité;
- veiller à ce que les résultats des transactions de marché soient déterminés avec exactitude et correctement analysés.

## Contrôle périodique - Inspection Générale

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose BNP Paribas Fortis ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants:

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes;
- identifier des risques au travers d'évaluations et inspecter les zones de risque à l'échelle de BNP Paribas Fortis.

# Relations avec les commissaires-reviseurs

En 2020 comme en 2019, le commissaire-réviseur agréé était PwC Reviseurs d'Entreprises srl, représenté en 2020 par M. Damien WALGRAVE et M. Jeroen BOCKAERT, et en 2019 par M. Damien WALGRAVE.

Le commissaire-réviseur est nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur conseil du comité d'audit et sur proposition du Conseil d'Administration et du conseil d'entreprise.

Le commissaire-réviseur doit remettre un rapport d'audit à la fin de chaque exercice, dans lequel il émet son avis sur une image fidèle des états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis et de ses filiales. Un résumé des résultats et recommandations de contrôle est présenté au comité d'audit dans le document '2020 Internal Control findings & recommendations'.

Outre ce document, le commissaire aux comptes publie un Rapport de Contrôle Interne qui décrit le dispositif de contrôle interne de l'entité.

Le commissaire-réviseur applique également des procédures spécifiques pour les réviseurs du groupe et des procédures d'audit/contrôle pour l'organisme de surveillance prudentielle.

Dans le cadre de sa mission légale d'audit et sur base de ses travaux d'audit:

- il examine tout changement important apporté aux normes comptables et présente au comité d'audit ses recommandations concernant les choix ayant une incidence notable;
- il présente les résultats de ses investigations, ses observations et ses recommandations en vue d'améliorer le système de contrôle interne des entités concernées de la Banque et de Finance.

Le comité d'audit du conseil d'administration est informé des choix comptables qui ont une incidence notable sur les états financiers et peut donc soumettre ensuite ces choix au conseil d'administration qui prendra la décision finale.

## 4. Conflits d'intérêts

Outre les dispositions légales du Code des sociétés et associations relatives aux conflits d'intérêts, BNP Paribas Fortis doit également se conformer aux dispositions de la Loi bancaire et à un certain nombre de circulaires émanant de la Banque Nationale de Belgique (BNB) visant à éviter les conflits d'intérêts entre BNP Paribas Fortis et ses administrateurs ou ses directeurs, et qui ont trait notamment aux fonctions externes et aux crédits.

Par ailleurs, BNP Paribas Fortis a adopté une politique générale et un code de conduite en matière de conflits d'intérêts selon lequel la réalisation des objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit en aucun cas faire obstacle au respect des principes de base suivants:

- l'intérêt des clients (ceci inclut la compréhension des besoins des clients, la garantie d'un traitement équitable des clients, la protection des intérêts des clients,...);
- 2. la sécurité financière (ceci inclut la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme,...);
- l'intégrité des marchés (ceci inclut la promotion d'une concurrence libre et loyale, le respect des règles relatives aux abus de marché,...);
- 4. l'éthique professionnelle (ceci inclut la lutte contre la corruption, le fait de ne pas être en situation de conflits d'intérêts dans le cadre d'activités externes,...);
- le respect des collègues (ceci inclut l'application des normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel, le rejet de toute forme de discrimination et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail);
- la protection du groupe (ceci inclut la création et la préservation de la valeur à long terme du Groupe BNP Paribas, la protection des informations du groupe, une communication responsable,...);
- l'engagement dans la société (ceci inclut la promotion du respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique et agir de façon responsable dans la représentation publique).

Enfin, conformément à la Loi bancaire, les administrateurs de BNP Paribas Fortis font l'objet d'une enquête menée par l'autorité de contrôle concernée avant leur nomination officielle. Avant d'émettre son accord, l'autorité de contrôle vérifie également l'absence de certains types de conflits d'intérêts.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020 DE BNP PARIBAS FORTIS

Établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne



## Compte de résultat de l'exercice 2020

En millions d'euros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Intérêts et produits assimilés (1)	2.a	6.834	7.778
Intérêts et charges assimilées <sup>(1)</sup>	2.a	(2.082)	(2.986)
Commissions (produits)	2.b	1.998	2.076
Commissions (charges)	2.b	(724)	(798)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	181	202
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par capitaux propres	2.d	11	116
Gains nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(5)	(5)
Produits des autres activités	2.e	11.539	11.409
Charges des autres activités	2.e	(9.859)	(9.756)
Produit net bancaire		7.893	8.036
Frais de personnel	6.a	(2.410)	(2.567)
Autres charges générales d'exploitation	2.f	(1.751)	(1.818)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.l	(381)	(369)
Résultat brut d'exploitation		3.351	3.282
Coût du risque	2.g	(676)	(454)
Résultat d'exploitation		2.675	2.828
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.k	322	254
Gains nets ou pertes sur autres actifs immobilisés		(114)	155
Ecarts d'acquisition	4.m	-	1
Résultat avant impôt		2.883	3.238
Impôt sur les bénéfices	2.h	(589)	(620)
Résultat net		2.294	2.618
dont intérêts minoritaires		424	406
Résultat net, part du Groupe		1.870	2.212

<sup>(1)</sup> Les exigences de la norme IAS 1.82(a) sont détaillées dans la note '2.a Marge d'intérêts'

## État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	2.294	2.618
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(462)	(262)
Eléments pouvant être rapportés au résultat	(428)	(241)
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(472)	(84)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
Variations de valeur portées en capitaux propres	35	76
Variations de valeur rapportées au résultat de la période	(1)	(165)
Variations de valeur des placements des activités d'assurance		
Variations de valeur portées en capitaux propres	3	3
Variations de valeur rapportées au résultat de la période	3	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture		
Variations de valeur portées en capitaux propres	144	(218)
Variations de valeur rapportées au résultat de la période	(3)	(6)
Impôts sur les bénéfices	(42)	68
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt	(95)	85
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	(34)	(21)
Variations de valeur des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		
Variations de valeur portées en capitaux propres	(15)	-
Eléments cédés au cours de l'exercice	-	-
Réévaluation des dettes imputable au risque émetteur de BNP Paribas Fortis	-	10
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1	(17)
Impôts sur les bénéfices	(1)	(1)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(19)	(13)
Total cumulé	1.832	2.356
Part du Groupe	1.565	2.051
Part des minoritaires	267	305

## Bilan au 31 décembre 2020

En millions d'euros	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF			
Caisse, banques centrales		50.074	4.399
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		17.832	17.896
Portefeuille de titres	4.a	1.564	2.169
Prêts et opérations de pension	4.a	4.055	6.010
Instruments financiers dérivés	4.a	12.213	9.717
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	3.178	2.500
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres		9.773	8.802
Titres de dette	4.c	9.460	8.473
Instruments de capitaux propres	4.c	313	329
Actifs financiers au coût amorti		210.656	236.717
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4.e	8.531	36.357
Prêts et créances sur la clientèle	4.e	188.742	187.998
Titres de dette	4.e	13.383	12.362
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2.712	2.113
Placements des activités d'assurance		235	-
Actifs d'impôts courants et différés	4.j	1.564	1.782
Comptes de régularisation et actifs divers	4.j	10.360	11.673
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.k	3.747	3.842
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	5.l	23.914	22.386
Immobilisations incorporelles	······································	368	355
Ecarts d'acquisition	4.m	722	730
TOTAL ACTIF		335.135	313.195
DETTES			
Banques centrales		71	709
Instruments financiers en valeur de marché par résultat		25.987	23.818
Portefeuille de titres	4.a	132	516
Dépôts et opérations de pensions	4.a	12.540	12.118
Dettes représentées par un titre	4.a	3.135	3.422
Instruments financiers dérivés	4.a	10.180	7.762
Instruments financiers dérivés de couverture	4.b	5.257	5.838
Passifs financiers au coût amorti	1.0	259.145	239.522
Dettes envers les établissements de crédit	4.g	50.820	40.456
Dettes envers la clientèle	4.g	193.770	184.378
Dettes représentées par un titre	4.y 4.h	11.815	11.918
Dettes subordonnées	4.h	2.740	2.770
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7.11	1.449	1.008
Passifs d'impôts courants et différés		·····	
Comptes de régularisation et passifs divers	4.1	771	713
	4.j	8.207	9.058
Provisions techniques et autres passifs d'assurance		128	4.074
Provisions pour risques et charges	4.n	4.282	4.374
TOTAL DETTES		305.297	285.040
CAPITAUX PROPRES		00.000	01.004
Capital et réserves		23.808	21.634
Résultat de la période, part du groupe		1.870	2.212
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du groupe	····•	25.678	23.846
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		(1.165)	(861)
Total part du groupe		24.513	22.985
Intérêts minoritaires	7.c	5.325	5.170
TOTAL CAPITAUX PROPRES		29.838	28.155
TOTAL PASSIF		335.135	313.195

## Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2020

En millions d'euros	Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat avant impôt		2.883	3.238
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		5.193	4.476
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	•••••	4.139	3.952
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des goodwill		11	(32)
Dotations nettes aux provisions		579	429
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(322)	(254)
Charges (Produits) nets des activités d'investissement		115	(155)
Charges (Produits) nets des activités de financement		3	(6)
Autres mouvements		668	542
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		38.183	(7.663)
Augmentation (Diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit		45.479	(2.645)
Augmentation nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		745	3.235
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(7.692)	(7.858)
Impôts versés		(349)	(395)
Augmentation Nette de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle		46.259	51
Augmentation (Diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(217)	451
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(132)	(169)
Augmentation (Diminution) Nette de la trésorerie liée aux opérations d'investissement		(349)	282
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(86)	(1.521)
Augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		1.004	629
Augmentation (Diminution) Nette de la trésorerie liée aux opérations de financement*		918	(892)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorereie et assimilée		(868)	(222)
Impacts non monétaires des acftivités destinées à être cédées		-	27
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie		45.960	(754)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		5.574	6.328
Comptes actifs de caisse, banques centrales		4.405	4.694
Comptes passifs de banques centrales		(708)	(112)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.e	2.990	3.048
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(1.113)	(1.302)
Déduction des créances et des intérêts courus sur les comptes de trésorerie et assimilée		-	-
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		51.533	5.574
Comptes actifs de caisse, banques centrales		50.084	4.405
Comptes passifs de banques centrales		(71)	(708)
Prêts à vue aux établissements de crédit	4.e	2.828	2.990
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4.g	(1.308)	(1.113)
Déduction des créances et des intérêts courus sur les comptes de trésorerie et assimilée		-	-
Augmentation (Diminution) des soldes des comptes de trésorerie et assimilée		45.959	(754)
Informations complémentaires:			
Intérêts payés		(2.161)	(3.110)
Intérêts reçus		6.700	7.845
Dividendes payés/reçus		124	(1.487)

<sup>\*</sup> Les variations des dettes résultant d'activités de financement autres que celles résultant des flux de trésorerie s'élèvent à EUR (37) millions, dues aux effets de change et de réévaluation, pour respectivement EUR (44) millions et EUR 7 millions

# Tableau de passage des capitaux propres du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020

	Ca	ıpital (	et réserv	es	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat							
En million d'euros	Actions ordinaires	Instruments de capitaux propres subordonnés	Réserves non distribuées	Total capital et réserves	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres sur option	Risque émetteur des dettes en valeur de marché par résultat	Réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	Total	Parités monétaires	Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	Placements de l'activité assurance	Instruments dérivés de couverture	Total	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires (note 7.c)	Capitaux propres totaux
Situation au 1er janvier 2019	11.905	-	11.047	22.952	206	(30)	(201)	(25)	(1.477)	133	668	1	(675)	22.252	5.098	27.350
Autres variations	-	-	(9)	(9)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	(21)	(30)
Augmentation de capital et émissions	-	500	-	500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	-	500
Dividendes	-	-	(1.809)	(1.809)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1.809)	(212)	(2.021)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	(7)	8	(33)	(32)	(37)	(92)	119	(119)	(129)	(161)	(101)	(262)
Résultat net de l'excercice 2019	-	-	2.212	2.212	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2.212	406	2.618
Situation au 31 décembre 2019	11.905	500	11.441	23.846	199	(22)	(234)	(57)	(1.514)	41	787	(118)	(804)	22.985	5.170	28.155
Autres variations	-	-	(21)	(21)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(21)	(28)	(49)
Aquisitions (note 7b)	-	-	(16)	(16)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(84)	(84)
Variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	(3)	-	(12)	(15)	(315)	21	(23)	27	(290)	(305)	(157)	(462)
Résultat net de l'excercice 2020	-	-	1.870	1.870	-	-	-	-	-	-	-	-		1.870	424	2.294
Situation au 31 décembre 2020	11.905	500	13.274	25.679	196	(22)	(246)	(72)	(1.829)	62	764	(91)	(1.094)	24.513	5.325	29.838

# NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2020

Établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne



# 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS FORTIS

## 1.a Normes comptables

## 1.a.1 Normes comptables applicables

L'épidémie de coronavirus, reconnue comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et les diverses mesures mises en place par les gouvernements et organismes de réglementation pour lutter contre sa propagation ont affecté la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et ont de ce fait un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie.

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis sur la base de la continuité d'activité. Les impacts de cette épidémie atténués par l'ensemble des mesures contracycliques comme les mesures de soutien des autorités et les plans de relance de l'activité économique dont bénéficient les clients concernent principalement les pertes de crédit attendues et l'évaluation des actifs. L'estimation de ces impacts a été réalisée dans un contexte d'incertitude concernant l'ampleur des conséquences de cette épidémie sur les économies tant au niveau local que mondial.

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne <sup>1</sup>. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, BNP Paribas Fortis applique la norme IFRS 16 'Contrats de location' adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017.

Le Comité d'interprétation des IFRS (IFRIC) a été saisi d'une question relative à la détermination de la durée de deux types de contrats résiliables ou renouvelables:

 les contrats sans limitation de durée, résiliables à tout moment avec préavis par le preneur ou le bailleur sans pénalité à verser;  les contrats conclus pour une durée initiale courte (en principe 12 mois), renouvelables indéfiniment par tacite reconduction pour la même durée, sauf avis contraire du bailleur ou du preneur signifié dans le cadre d'un préavis.

A l'issue de la réunion du 26 novembre 2019, l'IFRIC a confirmé que le caractère exécutoire des deux types de contrats ci-dessus peut aller au-delà de la période de préavis lorsque l'une ou l'autre des deux parties a un avantage économique non négligeable à ne pas résilier le contrat de location. L'IFRIC a également confirmé que dans le cas où une entité s'attend à utiliser des travaux d'améliorations locatives non amovibles après la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations indique que l'entité peut encourir une pénalité économique non négligeable en cas de résiliation. Dans ce cas, la durée utilisée dans le calcul du droit d'utilisation correspond à la durée d'usage des travaux d'amélioration.

BNP Paribas Fortis a mis en œuvre cette décision sans impact significatif.

■ Dans le cadre de la réforme des taux IBOR et Eonia, le Groupe BNP Paribas a lancé fin 2018 un programme mondial de transition impliquant l'ensemble des Métiers et fonctions. Ce programme vise à encadrer et à mettre en œuvre le processus de transition des anciens taux d'intérêt de référence vers les nouveaux taux dans les juridictions et les devises majeures (euro, livre sterling, dollar américain, franc suisse et yen), tout en réduisant les risques liés à cette transition et en respectant les délais fixés par les autorités compétentes. Le Groupe a contribué aux travaux de place menés conjointement avec les banques centrales et les superviseurs.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting\_fr

Les annonces des autorités publiques du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'administrateur des Libors (ICE BA) fin novembre 2020 ont modifié le calendrier de transition qui devait s'achever initialement à la fin de l'année 2021. Pour le Libor GBP, un Libor synthétique devrait être publié au-delà de cette échéance pour certains contrats qualifiés de « tough legacy ». Aux États-Unis, la publication du Libor USD perdurera jusqu'à mi 2023, une solution législative étant recherchée au-delà de cette date pour certaines classes d'actif, notamment les obligations à taux variable.

Sur la base des progrès réalisés sur l'exercice 2020 notamment la définition d'un plan détaillé, BNP Paribas Fortis est confiante dans sa capacité opérationnelle à gérer le processus de transition de larges volumes de transactions vers les nouveaux taux de référence.

En Europe, la transition Eonia-€STR, de nature strictement technique compte tenu du lien fixe entre ces deux indices, s'est poursuivie, tandis que le maintien de l'Euribor sur une base sine die a été confirmé.

La réforme des taux IBOR dans les autres devises expose la banque à divers risques que le programme vise à gérer étroitement en particulier:

- Des risques de conduite du changement, mais aussi de contentieux et de comportement liés aux négociations avec les clients et les contreparties de marché dans le cadre de la modification des contrats existants;
- Des risques opérationnels, liés aux modifications des systèmes informatiques et des processus de la banque;
- Des risques économiques en cas de perturbations des marchés financiers liées aux différentes transitions induites par la réforme IBOR;
- Des risques de valorisation dans un scénario de réduction de liquidité pendant la transition sur certains segments de marché d'instruments dérivés.

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 modifiant les exigences relatives à la comptabilité de couverture, afin que les couvertures affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré l'incertitude liée à la période de transition des instruments couverts et de couverture vers les nouveaux taux. Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1er janvier 2020, avec la possibilité d'une application anticipée, option que BNP Paribas Fortis avait retenue.

L'IASB a publié en Août 2020 des amendements « Phase 2 » à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 introduisant plusieurs modifications applicables lors de la transition effective vers les nouveaux taux d'intérêt de référence. Ces amendements permettent de traiter les changements apportés aux flux de trésorerie contractuels des instruments financiers résultant de la réforme des taux IBOR comme une simple refixation de leur taux d'intérêt variable, à condition cependant que ces changements s'effectuent sur une base économiquement équivalente. Ils permettent par ailleurs la poursuite des relations de couverture, sous réserve d'amender leur documentation pour refléter les changements apportés aux instruments couverts, aux instruments de couverture, au risque couvert, et/ ou à la méthode de mesure de l'efficacité lors de la transition vers les nouveaux taux de référence. Les mesures introduites dans ce cadre incluent par ailleurs:

- la possibilité de documenter un taux d'intérêt comme composante de risque couverte même si ce taux n'est pas immédiatement séparément identifiable, et ce à condition de s'attendre raisonnablement à ce qu'il le devienne dans un délai de 24 mois;
- la possibilité de refixer à zéro les variations de valeur cumulées dans le cadre du test sur l'inefficacité des relations de couverture; et
- l'obligation d'isoler dans des sous-groupes dans le cadre des couvertures de portefeuille les instruments faisant référence aux nouveaux taux de référence.

Ces amendements, adoptées au sein de l'Union européenne le 13 Janvier 2021, sont applicables pour les états financiers annuels à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée, option que BNP Paribas Fortis a retenue afin de maintenir ses relations de couvertures existantes ayant été modifiées du fait de la transition vers les nouveaux taux de référence.

BNP Paribas Fortis a documenté des relations de couverture au regard des taux d'intérêt de référence visés par la réforme, principalement l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor. Pour ces relations de couverture, les instruments couverts et de couverture vont être progressivement amendés, quand nécessaire, afin d'incorporer les nouveaux taux. Les amendements « Phase 1 » à IAS 39 et IFRS 7 sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture n'ont pas encore été amendés (par exemple avec l'inclusion d'une clause de 'fallback'), ou s'ils ont été amendés et que les termes et la date de la transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence n'ont pas été clairement stipulés. Inversement, les amendements « Phase 2 » sont applicables dès lors que les termes contractuels des instruments couverts ou des instruments de couverture ont été amendés, et que les termes et la date de transition vers les nouveaux taux d'intérêt de référence ont été clairement stipulés.

Les montants notionnels des instruments de couverture documentés dans les relations de couverture impactées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont présentés dans l'annexe 4b 'Instruments financiers dérivés à usage de couverture'.

Par ailleurs, la réforme conduit à un changement d'indice de référence de taux au jour-le-jour pour la rémunération de collatéral, en particulier opéré en 2020 par les chambres de compensation des dérivés en euro et dollar Américain, induisant des évolutions de courbes de valorisation. L'impact net de ces changements sur les comptes de BNP Paribas Fortis est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2020 n'a pas eu d'effet sur les états financiers de l'exercice 2020.

BNP Paribas Fortis n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2020 était optionnelle.

## 1.a.2 Principales nouvelles normes publiées et non encore applicables

La norme IFRS 17 'Contrats d'assurance' publiée en mai 2017, remplacera la norme IFRS 4 Contrats d'assurance. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 20231 et devra être préalablement adoptée par l'Union européenne, pour application en Europe.

## 1.b Information sectorielle

La Banque considère que, dans le cadre du champ d'activité légal et réglementaire de BNP Paribas Fortis ('périmètre contrôlé'), la nature et les effets financiers des activités auxquelles celle-ci se livre, de même que les environnements économiques dans lesquels elle exerce ses activités, sont le mieux traduits dans les secteurs opérationnels suivants:

- activités bancaires en Belgique;
- activités bancaires au Luxembourg;
- activités bancaires en Turquie;
- autres marchés domestiques;
- autres

Les secteurs opérationnels sont des composantes de BNP Paribas Fortis:

- qui exercent des activités opérationnelles dont elle est susceptible de retirer des revenus et d'encourir des charges;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis, en vue de prendre des décisions en matière d'affectation des ressources à ce secteur opérationnel, et d'évaluation de leur performance;
- pour lesquelles des informations financières spécifiques sont disponibles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 25 juin 2020, l'IASB a publié des amendements à IFRS 17 reportant notamment sa date d'application obligatoire de deux années

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Fortis, supervisant conjointement les activités, la performance et les ressources à affecter, est considéré, au sens d'IFRS 8 'Secteurs opérationnels', comme le 'principal décideur opérationnel'.

BNP Paribas Fortis, comme beaucoup d'autres entreprises aux activités diversifiées, organise et présente l'information financière au 'principal décideur opérationnel' de plusieurs façons.

BNP Paribas Fortis et les entités légales qui constituent le Groupe exercent le contrôle sur l'entièreté du champ d'activité légal et réglementaire, dénommé 'périmètre contrôlé', ce qui comprend l'établissement de structures de gouvernance et de processus de contrôle appropriés.

Au sein de cette structure organisationnelle et dans le contexte du périmètre règlementaire ('périmètre contrôlé') de BNP Paribas Fortis, les secteurs d'activité mentionnés ci-dessus correspondent aux principes et critères fondamentaux de détermination des secteurs opérationnels tels que définis dans la norme IFRS 8 'Secteurs opérationnels'.

Les transactions ou transferts entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions normales de marché qui sont aussi valables pour des parties non liées.

## 1.c Principes de consolidation

## 1.c.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de BNP Paribas Fortis. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle BNP Paribas Fortis obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

## 1.c.2 Méthodes de consolidation

#### Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par BNP Paribas Fortis sont consolidées par intégration globale. BNP Paribas Fortis exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière

Pour les entités régies par des droits de vote, BNP Paribas Fortis contrôle généralement l'entité si elle détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure BNP Paribas Fortis en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique de BNP Paribas Fortis à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'elle évalue si elle a le pouvoir, BNP Paribas Fortis tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque BNP Paribas Fortis est contractuellement dotée du pouvoir de décision, par exemple lorsque BNP Paribas Fortis intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer si elle agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'elle agit pour son propre compte et qu'elle a donc le contrôle sur ces entités.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors de BNP Paribas Fortis.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

## Contrôle conjoint

Lorsque BNP Paribas Fortis poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, BNP Paribas Fortis exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise

en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, BNP Paribas Fortis comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

## Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si BNP Paribas Fortis détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation, si BNP Paribas Fortis y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés dans lesquelles BNP Paribas Fortis participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représentée dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. Le goodwill sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique 'Participations dans les sociétés mises en équivalence'.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris le goodwill) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique 'Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence' du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part de BNP Paribas Fortis dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, BNP Paribas Fortis cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque BNP Paribas Fortis a contracté une obligation légale ou implicite ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Lorsque BNP Paribas Fortis détient une participation dans une entreprise associée, directement ou indirectement via une entité qui est un organisme de capital-risque, un fonds commun de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité semblable telle qu'un fonds d'assurance lié à des placements, BNP Paribas Fortis peut choisir d'évaluer cette participation à la valeur de marché par résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

## 1.c.3 Règles de consolidation

#### Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur de BNP Paribas Fortis sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres sont conservés au niveau de BNP Paribas Fortis.

# Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales de BNP Paribas Fortis situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant à BNP Paribas Fortis dans ses capitaux propres sous la rubrique 'Parités monétaires' et pour la part des tiers sous la rubrique 'Intérêts minoritaires'. Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, BNP Paribas Fortis a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part de BNP Paribas Fortis et en intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

# 1.c.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des goodwill

#### Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

BNP Paribas Fortis dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, BNP Paribas Fortis peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur valeur de marché, une fraction du goodwill ainsi déterminé leur étant alors affectée. BNP Paribas Fortis n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les goodwill sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quotepart antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée ayant été prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1er janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables belges (BGAAP) prévalant antérieurement à cette date n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

#### Evaluation des goodwill

BNP Paribas Fortis procède régulièrement à des tests de dépréciation des goodwill.

## Ensemble homogène de métiers

BNP Paribas Fortis a réparti l'ensemble de ses activités en ensembles homogènes de métiers <sup>1</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers de BNP Paribas Fortis, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

## Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation du goodwill affecté à chaque ensemble homogène de métiers sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible du goodwill égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

<sup>1</sup> Le terme retenu par la norme IAS 36 pour les ensembles homogènes de métiers est celui d' 'Unité Génératrice de Trésorerie'

## Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par l'Executive Committee de BNP Paribas Fortis, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

#### Transactions sous contrôle commun

Les transferts d'actifs ou échanges d'actions entre entités sous contrôle commun ne rentrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 3 'Regroupement d'entreprises' ou d'autres normes. En conséquence, se fondant sur l'IAS 8 qui requiert de la direction de faire usage de son jugement pour développer et appliquer une méthode comptable permettant de fournir des informations pertinentes et fiables dans les états financiers, BNP Paribas Fortis a décidé d'adopter la méthode comptable utilisée par le prédécesseur (predecessor value method or predecessor basis of accounting). Selon cette méthode, BNP Paribas Fortis, en tant qu'acquéreur, comptabilise les actifs et passifs à la valeur comptable telle que déterminée et enregistrée dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis par l'entité cédante, et ce, à la date du transfert. Ainsi, aucun goodwill n'est comptabilisé (en dehors d'un goodwill existant dans l'une ou l'autre entité faisant l'objet du regroupement). Toute différence entre la contrepartie payée/transférée et la partie des fonds propres acquis est présentée en ajustement des fonds propres. Cette méthode comptable utilisée par le prédécesseur pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun, est appliquée prospectivement à partir de la date d'acquisition.

## 1.d Conversion des opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par BNP Paribas Fortis dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

## Actifs et passifs monétaires<sup>1</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée de BNP Paribas Fortis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat' et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique 'Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres'.

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable

## 1.e Marge d'intérêts, commissions et produits des autres activités

## 1.e.1 Marge d'intérêts

Les produits et les charges relatifs aux instruments financiers de dette évalués au coût amorti et en valeur de marché par capitaux propres sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en 'Intérêts et produits/charges assimilés'. Entrent dans cette catégorie notamment les commissions sur engagement de financement lorsqu'il est considéré que la mise en place d'un prêt est plus probable qu'improbable. Les commissions perçues sur engagements de financement sont différées jusqu'au tirage puis sont intégrées dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalées sur la durée de vie du prêt. Entrent également dans cette catégorie les commissions de syndication pour la part de la commission équivalente à la rémunération d'autres participants à la syndication.

# 1.e.2 Commissions et produits des autres activités

Les commissions perçues au titre de prestations de services bancaires et assimilés (à l'exception de celles relevant du taux d'intérêt effectif), les revenus de promotion immobilière ainsi que les revenus de prestations de services connexes à des contrats de location entrent dans le champ d'application d'IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

Le prix d'une prestation peut contenir une composante variable. Les montants variables ne peuvent être enregistrés en résultat que s'il est hautement probable que les montants enregistrés ne donneront pas lieu à un ajustement significatif à la baisse.

#### Commission

BNP Paribas Fortis enregistre en résultat les produits et charges de commissions:

soit progressivement au fur et à mesure que le service est rendu lorsque le client bénéficie d'un service continu. Il s'agit par exemple de certaines commissions sur opérations avec la clientèle lorsque les services sont rendus de manière continue, des commissions sur engagements de financement qui ne sont pas intégrées dans la marge d'intérêts car la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, des commissions sur garantie financière, des commissions de compensation sur instruments financiers, des commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, des droits de garde sur titres...

S'agissant des commissions perçues au titre des engagements de garantie financière, elles sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions.

soit lorsque le service est rendu, dans les autres cas. Il s'agit par exemple des commissions de distributions reçues, des commissions de syndication rémunérant la prestation d'arrangement, des commissions de prestations de conseil...

#### Produits des autres activités

S'agissant des revenus de prestations de services connexes à des contrats de location simple, BNP Paribas Fortis les enregistre en résultat au fur et à mesure que le service est rendu, c'est-à-dire au prorata des coûts encourus pour les contrats de maintenance.

## 1.f Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, en valeur de marché par capitaux propres ou en valeur de marché par résultat selon le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments lors de la comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés au coût amorti ou en valeur de marché par résultat lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque BNP Paribas Fortis devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les achats et ventes d'actifs financiers effectués dans un délai défini par la règlementation ou par une convention sur un marché donné sont comptabilisés au bilan en date de règlement.

## 1.f.1 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis: le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels ('collecte') et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

## Critère du modèle de gestion

Les actifs financiers sont gérés en vue de collecter des flux de trésorerie par la perception des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument.

La réalisation de cessions proches de l'échéance de l'instrument et pour un montant proche des flux de trésorerie contractuels restant dus ou en raison d'une hausse du risque de crédit de la contrepartie est compatible avec un modèle de gestion 'collecte'. Les ventes imposées par des contraintes réglementaires ou pour gérer la concentration du risque de crédit (sans augmentation du risque de crédit) sont elles aussi compatibles avec ce modèle de gestion dès lors qu'elles sont peu fréquentes ou peu significatives en valeur.

#### Critère des flux de trésorerie

Le critère des flux de trésorerie est satisfait si les modalités contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Le critère n'est pas satisfait en cas de modalité contractuelle qui expose le porteur à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels incohérents avec ceux d'un prêt non structuré ou 'basique'. Il n'est également pas satisfait en cas d'effet de levier qui augmente la variabilité des flux de trésorerie contractuels.

Les intérêts représentent la rémunération de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit, ainsi qu'éventuellement la rémunération d'autres risques (risque de liquidité par exemple), des coûts (frais d'administration par exemple), et d'une marge bénéficiaire cohérente avec celle d'un prêt basique. L'existence d'intérêts négatifs ne remet pas en cause le critère des flux de trésorerie.

La valeur temps de l'argent est la composante de l'intérêt - généralement appelée composante 'taux' - qui fournit une contrepartie pour le passage du temps uniquement. La relation entre le taux d'intérêt et le passage du temps ne doit pas être altérée par des caractéristiques spécifiques de nature à remettre en cause le respect du critère des flux de trésorerie.

Ainsi, lorsque le taux d'intérêt variable de l'actif financier est révisé périodiquement selon une fréquence qui ne concorde pas avec la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi, la valeur temps de l'argent peut être considérée comme altérée et, selon l'ampleur de cette déformation, le critère des flux de trésorerie peut ne pas être rempli. Certains actifs financiers de BNP Paribas Fortis présentent une non-concordance entre la fréquence de révision du taux et la maturité de celui-ci, ou des taux déterminés selon des moyennes. BNP Paribas Fortis a développé une démarche homogène permettant d'analyser cette altération de la valeur temps de l'argent.

S'agissant des taux réglementés, ils répondent au critère des flux de trésorerie dès lors qu'ils fournissent une contrepartie qui correspond globalement au passage du temps et n'exposent pas à des risques ou à une volatilité des flux de trésorerie contractuels qui seraient incohérents avec ceux d'un prêt de base.

Certaines clauses contractuelles peuvent modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie. Les options de remboursement anticipé ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents, ce qui peut comprendre une pénalité raisonnable pour compenser l'annulation avant terme du contrat. Par exemple, dans le cas des prêts aux particuliers, la pénalité limitée à six mois d'intérêts ou 3% du capital restant dû est considérée comme raisonnable. Les pénalités actuarielles correspondant à la différence actualisée

entre les flux de trésorerie contractuels résiduels du prêt et leur replacement auprès d'une contrepartie similaire ou sur le marché interbancaire pour une maturité équivalente sont également considérées comme raisonnables, y compris lorsque la pénalité peut être positive ou négative (i.e. pénalité dite symétrique). Les clauses de passage d'un taux variable à un taux fixe ne remettent pas en cause le critère des flux de trésorerie si le taux fixe est déterminé à l'origine, ou s'il est représentatif de la valeur temps de l'argent pour la maturité résiduelle du crédit en date d'exercice de la clause.

Dans le cas particulier des actifs financiers contractuellement liés aux paiements reçus sur un portefeuille d'actifs sous-jacents et qui comportent un ordre de priorité de paiement des flux de trésorerie entre les investisseurs ('tranches'), créant ainsi des concentrations de risque de crédit, une analyse spécifique est effectuée. Les caractéristiques contractuelles de la tranche et celles des portefeuilles d'instruments financiers sous-jacents doivent satisfaire au critère des flux de trésorerie et l'exposition au risque de crédit inhérente à la tranche doit être inférieure ou égale à l'exposition au risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers sous-jacents.

Certains prêts peuvent présenter un caractère 'sans recours', contractuellement ou en substance lorsqu'ils sont accordés à une entité ad-hoc. C'est le cas notamment de nombreux prêts de financement de projets ou de financement d'actifs. Le critère des flux de trésorerie est respecté dans la mesure où ces prêts ne représentent pas une exposition directe sur les actifs donnés en garantie. En pratique, le seul fait que l'actif financier donne lieu à des paiements correspondant au principal et aux intérêts n'est pas suffisant pour conclure que l'instrument sans recours remplit le critère des flux de trésorerie. Dans ce cas, les actifs sous-jacents particuliers sur lesquels porte le recours limité doivent être analysés selon l'approche dite 'par transparence'. Si ces actifs ne remplissent pas eux-mêmes les critères de flux de trésorerie, une appréciation du rehaussement de crédit existant doit être effectuée. Les éléments suivants sont notamment analysés: structuration et dimensionnement de l'opération, niveau de fonds propres de la structure emprunteuse, source de remboursement attendue, volatilité du prix de l'actif sous-jacent. Cette analyse est appliquée aux prêts 'sans recours' accordés par BNP Paribas Fortis.

La catégorie 'Actifs financiers au coût amorti' inclut notamment les crédits consentis par BNP Paribas Fortis, ainsi que les prises en pension et les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels et respectent le critère des flux de trésorerie.

#### Comptabilisation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits.

Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit

Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

## 1.f.2 Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

#### Instruments de dette

Les instruments de dette sont classés en valeur de marché par capitaux propres si les deux critères suivants sont réunis:

- critère du modèle de gestion : les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs financiers ('collecte et vente'). Cette dernière n'est pas accessoire mais fait partie intégrante du modèle de gestion;
- critère des flux de trésorerie: les principes sont identiques à ceux applicables aux actifs financiers au coût amorti.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de l'ALM Trésorerie qui sont détenus en vue de collecter les flux contractuels ou d'être vendus et respectent les critères des flux de trésorerie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération. Ils sont évalués ultérieurement à la valeur de marché et les variations de valeur de marché sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres intitulée 'Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat'. De même les pertes attendues calculées selon les mêmes modalités que celles applicables aux instruments de dette au coût amorti et comptabilisées en 'Coût du risque', ont pour contrepartie cette rubrique spécifique des capitaux propres.

Lors de la cession, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres recyclables sont reclassés en compte de résultat.

Par ailleurs, les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

## Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont classés sur option, transaction par transaction, en instruments à la valeur de marché par capitaux propres (sous une rubrique spécifique). Lors de la cession des actions, les variations de valeur précédemment comptabilisées en capitaux propres ne sont pas constatées en résultat. Seuls les dividendes, dès lors qu'ils représentent une rémunération de l'investissement et non pas un remboursement de capital, sont comptabilisés en résultat. Ces instruments ne font pas l'objet de dépréciation.

Les parts de fonds remboursables au gré du porteur ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

# 1.f.3 Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés en tant qu'instruments dérivés en valeur de marché par résultat sont présentés dans la note relative aux engagements donnés et reçus. Ils font l'objet d'une dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Ces dépréciations sont présentées sous la rubrique 'Provisions pour risques et charges'.

## 1.f.4 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti et des instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Ce modèle s'applique aux crédits et aux instruments de dette classés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, aux créances commerciales et aux actifs de contrat.

## Modèle général

BNP Paribas Fortis identifie trois strates correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (Strate 1): si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir);
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (Strate 2): la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux;
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (Strate 3): la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9, à l'exception des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission et des instruments pour lesquels un modèle simplifié est utilisé (voir ci-après).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

S'agissant des produits d'intérêts, pour les encours des Strates 1 et 2, ils sont calculés sur la valeur brute comptable. Pour les encours de la Strate 3, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti des créances (c'est-à-dire la valeur brute comptable nette de la provision pour dépréciation).

## Définition du défaut

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut bâlois, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés. Cette définition tient compte des orientations de l'EBA du 28 septembre 2016, notamment sur les seuils applicables en cas d'impayés et les périodes probatoires.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

## Actifs financiers dépréciés ou douteux

#### Définition

Un actif financier est considéré comme déprécié ou douteux et classé en Strate 3 lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants:

- l'existence d'impayés depuis 90 jours au moins;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section 'Restructuration des actifs financiers').

#### Cas particulier des actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur émission

Dans certains cas, les actifs financiers sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale.

Pour ces actifs, il n'est pas constaté de provision à la comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif résulte de la prise en compte des pertes de crédit attendues à maturité dans les flux de trésorerie estimés initialement. Toute variation ultérieure, positive ou négative, des pertes de crédit attendues à maturité donne lieu à un ajustement de dépréciation en résultat.

#### Modèle simplifié

Le modèle simplifié consiste à comptabiliser une provision pour dépréciation sur la base d'une perte de crédit attendue à maturité dès l'origine puis à chaque date d'arrêté.

BNP Paribas Fortis applique ce modèle aux créances commerciales de maturité inférieure à 12 mois.

## Augmentation significative du risque de crédit

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des probabilités de défaut ou des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'appréciation de la détérioration s'appuie également sur l'existence d'un incident de paiement régularisé mais intervenu au cours des 12 derniers mois.

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'octroi de moratoires répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et amendées le 2 décembre 2020, n'ont pas été considérés, pris isolément, comme des indicateurs de détérioration significative du risque de crédit entrainant un transfert automatique en strate 2. L'octroi de moratoires « privés » répondant à des critères équivalents à ceux définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020 (i.e. octroyés jusqu'au 30 septembre 2020) ont suivi ce même traitement. Les moratoires ne déclenchent pas le décompte des jours de retards de paiement tant que le nouvel échéancier est respecté.

Les principes appliqués en matière d'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit sont détaillés en note 2.g 'Coût du risque'.

## Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les expositions classées en Strate 1 et en Strate 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - 'LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - 'EAD') actualisé au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (strate 1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (Strate 2). Dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, compte tenu des caractéristiques des portefeuilles, la méthode utilisée est basée d'une part sur les probabilités de transition vers la déchéance du terme, et d'autre part sur des taux de perte actualisés post déchéance du terme. Les calculs des paramètres sont réalisés statistiquement par population homogène.

Pour les expositions classées en Strate 3, les pertes de crédit attendues sont calculées comme la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des déficits de trésorerie sur la durée de vie de l'instrument. Les déficits de trésorerie représentent la différence entre les flux de trésorerie contractuels exigibles et les flux de trésorerie attendus (i.e. qui devraient être reçus).

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et dispositifs existants (notamment sur le dispositif bâlois) pour les expositions pour lesquelles les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche IRBA. Ce dispositif est également appliqué aux portefeuilles pour lesquels les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées selon l'approche standard. Par ailleurs, le dispositif bâlois a été ajusté pour être conforme aux dispositions d'IFRS 9, notamment la prise en compte des informations de nature prospective.

#### Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier (y compris les remboursements anticipés, les prorogations et options similaires) sur la durée de vie sont pris en compte. Dans les rares cas où la durée de vie attendue de l'instrument financier ne peut pas être estimée de façon fiable, la durée contractuelle résiduelle doit être utilisée.

La norme précise que la période maximale à considérer pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période contractuelle maximale. Néanmoins, pour les découverts autorisés et les lignes de crédit, selon l'exception permise par IFRS 9 pour ces produits, la maturité considérée pour le calcul des pertes de crédit attendues est la période sur laquelle l'entité est exposée au risque de crédit, qui peut s'étendre au-delà de la maturité contractuelle (période de préavis). Pour les découverts autorisés et les lignes de crédit accordés à des contreparties autres que la clientèle de détail, la maturité contractuelle peut être retenue, notamment lorsque ceux-ci sont gérés individuellement et que la prochaine revue de crédit a lieu à l'échéance contractuelle.

#### Probabilités de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné.

La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité:

- les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles ('point in time' ou 'PIT');
- les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

#### Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut est la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus, actualisés au taux d'intérêt effectif (ou une approximation de celui-ci) en date de défaut. La LGD est exprimée en pourcentage de l'EAD.

L'estimation des flux de trésorerie attendus tient compte des flux de trésorerie résultant de la vente d'une sûreté détenue ou d'autres rehaussements de crédit si ceux-ci sont inclus dans les conditions contractuelles et ne sont pas comptabilisés séparément par l'entité (par exemple, une garantie hypothécaire associée à un prêt immobilier), nette des coûts d'obtention et de vente de ces sûretés.

Dans le contexte des prêts garantis par les Etats consentis dans le cadre de la crise sanitaire, la garantie est considérée comme intrinsèque au contrat de prêt si elle est incluse dans les conditions contractuelles de celui-ci ou est accordée au moment de l'octroi du prêt, et si le montant de remboursement attendu peut bien être rattaché à un prêt en particulier (absence d'effet

de mutualisation par un mécanisme de subordination ou de plafond global pour tout un portefeuille). Dans ce cas, elle est prise en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues, sinon elle donne lieu à la comptabilisation d'un actif de remboursement séparé.

La LGD utilisée pour les besoins d'IFRS 9 est dérivée des paramètres bâlois de LGD. Elle est retraitée de l'effet 'bas de cycle' et des marges de conservatisme, notamment réglementaires, à l'exception des marges pour incertitudes de modèle.

#### Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant résiduel anticipé dû par le débiteur au moment du défaut. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

## Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Les principes appliqués en matière de prise en compte des scénarios économiques dans le calcul des pertes de crédit attendues sont détaillés en note 2.g 'Coût du risque'.

#### Passages en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en pertes intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en pertes est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en 'Coût du risque'. Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en 'Coût du risque'.

## Recouvrements via la mise en jeu du collatéral

Lorsqu'un prêt est sécurisé par un actif financier ou non financier reçu en garantie et que la contrepartie est en défaut, BNP Paribas Fortis peut décider d'exercer la garantie et, selon la juridiction, il peut alors devenir propriétaire de l'actif. Dans une telle situation, le prêt est décomptabilisé en contrepartie de l'actif reçu en garantie.

Une fois la propriété de l'actif effective, celui-ci est comptabilisé à sa valeur de marché et classé au bilan selon l'intention de gestion.

## Restructuration des actifs financiers en raison de difficultés financières

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que BNP Paribas Fortis n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

L'existence d'une augmentation significative du risque de crédit pour l'instrument financier est alors évaluée en comparant le risque de défaut postérieurement à la restructuration (selon les conditions contractuelles modifiées) et le risque de défaut à la date de comptabilisation initiale (selon les conditions contractuelles d'origine). Pour démontrer que les critères de comptabilisation des pertes de crédit attendues à maturité ne sont plus réunis, un comportement de paiement de bonne qualité devra être observé sur une certaine durée.

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents (par exemple, l'échange d'un instrument de dette en instrument de capitaux propres), elle se traduit par l'extinction de la créance et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique 'Coût du risque'.

En 2020, en réponse à la crise sanitaire, de nombreux moratoires ont été accordés aux clients. Ces moratoires consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'intérêts supplémentaires liés à ces décalages d'échéancier. A ce titre, la modification est considérée dans la plupart des cas comme non substantielle. La décote associée (liée à l'absence de facturation des intérêts, ou à une facturation à un taux inférieur au TIE du crédit) est alors comptabilisée en PNB sous réserve du respect de certains critères <sup>1</sup>. Le moratoire est en effet dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont ni réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur, ni dans le cadre de moratoires (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché. Elles consistent en effet à remettre le taux du prêt aux conditions de marché, le client étant en mesure de changer d'établissement de crédit et ne subissant pas de difficulté financière.

## 1.f.5 Coût du risque

Le 'Coût du risque' comprend les éléments de résultat suivants:

- les dépréciations couvrant les pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité (Strate 1 et Strate 2) relatifs aux instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou à la valeur de marché par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location, des actifs de contrats et des créances commerciales;
- les dépréciations des actifs financiers (y compris ceux en valeur de marché par résultat) pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur (Strate 3), les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Sont également comptabilisées en 'Coût du risque' les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

# 1.f.6 Instruments financiers en valeur de marché par résultat

# Portefeuille de transaction et autres actifs financiers en valeur de marché par résultat

Le portefeuille de transaction comprend les instruments détenus à des fins de transaction, y compris les instruments dérivés.

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat concernent les instruments de dette non détenus à des fins de transaction qui ne remplissent pas le critère du modèle de gestion 'collecte' ou 'collecte et vente', ou celui des flux de trésorerie. Entrent également dans cette catégorie les instruments de capitaux propres pour lesquels l'option d'un classement en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue.

Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction initiaux étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, les variations de la valeur de marché sont présentées sous la rubrique 'Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat' du compte de résultat. Il en est de même des revenus, des dividendes et des plus et moins-values de cession réalisées du portefeuille de transaction.

<sup>1</sup> Moratoires qualifiés de « Mesure Générale COVID-19 » (i.e. répondant aux critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020) ou équivalent et n'entrainant pas de transfert en strate 3.

## Passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat sur option

BNP Paribas Fortis utilise cette catégorie dans les deux cas suivants:

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément. Un dérivé incorporé est tel que ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes.

Les variations de valeur de marché résultant du risque de crédit propre sont constatées sous une rubrique spécifique des capitaux propres.

## 1.f.7 Passifs financiers et instruments de capitaux propres

Un instrument financier émis ou ses différentes composantes sont classés en tant que passif financier ou instrument de capitaux propres, conformément à la substance économique du contrat juridique.

Les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis sont qualifiés d'instruments de dette s'il existe une obligation contractuelle pour la société de BNP Paribas Fortis émettrice de ces instruments de délivrer de la trésorerie ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où BNP Paribas Fortis peut être contrainte d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les instruments de capitaux propres résultent de contrats mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti sauf si elles sont comptabilisées à la valeur de marché par résultat.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments hybrides susceptibles de contenir une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

#### Instruments de capitaux propres

Le terme 'actions propres' désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas Fortis et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par BNP Paribas Fortis sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales de BNP Paribas Fortis contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque BNP Paribas Fortis rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part de BNP Paribas Fortis. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part de BNP Paribas Fortis. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt de BNP Paribas Fortis dans une filiale consolidée par intégration globale est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis et qualifiés d'instruments de capitaux propres (e.g. Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) sont présentés au bilan en 'Capital et réserves'.

Les distributions d'un instrument financier classé en tant qu'instrument de capitaux propres sont comptabilisées directement en déduction des capitaux propres. De même, les coûts de transaction d'un instrument qualifié de capitaux propres sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres sont considérés, selon leur mode de dénouement:

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la Banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

## 1.f.8 Comptabilité de couverture

BNP Paribas Fortis a retenu l'option prévue par la norme de maintenir les dispositions de la comptabilité de couverture d'IAS 39 jusqu'à l'entrée en vigueur de la future norme sur la macrocouverture. Par ailleurs, la norme IFRS 9 ne traite pas explicitement de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers. Les dispositions prévues dans IAS 39 pour ces couvertures de portefeuille, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, BNP Paribas Fortis établit une documentation formalisée: désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, BNP Paribas Fortis évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre:

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir, à la date de leur mise en place, pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat', symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste 'Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux' dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres 'Variations de valeur enregistrées directement en capitaux propres'. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits et charges assimilés' au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en 'Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

## 1.f.9 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

BNP Paribas Fortis détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, BNP Paribas Fortis applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers et d'autres contrats entrant dans le champ d'application de la norme sur les instruments financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1: les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix;
- Niveau 2: les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs;
- Niveau 3: les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, et plus marginalement pour certains instruments financiers présentés dans le Niveau 2, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ('Day One Profit') est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

# 1.f.10 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

## Décomptabilisation des actifs financiers

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque BNP Paribas Fortis a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, BNP Paribas Fortis maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

## Décomptabilisation des passifs financiers

BNP Paribas Fortis décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

## Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé au coût amorti sous la rubrique de 'Passifs financiers au coût amorti' appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan de BNP Paribas Fortis. La créance correspondante est comptabilisée au coût amorti sous la rubrique 'Actifs financiers au coût amorti' appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce de BNP Paribas Fortis, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par BNP Paribas Fortis, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique 'Instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

## 1.f.11 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si BNP Paribas Fortis a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## 1.g Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de BNP Paribas Fortis comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location (cf. § 1.h.2) sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de

l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique 'Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles' du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Gains nets sur autres actifs immobilisés'.

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique 'Produits des autres activités' ou 'Charges des autres activités'.

## 1.h Contrats de location

Les différentes sociétés de BNP Paribas Fortis peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

# 1.h.1 Société de BNP Paribas Fortis bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par BNP Paribas Fortis sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique 'Intérêts et produits assimilés'. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

#### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur sa durée d'utilité. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes 'Produits des autres activités' et 'Charges des autres activités'.

# 1.h.2 Société de BNP Paribas Fortis preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par BNP Paribas Fortis à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes:

Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En Belgique par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail 'trois, six, neuf', pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse.

- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat;
- En cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

## 1.i Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque BNP Paribas Fortis décide de vendre des actifs non courants ou un groupe d'actifs et de passifs, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les 12 mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste 'Actifs non courants destinés à être cédés'. Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'. Lorsque BNP Paribas Fortis est engagée dans un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale hautement probable dans le délai d'un an, il doit classer tous les actifs et les passifs de cette filiale comme détenus en vue de la vente.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants ou le groupe d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs,

une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

Dans ce cas, les pertes et profits relatifs à ces opérations sont présentés séparément au compte de résultat, sur la ligne 'Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession'. Ce poste inclut les résultats nets après impôt des activités abandonnées, le résultat net après impôt lié à l'évaluation à la valeur de marché (nette des coûts de vente), et le résultat net après impôt de la cession.

## 1.j Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Fortis sont classés en quatre catégories:

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire;
- les indemnités de fin de contrat de travail;
- les avantages postérieurs à l'emploi.

## Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

## Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de 12 mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

## Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par BNP Paribas Fortis du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

## Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, BNP Paribas Fortis distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de 'régimes à cotisations définies' ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de 'régimes à prestations définies' sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Fortis est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité de BNP Paribas Fortis tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour BNP Paribas Fortis prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif - ou l'actif - net au titre des prestations définies).

## 1k Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par BNP Paribas qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas Fortis accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

## Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin

de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

## Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

# 1.1 Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 1.m Impôt courant et différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés de BNP Paribas Fortis sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où BNP Paribas Fortis est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

S'agissant de l'évaluation des positions fiscales incertaines, BNP Paribas Fortis adopte la démarche suivante:

- la probabilité qu'un traitement fiscal incertain soit agréé par les autorités fiscales est appréciée;
- l'incertitude éventuelle est reflétée lors de la détermination du résultat fiscal en retenant soit le montant le plus probable (probabilité d'occurrence la plus élevée), soit l'espérance mathématique (somme des résultats possibles pondérés par leur probabilité d'occurrence).

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres. Ceci concerne en particulier l'effet d'impôt relatif aux coupons versés sur les instruments financiers émis par BNP Paribas Fortis et qualifiés d'instruments de capitaux propres comme les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique 'Impôt sur les bénéfices' du compte de résultat.

## 1.n Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse et de banques centrales, ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités de BNP Paribas Fortis, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

# 1.0 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de BNP Paribas Fortis exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas:

- de l'analyse du critère des flux de trésorerie de certains actifs financiers;
- du calcul des pertes de crédit attendues. Ceci concerne plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération;
- de l'analyse des crédits renégociés afin de déterminer leur maintien au bilan ou leur décomptabilisation;
- de l'analyse du caractère actif ou non d'un marché et de l'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en 'Actifs financiers en valeur de marché par

- capitaux propres' ou en 'Instruments financiers en valeur de marché par résultat' à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers;
- des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers à chaque type de risque de marché, ainsi que la sensibilité de ces valorisations aux principaux paramètres non observables telles que présentées dans les notes annexes aux états financiers;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture;
- des tests de dépréciation effectués sur le goodwill et les actifs incorporels;
- des tests de dépréciation sur des entreprises mises en équivalence;
- des actifs d'impôt différé;
- de la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des enquêtes et litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires. BNP Paribas Fortis peut également avoir recours à des avis d'experts et de conseillers indépendants afin d'exercer son jugement.

# 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

### 2.a Marge d'intérêts

BNP Paribas Fortis présente sous les rubriques 'Intérêts et produits assimilés' et 'Intérêts et charges assimilées' la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti et des instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres.

Ces rubriques incluent également la rémunération des instruments financiers non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas une comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres, ainsi que celle des instruments financiers que BNP Paribas Fortis a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique 'Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat'.

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Dans le cas d'intérêts négatifs associés à des prêts et créances ou à des dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, ceux-ci sont comptabilisés respectivement en charges d'intérêts ou en produits d'intérêts.

	E	xercice 2020		Exercice 2019		
En millions d'euros	Produits	Charges	Produits	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	6.077	(1.498)	4.579	6.722	(2.180)	4.542
Comptes et prêts / emprunts	4.941	(1.196)	3.745	5.616	(1.827)	3.789
Opérations de pensions	31	(59)	(28)	50	(48)	2
Opérations de location-financement	928	(79)	849	904	(74)	830
Titres de dette	177	-	177	152	-	152
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	-	(164)	(164)	-	(231)	(231)
Instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	138	-	138	114	-	114
Titres de dette	138	-	138	114	-	114
Instruments financiers en valeur de marché par résultat (hors portefeuille de transaction)	9	(29)	(20)	14	(40)	(26)
Instruments de couverture de résultats futurs	183	(260)	(77)	410	(364)	46
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	427	(282)	145	518	(386)	132
Passif de location	-	(13)	(13)	-	(16)	(16)
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	6.834	(2.082)	4.752	7.778	(2.986)	4.792

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à EUR 38 millions pour l'exercice 2020 contre EUR 64 millions pour l'exercice 2019.

BNP Paribas Fortis a souscrit au nouveau programme de TLTRO III (targeted longer-term refinancing operations), tel que modifié par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne en mars 2020 (voir note 4.g). BNP Paribas Fortis s'attend à répondre aux critères de croissance d'octroi de crédit lui permettant de bénéficier d'un taux plus favorable (taux moyen de la facilité de dépôt -50 points de base la première année). Ce taux révisable est considéré comme un taux de marché car il est applicable à tous

les établissements de crédit répondant aux critères d'octroi définis par la Banque centrale européenne. Le taux d'intérêt effectif de ces passifs financiers est déterminé pour chaque période de référence et correspond au taux nominal de celle-ci. Si les critères de croissance d'octroi de crédit ne devaient pas être atteints par BNP Paribas Fortis, la perte de flux de trésorerie futurs actualisés serait alors comptabilisée immédiatement en résultat.

# 2.b Produits et charges de commissions

	Exercice 2020			Ī	Exercice 2019	
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	97	(73)	24	103	(114)	(11)
Opérations sur titres et dérivés	845	(160)	685	969	(258)	711
Engagements de financement et de garantie	155	(13)	142	176	(12)	164
Prestations de service et gestion d'actifs	648	(75)	573	600	(4)	596
Autres	253	(403)	(150)	228	(410)	(182)
Produits et charges de commissions	1.998	(724)	1.274	2.076	(798)	1.278
dont commissions relatives à la détention ou au placement d'actifs pour le compte de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite ou de prévoyance et d'autres institutions	392	(4)	388	408	(6)	402
dont commissions relatives aux instruments financiers non évalués à la valeur de marché par résultat	394	(157)	237	388	(126)	262

# 2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction, aux instruments financiers que BNP Paribas Fortis a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, aux titres de capitaux propres non détenus à des fins de transaction pour lesquels l'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres n'a pas été retenue, ainsi qu'aux instruments de dette dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs.

Ces éléments de résultat comprennent les dividendes sur ces instruments et excluent les revenus et charges d'intérêts des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option et des instruments dont les flux de trésorerie ne sont pas uniquement des paiements relatifs au principal et aux intérêts sur le principal ou dont le modèle de gestion n'est pas de collecter les flux de trésorerie ni de collecter les flux de trésorerie et de vendre les actifs, qui sont présentés dans la 'Marge d'intérêts' (note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Instruments financiers du portefeuille de transaction	173	248
Instruments financiers de taux et de crédit	(13)	178
Instruments financiers de capital	48	148
Instruments financiers de change	103	(113)
Prêts et opérations de pension	35	32
Autres instruments financiers	-	3
Instruments évalués en valeur de marché sur option	(4)	(195)
Autres instruments financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat	4	164
Instruments de dette	(1)	9
Instruments de capitaux propres	5	155
Incidence de la comptabilité de couverture	8	(15)
Instruments dérivés de couverture de valeur	(380)	(747)
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	388	732
Total gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	181	202

Les montants des gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2020 et 2019, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Les facteurs potentiels d'inefficacité sont les différences entre les instruments de couverture et les instruments couverts, notamment du fait de divergences dans les caractéristiques des instruments, telles que la fréquence et la date de révision des index de taux, la fréquence des paiements et les courbes d'actualisation utilisées, ou lorsque les instruments dérivés ont une valeur de marché non nulle à la date de documentation de la relation de couverture. Les ajustements de valeur pour risque de contrepartie s'appliquant aux instruments de couverture sont également sources d'inefficacité.

Les variations de valeur cumulées en capitaux propres relatives à des couvertures de flux futurs interrompues qui ont été reclassées en résultat au cours de l'exercice 2020 sont non significatives, dans tous les cas, que l'instrument couvert existe ou n'existe plus.

# 2.d Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus ou moins-values sur instruments de dette en valeur de marché par capitaux propres	6	94
Plus ou moins-values sur instruments de dette (1)	6	94
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres en valeur de marché par capitaux propres	5	22
Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres	5	22
Gains nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	11	116

<sup>(1)</sup> Les produits d'intérêt relatifs aux titres de dette sont compris dans la 'Marge d'intérêts' (Note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du 'Coût du risque' (note 2.g)

Les résultats latents sur titres de dette, précédemment portés dans la rubrique 'Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat' et inscrits en résultat, représentent un gain net d'EUR 2 millions sur l'exercice 2020 contre EUR 165 millions sur l'exercice 2019.

# 2.e Produits et charges des autres activités

	Exercice 2020			Exercice 2019		
En millions d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets des immeubles de placement	86	(37)	49	71	(15)	56
Produits nets des immobilisations en location simple	10.695	(9.099)	1.596	10.610	(9.074)	1.536
Autres produits nets	758	(723)	35	728	(667)	61
Total net des produits et charges des autres activités	11.539	(9.859)	1.680	11.409	(9.756)	1.653

# 2.f Autres charges générales d'exploitation

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(1.343)	(1.430)
Taxes et contributions <sup>(1)</sup>	(408)	(388)
Total des autres charges générales d'exploitation	(1.751)	(1.818)

<sup>(1)</sup> Les contributions aux fonds de résolution européens, y compris les contributions exceptionnelles, s'élèvent à EUR (68) millions pour l'excercice 2020 contre EUR (58) millions pour l'exercice 2019

## 2.g Coût du risque

Le modèle général d'évaluation des dépréciations décrit dans la note 1.f.4 et utilisé par le Groupe s'articule autour des deux étapes suivantes:

- évaluer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et
- mesurer la provision pour dépréciation sur la base d'une perte attendue sur 12 mois ou sur la base d'une perte attendue sur la durée de vie (i.e. perte attendue à maturité).

Ces deux étapes doivent s'appuyer sur des informations prospectives.

# Augmentation significative du risque de crédit

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

# Facilités accordées aux grandes entreprises, institutions financières, Etats souverains et obligations

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie.

La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative et la facilité (ou l'obligation) classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-).

La mesure de simplification « risque de crédit faible » autorisée par IFRS 9 (i.e. selon laquelle les obligations avec une notation « investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 1, et celles avec une notation « non-investment grade » en date de clôture sont considérées comme étant en strate 2) est utilisée uniquement pour les titres de dette pour lesquels aucune note interne n'est disponible en date de comptabilisation initiale.

# Facilités accordées aux PME et clientèle de détail

Pour les expositions relatives aux PME, l'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est également la note interne de crédit de la contrepartie. Du fait d'une volatilité plus importante dans l'échelle de notation interne utilisée, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 6 crans.

Pour la clientèle de détail, deux autres indicateurs d'augmentation du risque de crédit peuvent être utilisés :

- probabilité de défaut (PD): l'évolution de la probabilité défaut à 1 an est considérée comme une approximation raisonnable de l'évolution de la probabilité de défaut à maturité. La détérioration du risque de crédit est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2, si le ratio (PD à 1 an en date de clôture / PD à l'origination) est supérieur à 4.
- existence d'un impayé au cours des 12 derniers mois: dans le métier spécialisé du crédit à la consommation, l'existence d'un incident de paiement éventuellement régularisé intervenu au cours des 12 derniers mois est considérée comme une augmentation significative du risque de crédit et la facilité est alors classée en strate 2.

#### De plus, pour l'ensemble des portefeuilles (hors métier spécialisé du crédit à la consommation)

- la facilité est présumée être en strate 1 quand sa note interne est inférieure ou égale à 4- (ou sa PD à 1 an est inférieure ou égale à 0,25 %) en date de clôture, car les changements de probabilité de défaut liés à des dégradations de notation dans cette zone sont faibles, et donc considérés comme non « significatifs ».
- quand la note interne est supérieure ou égale à 9+ (ou quand la PD à 1 an est supérieure à 10 %) en date de clôture, compte tenu des pratiques du Groupe en matière d'émission de crédits, la détérioration est considérée comme significative et la facilité classée en strate 2 (dans la mesure où la facilité n'est pas dépréciée).

#### Informations prospectives

Le Groupe prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues (Expected Credit Loss – « ECL »).

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles fondées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macro-économiques sectoriels et géographiques, susceptibles d'augmenter le risque de crédit de certaines expositions. Ces informations peuvent amener à resserrer les critères de passage en strate 2, et ainsi augmenter le montant de pertes de crédit attendues pour des expositions considérées comme particulièrement vulnérables au regard de ces paramètres prospectifs.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le Groupe a fait le choix de retenir 3 scénarios macro-économiques par zone géographique, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles:

- un scénario central, en ligne avec le scénario utilisé dans le cadre du processus budgétaire,
- un scénario adverse, correspondant au scénario utilisé trimestriellement dans le cadre des exercices de test de résistance réalisés par le Groupe,
- un scénario favorable, permettant de prendre en compte des situations où les performances économiques sont meilleures que prévues.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'ECL est principalement établi par le biais de la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues pour chaque scénario.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit:

- 50 % pour le scénario central,
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario adverse a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Par ailleurs, lorsque cela s'avère pertinent, la mesure des dépréciations peut prendre en compte des scénarios de vente des actifs.

#### Scénarios macroéconomiques

Les trois scenarios macroéconomiques sont définis avec un horizon de projection à 3 ans. Ils correspondent à:

■ un scénario central, qui décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Ce scénario est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Il est élaboré par la cellule de Recherche Economique du Groupe, en collaboration avec divers experts du Groupe. Les projections sont déclinées pour chaque marché significatif du Groupe, au travers des principales variables macroéconomiques (le Produit Intérieur Brut- PIB - et ses composantes, le taux de chômage, l'indice

des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier etc.) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de test de résistance.

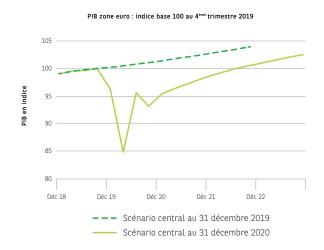
À partir du 31 décembre 2020, au-delà des zones géographiques, les paramètres prospectifs ont été détaillés par secteur économique afin de mieux refléter l'hétérogénéité des dynamiques économiques en lien avec les mesures de confinement et l'arrêt partiel de l'activité;

- un scénario adverse, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique beaucoup plus défavorable que dans le scénario de référence. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Ce choc sur le PIB est appliqué avec une ampleur variable, mais de manière simultanée aux différentes économies, dans la mesure où la crise considérée est une crise globale. Les hypothèses retenues sont généralement cohérentes avec celles proposées par les régulateurs. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert;
- un scénario favorable, qui reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable. Afin de parvenir à une estimation non biaisée des dépréciations, le scénario favorable est défini tel que la probabilité d'occurrence du choc appliqué sur le PIB (en moyenne, sur un cycle) est égale à la probabilité d'occurrence du choc correspondant dans le scénario adverse. L'ampleur des chocs appliqués correspond généralement à 80 %-95 % de l'ampleur des chocs en adverse. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies de la même manière que dans le scénario adverse.

# Prise en compte des spécificités de la crise sanitaire dans le scénario central:

Après un recul historique au premier semestre 2020, suivi d'un rebond marqué au troisième trimestre, une nouvelle baisse de l'activité est constatée au quatrième trimestre, reflétant les mesures plus strictes (y compris des confinements dans certains pays européens) prises par les gouvernements face à l'augmentation des cas de COVID-19. Cependant, cette nouvelle chute est moins prononcée que le choc du deuxième trimestre en lien avec l'action des gouvernements pour limiter l'impact sur l'activité économique. En 2021, une évolution favorable des taux de croissance est attendue, reflétant: (i) un rattrapage mécanique; (ii) les mesures prises par les gouvernements et les banques centrales; (iii) les évolutions favorables concernant la vaccination. Le rythme de la croissance se normaliserait en 2022 et 2023. L'activité devrait revenir à son niveau d'avant crise au cours de 2022 dans la plupart des économies matures.

Le graphique ci-après présente une comparaison entre la projection du PIB retenue dans le scénario central pour le calcul des ECL au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020.



Retour au niveau de PIB du 4ème trimestre 2019

	31 Décembre 2020
Belgique	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
France	4 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Italie	4 <sup>ème</sup> trimestre 2023
Allemagne	2 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Zone euro	3 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Etats-Unis	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021

Ces hypothèses sont comparables à celles du scénario de décembre 2020 de la Banque centrale européenne pour la zone euro qui retient également un retour du PIB à son niveau d'avant crise au troisième trimestre 2022.

En ce qui concerne les hypothèses retenues pour l'économie belge, le retour du PIB au niveau d'avant la crise est attendu à la fin de 2022, en ligne avec les attentes actuelles de la Banque Nationale de Belgique.

#### Scénario adverse

Le scénario adverse suppose la matérialisation de certains risques pour l'économie, conduisant à une trajectoire économique beaucoup plus dégradée que dans le scénario central.

Dans l'environnement actuel, le risque dominant est que la crise sanitaire ne se dissipe pas aussi rapidement que supposé dans le scénario central et que les conditions économiques se détériorent à nouveau.

Deux facteurs pourraient conduire à cette situation: a) une évolution moins favorable que prévu de la situation sanitaire; b) un impact économique plus sévère qu'anticipé de la crise sanitaire (en termes de chômage ou de faillites, par exemple).

Au-delà de ce risque dominant, les risques suivants sont accrus dans le contexte de crise sanitaire:

- Crise prolongée, en raison d'une demande durablement plus faible: la crise sanitaire pourrait déclencher une crise plus «classique» et donc plus longue, si elle provoque des dommages importants dans l'économie (par exemple, un taux de chômage plus élevé, un nombre plus élevé de faillites, etc.) qui affectent la demande intérieure. Ce phénomène pourrait notamment apparaître lors de la réduction ou de l'arrêt des mesures prises par les gouvernements pour soutenir les ménages et les entreprises pendant la crise (chômage partiel, prolongation des droits à l'allocation chômage, prêts garantis par l'État) ou si des secteurs clés (d'un pays ou d'une région donnée) sont sévèrement touchés par la crise (le tourisme étranger par exemple).
- Pression sur la rentabilité des institutions financières: la crise sanitaire accroit les difficultés de remboursement de certains acteurs en particulier avec la réduction ou l'arrêt des mesures de soutien prises par les gouvernements pendant la crise. À ce risque s'ajoutent de possibles turbulences financières et le niveau très bas des taux d'intérêt. Ces développements sont susceptibles de peser sur la rentabilité du secteur bancaire.
- Nouvelles corrections sur les marchés financiers: la crise sanitaire a déjà eu un impact majeur sur la valorisation de certains actifs financiers. Selon l'évolution de la crise sanitaire, de nouvelles corrections pourraient affecter certains marchés.

- Tensions liées aux finances publiques: compte tenu de l'ampleur de la contraction de l'activité et du montant du soutien budgétaire qui sera fourni par les gouvernements pour compenser ce choc majeur, les niveaux de dette publique augmenteront sensiblement et atteindront dans certains pays des niveaux sans précédent. Même si les politiques monétaires extrêmement accommodantes limitent fortement ce risque actuellement, cette détérioration des finances publiques pourrait engendrer, dans le futur et dans certains pays des tensions sur les marchés financiers et des mesures d'austérité. De telles évolutions pourraient avoir des effets secondaires négatifs sur l'activité.
- Nouvelles difficultés économiques en Chine: compte tenu du poids de l'économie chinoise, une nouvelle détérioration de l'activité aurait un impact sur les marchés financiers mondiaux, le commerce mondial et les prix des matières premières.
- Difficultés des marchés émergents: certains marchés émergents souffrant de déséquilibres économiques et politiques intérieurs, de la force du dollar américain, et de la détérioration des relations internationales pourraient être davantage fragilisés par la crise sanitaire.

D'autres risques, non directement liés à la crise sanitaire ont été également pris en compte dans le scénario adverse:

- Risques commerciaux: À court terme, les risques générés par la confrontation commerciale entre les États-Unis et la Chine semblent moins aigus. Cependant, des tensions restent possibles entre les deux pays, en raison de désaccords persistants sur les sujets de protection de la propriété intellectuelle, de transferts de technologie ou des politiques industrielles. À la suite de la crise sanitaire, les États-Unis et d'autres économies matures sont aussi susceptibles de chercher à réduire leur dépendance vis-à-vis de la Chine dans certains domaines jugés stratégiques. Les tensions liées au commerce et à la mondialisation devraient donc persister. Des évolutions défavorables restent un risque pour les trimestres à venir.
- Risques liés au Brexit: Fin décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont conclu un accord de libre-échange. Celui-ci, qui doit encore être ratifié par le Parlement européen, est appliqué à titre provisoire du 1er janvier au 28 février 2021. Si le «hard-Brexit» a été évité, il y a néanmoins des changements importants dans les relations commerciales (barrières non-tarifaires significatives) et financières entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Des obstacles d'ordre logistique ou opérationnel, non totalement intégrés actuellement, ne peuvent être exclus. Le scénario adverse prend en compte une grande incertitude (impact négatif sur l'investissement et la consommation), une dynamique commerciale plus faible,

des tensions financières, ainsi que des évolutions négatives sur le marché immobilier.

Risques géopolitiques: les tensions, prononcées au Moyen-Orient notamment, pourraient peser sur l'économie mondiale au travers de chocs sur les prix des matières premières, ainsi que sur la confiance des entreprises.

Il est supposé que ces risques latents se matérialisent à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, déclenchés par une extension de la crise sanitaire.

L'effet du scénario adverse sur l'évolution du PIB des pays de l'OCDE, se traduit par un écart avec le scénario central au terme de la période de choc (3 ans) compris entre -5,8 % et -12 % selon les pays considérés, atteignant en particulier -7,1 % en moyenne dans la zone euro et -5,8 % aux États-Unis.

#### Pondération des scénarios et sensibilité du coût du risque:

Au 31 décembre 2020, la pondération du scénario défavorable est de 14% pour le Groupe (36% pour le scénario favorable), contre 21% au 31 décembre 2019 (29% pour le scénario favorable), traduisant une position inférieure à la moyenne du cycle de crédit en décembre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et des mesures de maîtrise associées.

L'ECL du Groupe est légèrement inférieur à celui déterminé sur la base du scénario de référence, ce qui est également le cas en Belgique. L'application d'une pondération égale au scénario favorable et défavorable (25%) entraînerait une augmentation d'EUR 19 millions, soit 2,5%, des pertes attendues. En Belgique, appliquer une pondération de 50% au scénario défavorable (0% au scénario favorable) entraînerait une augmentation d'EUR 33 millions de la perte attendue.

#### Adaptation du dispositif d'évaluation des montants des pertes de crédit attendues pour prendre en compte les spécificités de la crise sanitaire:

La mesure de l'impact des scénarios macroéconomiques sur les pertes de crédit attendues a été ajustée pour refléter les spécificités de la crise sanitaire actuelle. Compte tenu des caractères exceptionnels du choc lié aux mesures de confinement temporaires et du soutien apporté par les gouvernements et les banques centrales, les paramètres des scénarios macroéconomiques pour les différents pays ou zones géographiques intégrés dans les modèles de calcul (calibrés sur la base des précédentes crises) ont été adaptés afin d'en extraire une dynamique de moyen terme de l'évolution macroéconomique et de minimiser ainsi une volatilité excessive.

La perspective de moyen terme retenue pour la zone euro sur le scenario central réduit la destruction de valeur sur la période, pour un montant largement inférieur à celui des dispositifs d'aide mis en place par les gouvernements et la Banque centrale européenne.

Par ailleurs, des ajustements conservateurs ont été pris en compte lorsque les modèles utilisés se fondaient sur des indicateurs présentant des niveaux atypiques dans le contexte de la crise sanitaire et en lien avec les mesures de soutien, tels que la hausse des dépôts et la baisse des retards de paiements sur la clientèle de détail et les entrepreneurs.

L'exposition aux transports (aviation, croisières), au commerce de détail (non-alimentaire), à l'immobilier commercial, aux magasins de détail et à l'hôtellerie, au tourisme et aux loisirs représente respectivement 2%, 1,4%, 1% et 1% de l'exposition totale (total crédits et engagements hors bilan).

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Dotations nettes aux dépréciations	(674)	(448)
Récupérations sur créances amorties	30	35
Pertes sur créances irrécouvrables	(32)	(41)
Total du coût du risque de la période	(676)	(454)

# Coût du risque de la période par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Banques centrales	(4)	1
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	3	10
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	(3)	1
Actifs financiers au coût amorti	(648)	(420)
dont prêts et créances	(646)	(419)
dont titres de dette	(2)	(1)
Autres actifs	(8)	(6)
Engagements de financement, de garantie et divers	(16)	(40)
Total du coût du risque de la période	(676)	(454)
Coût du risque sur encours sains	(194)	11
dont Strate 1	(86)	(14)
dont Strate 2	(108)	25
Coût du risque sur encours dépréciés - Strate 3	(482)	(465)

# Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	8	4	-	(2)	10
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	29	(9)	-	(1)	19
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	35	4	(11)	(4)	24
Actifs financiers au coût amorti	2.965	657	(289)	(209)	3.124
dont prêts et créances	2.963	655	(289)	(208)	3.121
dont titres de dette	2	2	-	(1)	3
Autres actifs	11	8	-	-	19
Total des dépréciations d'actifs financiers	3.048	664	(300)	(216)	3.196
dont Strate 1	263	70	-	(18)	315
dont Strate 2	402	93	(1)	(45)	449
dont Strate 3	2.383	501	(299)	(153)	2.432
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	221	12	-	(16)	217
Autres dépréciations	29	(1)	(9)	-	19
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	250	11	(9)	(16)	236
dont Strate 1	49	12	-	(6)	55
dont Strate 2	42	16	-	(7)	51
dont Strate 3	159	(17)	(9)	(3)	130
Total des dépréciations et provisions constituées	3.298	675	(309)	(232)	3.432

Variation au cours de la période précédente des dépréciations constituées par catégorie comptable et nature d'actifs

En millions d'euros	1er janvier 2019	Dotations nettes aux dépréciations	Utilisation de dépréciations	Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	31 décembre 2019
Dépréciation des actifs					
Banques centrales	10	(1)	-	(1)	8
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	45	(12)	-	(4)	29
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	36	(1)	-	-	35
Actifs financiers au coût amorti	2.914	431	(327)	(53)	2.965
dont prêts et créances	2.913	430	(327)	(53)	2.963
dont titres de dette	1	1	-	-	2
Autres actifs	7	4	-	-	11
Total des dépréciations d'actifs financiers	3.012	421	(327)	(58)	3.048
dont Strate 1	262	10	-	(9)	263
dont Strate 2	436	(33)	(4)	3	402
dont Strate 3	2.314	444	(323)	(52)	2.383
Provisions inscrites au passif					
Provisions pour engagements de financement et de garantie	194	26	-	1	221
Autres dépréciations	25	8	(1)	(3)	29
Total des provisions constituées au titre des engagements de crédit	219	34	(1)	(2)	250
dont Strate 1	43	4	-	2	49
dont Strate 2	39	4	-	(1)	42
dont Strate 3	137	26	(1)	(3)	159
Total des dépréciations et provisions constituées	3.231	455	(328)	(60)	3.298

# Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)		Total
Au 31 décembre 2019	252	382	2.330	2.964
Dotations nettes aux dépréciations	63	92	502	657
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	104	142	-	246
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période (1)	(51)	(94)	(186)	(331)
Transfert vers Strate 2	(24)	208	(13)	171
Transfert vers Strate 3	(3)	(87)	372	282
Transfert vers Strate 1	14	(115)	(6)	(107)
Autres dotations / reprises sans changement de strate (2)	23	38	335	396
Utilisation de dépréciations	-	(1)	(288)	(289)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(14)	(43)	(152)	(209)
Au 31 décembre 2020	301	430	2.392	3.123

<sup>(1)</sup> y compris cessions

## Variations des dépréciations sur actifs financiers au coût amorti sur la période précédente

En millions d'euros	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à 12 mois (Strate 1)	Dépréciations sur encours avec pertes attendues à maturité (Strate 2)	Dépréciations sur encours dépréciés (Strate 3)	Total
Au 1er janvier 2019	247	415	2.252	2.914
Dotations nettes aux dépréciations	11	(30)	450	431
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	110	121	-	231
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période (1)	(51)	(85)	(193)	(329)
Transfert vers Strate 2	(20)	194	(11)	163
Transfert vers Strate 3	(4)	(97)	423	322
Transfert vers Strate 1	13	(105)	(5)	(97)
Autres dotations / reprises sans changement de strate (2)	(37)	(58)	236	141
Utilisation de dépréciations	-	(4)	(323)	(327)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	(6)	1	(49)	(54)
Au 31 décembre 2019	252	382	2.330	2.964

<sup>(1)</sup> y compris cessions

<sup>(2)</sup> y compris amortissements

<sup>(2)</sup> y compris amortissements

# 2.h Impôts sur les bénéfices

	Exercice 2	020	Exercice 2	019
Rationalisation de la charge d'impôt théorique par rapport au taux d'impôt légal sur les sociétés en Belgique	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt (1)	(640)	25,00%	(882)	29,58%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(3)	0,1%	57	(1,9%)
Effet lié aux changements de taux d'imposition	8	(0,3%)	19	(0,6%)
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	10	(0,4%)	59	(2,0%)
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	8	(0,3%)	79	(2,6%)
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	9	(0,4%)	-	- %
Autres effets	19	(0,7%)	48	(1,6%)
Charge d'impôt sur les bénéfices	(589)	23,01%	(620)	20,79%
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(408)		(372)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 4.i)	(181)		(248)	

<sup>(1)</sup> Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition

<sup>(2)</sup> Contributions au Fonds de Résolution Unique et autres taxes bancaires non déductibles

# 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

### 3.a Secteurs d'activité

#### Activités bancaires en Belgique

En Belgique, BNP Paribas Fortis commercialise un éventail complet de services financiers auprès des particuliers, indépendants, professions libérales et petites et moyennes entreprises (PME). La Banque propose également aux particuliers fortunés, aux entreprises et aux institutions publiques et financières, des solutions sur mesure pour lesquelles elle peut s'appuyer sur le savoir-faire et le réseau international de sa maison mère, BNP Paribas.

En Retail et Private Banking (RPB), BNP Paribas Fortis s'appuie sur une base solide. Elle offre ses services à 3,4 millions de particuliers, d'indépendants, de PME et de clients Private Banking. La Banque a une forte présence sur le marché local, grâce à un vaste réseau de 463 agences, ainsi que par le biais d'autres canaux tels que les ATM et la Banque en ligne (y compris la Banque mobile). Pour ses activités de Retail Banking, BNP Paribas Fortis opère sous quatre marques complémentaires: la marque principale BNP Paribas Fortis, Fintro, bpost banque et Hello bank!, un service bancaire mobile 100% digital. Dans le secteur des assurances, BNP Paribas Fortis travaille en étroite collaboration avec le leader du marché belge, AG Insurance.

Corporate Banking (CB) fournit ses services à une grande variété de clients, allant des petites et moyennes entreprises, aux groupes belges et européens, aux institutions financières, aux investisseurs institutionnels, aux institutions publiques et aux autorités locales. Forte d'une base de clients très importante constituée de grandes et moyennes entreprises, CB est aussi bien leader du marché dans ces deux catégories qu'un solide concurrent dans le secteur public.

Proposant un large éventail de solutions et services traditionnels et spécialisés, et s'appuyant sur le réseau international du Groupe BNP Paribas dans 69 pays, CB continue de répondre aux besoins très précis de ses clients en matière de financement, d'opérations bancaires, de banque d'investissement et d'assurance.

#### Activités bancaires au Luxembourg

BGL BNP Paribas fait partie des banques leaders opérant sur la place boursière luxembourgeoise. Elle a contribué considérablement à l'émergence du pays en tant qu'important centre financier international et est profondément ancrée dans la vie économique, culturelle, sportive et sociale luxembourgeoise.

En tant que partenaire engagé de longue date dans l'économie nationale, BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits, non seulement aux particuliers, mais aussi aux clients indépendants, aux professions libérales et clients institutionnels. La banque est, au Grand-duché de Luxembourg, le plus important fournisseur de services bancaires aux entreprises, et occupe la deuxième place sur le segment des clients particuliers. Elle est aussi le leader en bancassurance, fournissant des offres combinées de services bancaires et d'assurance.

#### Activités bancaires en Turquie

BNP Paribas Fortis opère en Turquie via Türk Ekonomi Bankası (TEB), dont elle détient 48,7%. Les produits et services de la Banque de détail se composent de cartes de débit et de crédit, de prêts personnels, de produits d'investissement et d'assurance qui sont distribués par le réseau d'agences de TEB et via internet et phone banking. Les services aux entreprises comprennent le financement des exportations, la gestion d'actifs et le cash management, l'octroi de crédits, la couverture du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du prix des matières premières, ainsi que le factoring et le leasing. La Banque propose également une gamme complète de services financiers aux petites et moyennes entreprises (PME) par le biais de ses équipes spécialisées en banque commerciale et en services financiers aux PME.

#### Autres marchés domestiques

Le secteur opérationnel 'Autres Marchés Domestiques' comprend principalement BNP Paribas Leasing Solutions et Arval.

Arval, filiale à 100% de BNP Paribas Fortis, est un spécialiste de la location de véhicules d'entreprise. Arval propose à ses clients professionnels, PME et grands groupes internationaux des solutions dédiées visant à optimiser la mobilité de leurs collaborateurs et à externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte automobile. Conseil d'expert et qualité de service, qui constituent les fondements de la promesse client d'Arval, sont délivrés dans 30 pays.

BNP Paribas Leasing Solutions est l'un des leaders européens en matière de leasing aux petites, moyennes et grandes entreprises. Il est spécialisé dans les solutions locatives et de financement, allant du leasing d'équipements à usage professionnel à l'externalisation de flotte de véhicules.

#### Autres

Ce secteur comprend principalement BNP Paribas Asset Management, AG Insurance, Personal Finance et les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis.

# 3.b Informations par secteur d'activité

# Résultat par secteur d'activité

	Exercice 2020					Exercice 2019						
En millions d'euros	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Autres marchés domestiques	Autres	Total	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Autres marchés domestiques	Autres	Total
Produits	3.983	730	736	2.245	199	7.893	4.065	666	936	2.184	185	8.036
Charges d'exploitation	(2.538)	(377)	(404)	(1.144)	(79)	(4.542)	(2.693)	(388)	(462)	(1.135)	(76)	(4.754)
Coût du risque	(261)	(16)	(174)	(188)	(37)	(676)	(40)	(5)	(238)	(141)	(30)	(454)
Résultat d'exploitation	1.184	337	158	913	83	2.675	1.332	273	236	908	79	2.828
Eléments hors exploitation	(95)	1	1	(2)	303	208	169	-	5	1	235	410
Résultat avant impôt	1.089	338	159	911	386	2.883	1.501	273	241	909	314	3.238

# Actifs et passifs par secteur d'activité

	31 décembre 2020						3	1 décemb	re 2019			
En millions d'euros	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Autres marchés domestiques	Autres	Total	Activités bancaires en Belgique	Activités bancaires au Luxembourg	Activités bancaires en Turquie	Autres marchés domestiques	Autres	Total
Actif	226.308	28.029	16.246	53.280	11.272	335.135	205.650	27.931	16.889	51.565	11.160	313.195
Dont titres mis en équivalence et coentreprises	832	93	4	67	2.751	3.747	958	93	4	69	2.718	3.842
Passif	210.786	21.980	15.117	49.091	8.323	305.297	191.205	22.210	15.571	47.801	8.253	285.040

# 3.c Rapport pays par pays

Le rapport pays par pays a été conçu pour respecter les exigences établies à l'article 89 de la Directive européenne sur les exigences de fonds propres (CRD 4). L'information est présentée en utilisant la même base que les États Financiers Consolidés de BNP Paribas Fortis pour la période se terminant le 31 décembre 2020, qui sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. L'information par pays considère le pays de constitution ou d'établissement des succursales et filiales.

En millions d'euros,  Exercice 2020 <sup>(*)</sup>	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôt courant	Impôts différés	Impôt sur les bénéfices	ETP (**) au 31 décembre 2020	Nature de l'activité
Belgique	4.239	1.191	(129)	(178)	(307)	12.232	
dont BNP Paribas Fortis NV/ SA (Inclus Bass & Esmée Master Issuer NV)	3.869	1.019	(83)	(182)	(265)	11.055	Institution de crédit
Turquie	762	187	(78)	28	(50)	9.295	
dont Türk Ekonomi Bankası AS	655	112	(58)	26	(32)	8.765	Institution de crédit
Luxembourg	743	344	(67)	8	(59)	2.172	
dont BGL BNP Paribas	722	334	(72)	1	(71)	2.092	Institution de crédit
France	686	215	(13)	(34)	(46)	3.333	
dont BNP Paribas Lease Group BPLG	157	40	-	(5)	(5)	1.409	Leasing
Allemagne	182	63	(18)	2	(17)	751	
Pologne	39	12	(5)	2	(2)	468	
Royaume-Uni	325	151	(34)	8	(26)	1.204	
Espagne	213	124	(11)	(18)	(29)	848	
Pays-Bas	111	61	(13)	(1)	(15)	408	
Italie	347	125	(26)	12	(14)	1.092	
Autres	245	87	(14)	(11)	(25)	1.928	
Total	7.893	2.561	(408)	(181)	(589)	33.729	

<sup>(\*)</sup> Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale (\*\*) Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2020 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale

# 4 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

# 4.a Instruments financiers en valeur de marché par résultat

# Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés –, de certains passifs que la banque a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur émission, ainsi que d'instruments non détenus à des fins de transaction dont les caractéristiques ne permettent pas la comptabilisation au coût amorti ou en valeur de marché par capitaux propres.

		31 décem	bre 2020			31 décem	bre 2019	
En millions d'euros	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total	Portefeuille de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option	Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat	Total
Portefeuille de titres	433	-	1.131	1.564	434	-	1.735	2.169
Prêts et opérations de pension	3.952	2	101	4.055	5.879	4	127	6.010
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	4.385	2	1.232	5.619	6.313	4	1.862	8.179
Portefeuille de titres	132	-	-	132	516	-	-	516
Dépôts et opérations de pension	12.369	171	-	12.540	11.936	182	-	12.118
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	3.135	-	3.135	-	3.422	-	3.422
Dont dettes subordonnées	-	835	-	835	-	871	-	871
Dont dettes non subordonnées	-	2.300	-	2.300	-	2.551	-	2.551
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	12.501	3.306	-	15.807	12.452	3.604	-	16.056

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 4.d.

# Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

Le coût amorti des dettes émises comptabilisées à la valeur de marché par résultat s'élève à EUR 3.362 millions au 31 décembre 2020 (EUR 3.680 millions au 31 décembre 2019).

#### Autres actifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat

Les autres actifs financiers en valeur de marché par résultat sont des actifs financiers non détenus à des fins de transaction:

- Instruments de dette qui ne remplissent pas les critères prévus par la norme IFRS 9 pour être classés dans les catégories d'instruments en 'valeur de marché par capitaux propres' ou au 'coût amorti':
  - leur modèle de gestion n'est pas 'de collecter les flux de trésorerie contractuels' ni 'de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les instruments"; et/ou
  - leurs flux de trésorerie ne représentent pas seulement le remboursement du principal et des intérêts sur le principal;
- Instruments de capitaux propres que la Banque n'a pas choisi de classer en 'valeur de marché par capitaux propres'.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de teneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas Fortis est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments 'élémentaires' (tels que les swaps de taux d'intérêts) soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins

de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que la Banque n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture sous IFRS.

	31 décem	ıbre 2020	31 décembre 2019			
En millions d'euros	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative		
Instruments dérivés de taux	10.306	8.842	7.716	6.371		
Instruments dérivés de change	1.276	1.316	1.471	1.365		
Instruments dérivés de crédit	-	3	-	5		
Instruments dérivés sur actions	631	19	530	22		
Autres instruments dérivés	-	-	-	(1)		
Instruments financiers dérivés	12.213	10.180	9.717	7.762		

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue

qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas Fortis sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

		31 décem	bre 2020			31 décembre 2019				
En millions d'euros	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total	Négociés sur un marché organisé	Gré à gré, admis en chambre de compensation	Gré à gré	Total		
Instruments dérivés de taux	56.697	35.009	648.320	740.026	46.747	61.990	839.535	948.272		
Instruments dérivés de change	125	-	101.798	101.923	11	-	116.597	116.608		
Instruments dérivés de crédit	-	-	21	21	-	-	38	38		
Instruments dérivés sur actions	101	-	1.878	1.979	29	-	2.177	2.206		
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	56.923	35.009	752.017	843.949	46.787	61.990	958.347	1.067.124		

# 4.b Instruments financiers dérivés à usage de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

	31 d	écembre 202	0	31 de	écembre 2019	)
En millions d'euros	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	131.145	2.895	5.105	120.169	2.362	5.401
Instruments dérivés de taux	130.322	2.843	5.078	119.441	2.350	5.379
Instruments dérivés de change	823	52	27	728	12	22
Couverture de résultats futurs	14.789	277	152	18.446	138	432
Instruments dérivés de taux	5.725	72	60	6.575	59	163
Instruments dérivés de change	9.064	205	92	11.871	79	269
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Couverture des investissements nets en devises	200	6	-	300	-	5
Instruments dérivés de change	200	6	-	300	-	5
Dérivés utilisés en couverture	146.134	3.178	5.257	138.915	2.500	5.838

La description des modalités de gestion des risques de taux et de change est incluse dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres' du rapport annuel.

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2020:

	Inst	ruments d	le couvert	ture		nstrument	s couverts	
31 décembre 2020 En millions d'euros	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture	Valeur nette comptable - actif	Montant accumulé de la réévaluation - actif	Valeur nette comptable - passif	Montant cumulé de la réévaluation - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	14.985	368	2.478	(2.113)	11.087	2.046	4.100	115
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux:	14.162	315	2.451	(2.121)	10.738	2.048	3.671	108
Prêts et créances	937	14	280	(252)	917	252	-	-
Titres de dette	9.610	171	2.160	(1.978)	9.821	1.796	-	-
Dépôts	40	2	-	1	-	-	41	1
Dettes émises	3.575	128	11	108	-	-	3.630	107
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux:	823	53	27	8	349	(2)	429	7
Prêts et créances	259	46	-	1	202	(2)	-	-
Titres de dette	139	2	10	-	147	-	-	-
Dépôts	20	-	-	1	-	-	21	1
Dettes émises	405	5	17	6	-	-	408	6
Couverture des portefeuilles couverts en taux	116.160	2.527	2.627	(217)	32.776	1.648	55.309	1.431
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux:	116.160	2.527	2.627	(217)	32.776	1.648	55.309	1.431
Prêts et créances	49.566	399	2.134	(1.647)	32.776	1.648	-	-
Dépôts	66.594	2.128	493	1.430	-	-	55.309	1.431
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux:	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	-	-	-	_	-	_	-	
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	131.145	2.895	5.105	(2.330)	43.863	3.694	59.409	1.546

Le tableau suivant présente le détail des relations de couverture de valeur d'instruments identifiés et de portefeuilles d'instruments financiers dont la couverture se poursuit au 31 décembre 2019 :

	Inst	ruments o	le couver	ture	ı	nstrument	ts couverts	;
31 décembre 2019 En millions d'euros	Montants notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Variations de valeur utilisées pour le calcul de l'inefficacité de couverture	Valeur nette comptable - actif	Montant accumulé de la réévaluation - actif	Valeur nette comptable - passif	Montant cumulé de la réévaluation - passif
Couverture de valeur d'instruments identifiés	14.417	184	2.221	(1.912)	9.733	1.919	5.013	89
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux:	13.689	173	2.200	(1.913)	9.565	1.919	4.453	88
Prêts et créances	999	14	277	(249)	986	249	-	-
Titres de dette	8.223	57	1.918	(1.751)	8.579	1.670	-	-
Dépôts	2.044	4	3	1	-	-	2.044	1
Dettes émises	2.423	98	2	86	-	-	2.409	87
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux:	728	11	21	1	168	-	560	1
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	170	3	1	-	168	-	-	-
Dépôts	32	1	-	1	-	-	33	1
Dettes émises	526	7	20	-	-	-	527	-
Couverture des portefeuilles couverts en taux	105.752	2.178	3.180	(1.114)	46.415	2.074	57.971	963
Instruments dérivés de taux en couverture du risque de taux lié aux:	105.752	2.178	3.180	(1.114)	46.415	2.074	57.971	963
Prêts et créances	47.393	532	2.671	(2.123)	46.415	2.074	-	-
Titres de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts	58.359	1.646	509	1.009	=	-	57.971	963
Instruments dérivés de change en couverture des risques de taux de change liés aux:	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts			-		-			-
TOTAL COUVERTURE DE VALEUR	120.169	2.362	5.401	(3.026)	56.148	3.993	62.984	1.052

Un actif ou un passif ou des ensembles d'actifs et de passifs, peuvent faire l'objet d'une couverture par périodes avec différents instruments financiers dérivés. De même, certaines couvertures sont réalisées par la combinaison de deux instruments dérivés (par exemple, pour échanger l'index du taux variable du premier instrument d'Euribor à Eonia). Dans ces cas, les montants notionnels se cumulent et leur montant total est supérieur au montant couvert. La première situation s'observe plus particulièrement pour les couvertures de portefeuilles et la seconde pour les couvertures de dettes émises.

En ce qui concerne les couvertures de valeur interrompues par rupture du contrat de dérivé, le montant cumulé des ajustements de la valeur de marché à amortir sur la durée de vie résiduelle des instruments couverts au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 1 064 millions à l'actif et EUR 18 millions au passif pour les couvertures de portefeuilles d'instruments. Au 31 décembre 2019, ces montants s'élevaient à EUR 38 millions à l'actif et EUR 45 millions au passif.

La variation à l'actif est principalement expliquée par un changement de stratégie de couverture ayant entraîné le remplacement des instruments de couverture de portefeuilles de prêts et créances afin de changer la fréquence de révision du taux variable de référence des swaps pour un même montant de notionnel. Les dates de maturité des éléments couverts correspondants s'échelonnent jusqu'en 2040.

Le montant notionnel de dérivés en couverture de résultats futurs s'élève à EUR 14 789 millions au 31 décembre 2020. Les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élèvent à EUR 9 millions. Au 31 décembre 2019, le montant notionnel de dérivés de couverture de résultats futurs s'élevait à EUR 18 446 millions et le montant des variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres s'élevait à EUR (57) millions.

Le tableau suivant présente la ventilation des montants notionnels des instruments dérivés à usage de couverture par date d'échéance:

31 décembre 2020	Date d'échéance								
En millions d'euros	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Couverture de valeur	32.442	49.008	49.695						
Instruments dérivés de taux	31.992	48.703	49.627						
Instruments dérivés de change	450	305	68						
Couverture de résultats futurs	9.105	4.912	772						
Instruments dérivés de taux	2.265	2.688	772						
Instruments dérivés de change	6.840	2.224	-						
Autres instruments dérivés	-	-	-						
Couverture des investissements nets en devises	-	200	-						
Instruments dérivés de change	-	200	-						

31 décembre 2019	Date d'échéance							
En millions d'euros	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Couverture de valeur	17.557	58.827	43.785					
Instruments dérivés de taux	17.328	58.370	43.743					
Instruments dérivés de change	229	457	42					
Couverture de résultats futurs	10.208	6.399	1.839					
Instruments dérivés de taux	974	4.079	1.522					
Instruments dérivés de change	9.234	2.320	317					
Autres instruments dérivés	-	-	-					
Couverture des investissements nets en devises	100	200	-					
Instruments dérivés de change	100	200	-					

# 4.c Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

	<b>31</b> déc	embre 2020	31 décembre 2019		
En millions d'euros	Valeur de marché		Valeur de marché	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	
Titres de dettes	9.460	47	8.473	3	
Etats	4.208	52	3.854	40	
Autres administrations publiques	2.750	21	1.938	10	
Etablissements de crédit	1.716	10	1.668	(2)	
Autres	786	(36)	1.013	(45)	
Titres de capitaux propres	313	256	329	271	
Total des actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	9.773	303	8.802	274	

L'option de comptabilisation en valeur de marché par capitaux propres a été retenue pour des titres de capitaux propres détenus notamment dans le cadre de partenariats stratégiques et des titres nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque n'a pas réalisé de cession de ces investissements et aucune plus ou moins-value latente n'a été transférée vers les 'réserves consolidées'.

## 4.d Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

#### Dispositif de valorisation

BNP Paribas Fortis a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas Fortis et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne

dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les méthodologies d'évaluation n'ont pas été modifiées de manière significative suite à COVID-19.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

#### Ajustements de valorisation

Les ajustements de valorisation retenus par BNP Paribas Fortis pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants:

Ajustement de bid/offer: l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un 'price taker' (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur. BNP Paribas Fortis considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres: lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle: une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA): cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas Fortis ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération: i) la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers; ii) l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché et iii) l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour financement (Funding Valuation Adjustment - FVA): Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA): ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas Fortis sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option ou des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par BNP Paribas Fortis sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

A ce titre, la valeur comptable des titres de dettes en valeur de marché sur option est augmentée d'EUR 27 millions au 31 décembre 2020, à comparer à une augmentation de valeur d'EUR 27 millions au 31 décembre 2019, soit une variation d'EUR 0 millions constatée directement en capitaux propres ne pouvant être reclassés en résultat.

### Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.f.9), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments:

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.

						31 décen	ıbre 2020					
	Portefeuille de transaction			Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres				
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Tota
Portefeuille de titres	382	49	3	434	327	292	511	1.130	8.512	1.013	248	9.773
Etats	116	-	-	116	-	-	-	-	3.975	207	-	4.182
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	-	-	-	-	182	-	182	-	603	-	603
Autres titres de dettes	160	49	3	212	-	108	97	205	4.423	203	50	4.676
Actions et autres titres de capitaux propres	106	-	-	106	327	2	414	743	114	-	198	312
Prêts et opérations de pension	-	3.886	65	3.951	-	20	84	104	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	20	84	104	-	-	-	-
Opérations de pension	-	3.886	65	3.951	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	382	3.935	68	4.385	327	312	595	1.234	8.512	1.013	248	9.773
Portefeuille de titres	121	11	-	132	-	-	-	-				
Etats	121	-	-	121	-	-	-	-				
Autres titres de dettes	-	11	-	11	-	-	-	-				
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-				
Dépôts et opérations de pension	-	12.369	-	12.369	-	171	-	171				
Emprunts	-	19	-	19	-	171	-	171				
Opérations de pension	-	12.350	-	12.350	-	-	-	-				
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	1.918	1.217	3.135				
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	835	-	835				
Dettes non subordonnées (note 4.h)	=	-	-	-	-	1.083	1.217	2.300				
Passifs financiers en valeur de marché	121	12.380	-	12.501	-	2.089	1.217	3.306				

					3	31 décen	ıbre 2019	)				
	Portefeuille de transaction				Instruments financiers en valeur de marché par résultat non détenus à des fins de transaction				Actifs financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres			
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	362	70	2	434	326	859	550	1.735	7.049	1.548	205	8.802
Etats	185	-	-	185	-	245	-	245	3.549	292	-	3.841
Valeurs mobilières adossées à des actifs	-	3	-	3	-	247	-	247	-	815	-	815
Autres titres de dettes	175	67	2	244	-	366	97	463	3.377	441	-	3.818
Actions et autres titres de capitaux propres	2	-	-	2	326	1	453	780	123	-	205	328
Prêts et opérations de pension	-	5.810	69	5.879	-	41	90	131	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	41	90	131	-	-	-	-
Opérations de pension	-	5.810	69	5.879	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché	362	5.880	71	6.313	326	900	640	1.866	7.049	1.548	205	8.802
Portefeuille de titres	516	-	-	516	-	-	-	-				
Etats	515	-	-	515	-	-	-	-				
Autres titres de dettes	1	-	-	1	-	-	-	-				
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-				
Dépôts et opérations de pension	-	11.936	-	11.936	-	182	-	182				
Emprunts	-	19	-	19	-	182	-	182				
Opérations de pension	-	11.917	-	11.917	-	-	-	-				
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	-	-	-	-	1.991	1.431	3.422				
Dettes subordonnées (note 4.h)	=	-	=	_	-	871	=	871				
Dettes non subordonnées (note 4.h)	-	-	-	-	-	1.120	1.431	2.551				
Passifs financiers en valeur de marché	516	11.936	-	12.452	-	2.173	1.431	3.604				

	31 décembre 2020										
	V	aleur de ma	rché positive	e	Valeur de marché négative						
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
Instruments dérivés de taux	-	10.199	107	10.306	-	8.772	70	8.842			
Instruments dérivés de change	-	1.270	6	1.276	-	1.313	3	1.316			
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	3	-	3			
Instruments dérivés sur actions	-	631	-	631	-	19	-	19			
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-			
Instruments financiers dérivés (dérivés hors couverture)	-	12.100	113	12.213	-	10.107	73	10.180			
Instruments financiers dérivés de couverture	-	3.178	-	3.178	-	5.257	-	5.257			

	31 décembre 2019										
	V	aleur de ma	rché positiv	е	Valeur de marché négative						
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total			
Instruments dérivés de taux	-	7.644	72	7.716	-	6.315	56	6.371			
Instruments dérivés de change	-	1.458	13	1.471	-	1.356	9	1.365			
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	5	-	5			
Instruments dérivés sur actions	-	530	-	530	-	22	-	22			
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)			
Instruments financiers dérivés (dérivés hors couverture)	-	9.632	85	9.717	-	7.697	65	7.762			
Instruments financiers dérivés de couverture	-	2.500	-	2.500	-	5.838	-	5.838			

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les évènements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2020, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 ne sont pas significatifs.

#### Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

#### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options, etc.) Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

#### Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent et de la maturité de l'opération de pension.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché par résultat sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques et les options sur taux d'intérêt, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté:

La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles;

- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplication ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus sophistiquée ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une 'zone observable' dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

#### Niveau 3

Les titres de Niveau 3 comprennent principalement les parts de fonds et les actions non cotées mesurées en valeur de marché par résultat ou par capitaux propres.

Les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Les actions et autres titres à revenu variable non cotés de Niveau 3 sont évalués en utilisant l'une des méthodes suivantes: quotepart d'actif net réévalué, multiples de sociétés équivalentes, actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société, approche multicritères.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS: l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées à la valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

#### Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont:

- Instruments dérivés de taux d'intérêt: les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation;
- Instruments dérivés de crédit (CDS): il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique;

Instruments dérivés sur actions: l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

De même, les transactions longues sur paniers d'actions sont également classées en Niveau 3 du fait de l'absence d'observabilité de la corrélation action sur les maturités longues.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sousjacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés structurés classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes:

- Les options de taux structurés sont classées en Niveau 3 lorsqu'elles impliquent des devises pour lesquelles les observations disponibles sont insuffisantes ou lorsqu'elles comprennent une option quanto dont le calcul du pay-off est déterminé avec un taux de change à maturité fixe (à l'exception des principales devises). Les instruments dérivés complexes long terme sont également classés en Niveau 3;
- Les instruments dérivés hybrides taux-change sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt, ces produits sont classés en Niveau 3. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché;
- Les swaps de titrisation sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sousjacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes;

- Les options sur volatilité à terme sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe;
- Les instruments dérivés sur l'inflation classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage;
- La valorisation des CDOs de tranches 'sur mesure' (bespoke CDOs) nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés;

- Les paniers 'N to Default' représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables;
- Les produits de corrélation actions et hybrides actions sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces instruments dérivés structurés font l'objet d'ajustements de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

#### Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de valeur de marché. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certains instruments de taux d'intérêt simples faiblement collatéralisés et de durée résiduelle très longue.

Le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables utilisées pour la valorisation des instruments financiers de Niveau 3. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas Fortis. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Les principaux paramètres non observables utilisés pour valoriser les dettes émises de Niveau 3 sont équivalents à ceux de leur dérivé de couverture économique. Les informations sur ces dérivés, présentées dans ce tableau, s'appliquent également à ces dettes.

	bil	tion au an illions iros)				Intervalle de données non observables	pondérée
Classes d'instruments			Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	au sein des produits de Niveau 3 considérés	Moyenne	
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex.:	Modèle de	Volatilité de l'inflation cumulée	0,79% - 8,8%	
Instruments dérivés de	and the second s	,	valorisation des produits d'inflation	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,23% - 2,2%	(a)	
taux d'intérêt	Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité,		Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3% - 0,5%	(a)	

<sup>(</sup>a) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

#### Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

		Actifs financi	Pass	ifs financiers			
En millions d'euros	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option non détenus à des fins de transaction	Instruments financiers évalués en valeur de marché par capitaux propres	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option non détenus à des fins de transaction	Total
Situation au 31 décembre 2019	156	640	205	1.001	65	1.431	1.496
Achats	-	60	-	60	-	-	-
Emissions	-	-	-	-	-	79	79
Ventes	-	(62)	-	(62)	-	-	-
Règlements <sup>(1)</sup>	15	(12)	1	4	9	(244)	(235)
Transferts vers le Niveau 3	-	=	50	50	-	5	5
Transferts hors du Niveau 3	(4)	-	-	(4)	-	(14)	(14)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	-	(29)	-	(29)	-	(40)	(40)
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	14	-	-	14	(1)	-	(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-	(2)	(5)	(7)	-	-	-
Variation d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres	-	-	(3)	(3)	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	181	595	248	1.024	73	1.217	1.290

<sup>(1)</sup> Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative

Les transferts hors du Niveau 3 des dérivés à la valeur de marché incluent essentiellement l'actualisation de l'horizon d'observabilité de certaines courbes de taux d'intérêt mais également l'effet de dérivés devenant uniquement ou essentiellement sensibles à des paramètres observables du fait de la réduction de leur durée de vie.

Les transferts vers le Niveau 3 des instruments à la valeur de marché reflètent l'effet de l'actualisation régulière des zones d'observabilité.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

# Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas Fortis a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition des instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers la valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de la valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique 'Prudent Valuation' de l'Autorité Bancaire Européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés: un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements envisagés par BNP Paribas Fortis pour effectuer une transaction.

	31 décem	bre 2020	31 décembre 2019		
En millions d'euros	Effet potentiel en compte de résultat		Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	
Titres à revenu fixe	+/-1	+/-1	+/-1		
Actions et autres titres de capitaux propres	+/-4	+/-2	+/-5	+/-2	
Prêts et pensions	+/-2		+/-2		
Instruments financiers dérivés	+/-12		+/-18		
Instruments dérivés de taux et de change	+/-12		+/-18		
Instruments dérivés de crédit	+/-0		+/-0		
Instruments dérivés sur actions	+/-0		+/-0		
Autres instruments dérivés	+/-0		+/-0		
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-19	+/-3	+/-26	+/-2	

# Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge différée ('Day one profit') concerne principalement le périmètre des instruments financiers de Niveau 3, et plus marginalement certains instruments financiers de Niveau 2 dont les ajustements de valorisation liés à l'incertitude sur les paramètres ou les modèles sont importants au regard de la marge initiale.

La marge différée est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits

précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres.

La marge différée non reprise en compte de résultat, mais incluse dans le prix des produits dérivés vendus à des clients et mesurée à l'aide de modèles internes basés sur des paramètres non observables ('Day one profit') est inférieure à EUR 1 million.

### 4.e Actifs financiers au coût amorti

### Détail des prêts et créances par type de produit

	31	L décembre 202	20	31 décembre 2019			
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8.590	(59)	8.531	36.422	(65)	36.357	
Comptes à vue	2.802	(1)	2.801	2.990	(1)	2.989	
Prêts <sup>(1)</sup>	4.406	(58)	4.348	9.638	(64)	9.574	
Opérations de pension	1.382	-	1.382	23.794	-	23.794	
Prêts et créances envers la clientèle	191.804	(3.062)	188.742	190.896	(2.898)	187.998	
Comptes ordinaires débiteurs	3.535	(469)	3.066	3.539	(203)	3.336	
Prêts consentis à la clientèle	169.182	(2.104)	167.078	168.788	(2.256)	166.532	
Opérations de location-financement	19.087	(489)	18.598	18.569	(439)	18.130	
Opération de pension	-	-	-	-	-	-	
Total prêts et créances au coût amorti	200.394	(3.121)	197.273	227.318	(2.963)	224.355	

<sup>(1)</sup> Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour EUR 276 millions au 31 décembre 2020 (EUR 101 millions au 31 décembre 2019)

## Détail des titres de dette par catégorie d'émetteur

	31	L décembre 202	20	31 décembre 2019			
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	
Etats	8.903	(3)	8.900	8.044	(2)	8.042	
Autres administrations publiques	2.660	-	2.660	2.664	-	2.664	
Etablissements de crédit	1.356	-	1.356	1.264	-	1.264	
Autres	467	-	467	392	-	392	
Total des titres de dette au coût amorti	13.386	(3)	13.383	12.364	(2)	12.362	

# Détail des actifs financiers au coût amorti par strate

	31	L décembre 202	20	31	. décembre 201	L9
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Dépréciations (note 2.g)	Valeur nette comptable
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8.590	(59)	8.531	36.422	(65)	36.357
Strate 1	8.431	-	8.431	36.260	(1)	36.259
Strate 2	98	(1)	97	92	(1)	91
Strate 3	61	(58)	3	70	(63)	7
Prêts et créances envers la clientèle	191.804	(3.062)	188.742	190.896	(2.898)	187.998
Strate 1	164.631	(298)	164.333	163.427	(250)	163.177
Strate 2	22.123	(429)	21.694	22.747	(381)	22.366
Strate 3	5.050	(2.335)	2.715	4.722	(2.267)	2.455
Titres de dettes	13.386	(3)	13.383	12.364	(2)	12.362
Strate 1	13.386	(3)	13.383	12.364	(2)	12.362
Strate 2	-	-	-	=	-	-
Strate 3	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers au coût amorti	213.780	(3.124)	210.656	239.682	(2.965)	236.717

## Expositions sujettes à moratoires législatifs et non législatifs

							31 dé	cembre	2020						
				Val	eur bru	te com				ciation (	cumulée ulées du	e, variat Jes au ri	ions nég sque de	atives crédit	
		Crédits sains		Créanc	es dout	euses			Crédits	sains	Créan	ices dou	teuses	t t	
En millions d'euros			Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Dont Instruments avec une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais dépréciation (Stage 2)		Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Dont paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance depuis <= 90 jours			Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Dont Instruments avec une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais dépréciation (Stage 2)		Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Dont paiement improbable mais pas en souffrance ou en souffrance depuis <= 90 jours	Valeur brute comptable - entrées en portefeuilles non performants
Prêts et créances sujets à moratoires	15.617	15.257	352	2.401	360	212	190	(190)	(126)	(22)	(89)	(64)	(38)	(37)	119
Ménages	4.287	4.248	15	757	39	6	21	(28)	(25)	(2)	(20)	(4)	(1)	(1)	16
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	3.863	3.837	9	667	26	5	20	(14)	(12)	-	(10)	(2)	-	(1)	14
Sociétés non- financières	10.821	10.506	326	1.567	315	202	165	(158)	(98)	(20)	(68)	(60)	(37)	(35)	101
dont Petites et Moyennes Entreprises	4.751	4.554	160	677	197	121	102	(100)	(66)	(12)	(46)	(34)	(20)	(16)	69
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial	2.863	2.735	102	474	128	118	105	(35)	(17)	(2)	(11)	(18)	(15)	(13)	74

En réponse à la crise sanitaire, les clients se sont vu accorder des moratoires qui consistent le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois. Au 31 décembre 2020, l'exposition du Groupe sur des prêts sujets à moratoires s'élève à EUR 2,3 billion.

Au 31 décembre 2020,, les moratoires ont été accordés à des ménages à hauteur d'EUR 0,3 milliards et à des entreprises non financières à hauteur d'EUR 2 milliards.

La répartition des maturités résiduelles des moratoires reflète les dispositions prises dans les pays où BNP Paribas Fortis exerce son activité. Au 31 décembre 2020, 95 % des moratoires ont une maturité résiduelle inférieure à six mois.

#### Expositions sujettes à moratoires(\*) législatifs et non législatifs par maturité résiduelle du moratoire

		31 décembre 2020										
					Valeur brute comptable							
			Dont			Residua	l maturity of m	oratoria				
En millions d'euros	Nombre de débiteurs		moratoires législatifs legislative moratoria	Dont moratoires expirés	<= 3 mois	> 3 mois	> 6 months <= 9 months	> 9 months <= 12 months	> 1 year			
Prêts et créances pour lesquels un moratoire a été proposé	216.469	15.646										
Prêts et créances sujets à moratoire	215.951	15.617	1.621	13.286	1.628	580	58	32	33			
dont ménages		4.287	347	3.961	296	2	1	-	27			
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel		3.863	81	3.594	242	-	-	-	27			
dont sociétés non financières		10.821	1.274	8.826	1.323	578	57	31	6			
dont PME		4.751	1.169	3.549	902	217	51	29	3			
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial		2.863	147	2.570	262	10	21	-	-			

<sup>(\*)</sup> Moratoires qualifiés de 'mesure générale COVID-19' selon les critères définis dans les orientations de l'EBA publiées le 2 avril 2020, et modifié le 2 décembre 2020

#### Prêts et créances sujets aux régimes de garanties publiques

		<b>31</b> déc	embre 2020	
	Valeur br	ute comptable	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur brute comptable
En millions d'euros		Dont expositions faisant l'objet de mesures de négociation	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics	660	1	515	4
dont ménages	36			-
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier résidentiel	6			-
dont sociétés non financières	591	1	461	4
dont PME	336			1
dont expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier commercial	72			-

Au 31 décembre 2020, le montant total de prêts sujets aux régimes de garanties publiques accordés par BNP Paribas Fortis s'élève à EUR 0,7 milliards, principalement en Belgique et en Turquie, pour un montant de garanties correspondantes d'EUR 0,5 milliards. La maturité résiduelle de ces garanties est principalement comprise entre six mois et un an. Au 31 décembre 2020, les prêts garantis par l'état sont répartis sur l'ensemble des secteurs.

En Belgique, la plupart des moratoires ont été accordés dans le cadre des chartes Febelfin. Conformément aux lignes directrices de l'EBA, les moratoires accordés dans le cadre d'un régime général ne sont pas automatiquement classés comme expositions avec mesures de forbearance, à l'exception des moratoires prévoyant une période totale de report de paiement de plus de 9 mois.

### Echéancier des opérations de location financement

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Investissement brut	20.340	19.762
A recevoir dans moins d'1 an	6.393	6.272
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	12.685	12.143
A recevoir au-delà de 5 ans	1.262	1.347
Produits financiers non acquis	(1.253)	(1.193)
Investissement net avant dépréciation	19.087	18.569
A recevoir dans moins d'1 an	5.881	5.796
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	12.048	11.544
A recevoir au-delà de 5 ans	1.158	1.229
Dépréciations	(489)	(439)
Investissement net après dépréciation	18.598	18.130

# 4.f Encours dépréciés (Strate 3)

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours dépréciés d'actifs financiers au coût amorti et d'engagements de financement de garantie, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces encours.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

	31 décembre 2020							
	I	Encours Strate 3						
En millions d'euros	Brut	Dépréciation	Net	Garanties reçues				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	61	(58)	3	6				
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	5.050	(2.335)	2.715	1.687				
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	-	-	-	-				
Total des encours au coût amorti dépréciés (Strate 3)	5.111	(2.393)	2.718	1.693				
Engagements de financement donnés	252	(19)	233	76				
Engagements de garantie financière donnés	271	(92)	179	37				
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Strate 3)	523	(111)	412	113				

	31 décembre 2019							
	ı	Encours Strate 3						
En millions d'euros	Brut	Dépréciation	Net	Garanties reçues				
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 4.e)	70	(63)	7	28				
Prêts et créances sur la clientèle (note 4.e)	4.722	(2.267)	2.455	1.726				
Titres de dette au coût amorti (note 4.e)	-	-	-	-				
Total des encours au coût amorti dépréciés (Strate 3)	4.792	(2.330)	2.462	1.754				
Engagements de financement donnés	256	(26)	230	44				
Engagements de garantie financière donnés	333	(104)	229	75				
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Strate 3)	589	(130)	459	119				

Le tableau ci-après fournit les données relatives aux variations d'encours brutes en Strate 3:

Valeur brute En millions d'euros	<b>Encours dépréciés</b> (Strate 3)
Au 31 décembre 2019	4.792
Passage en Strate 3	1.785
Retour en Strate 1 ou Strate 2	(404)
Passage en pertes	(305)
Autres variations	(757)
Au 31 décembre 2020	5.111

# 4.g Dettes au coût amorti envers les établissements de crédit et la clientèle

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes envers les établissements de crédit	50.820	40.456
Comptes à vue	1.308	1.113
Emprunts interbancaires <sup>(1)</sup>	48.790	39.096
Opérations de pension	722	247
Dettes envers la clientèle	193.770	184.378
Comptes ordinaires créditeurs	91.296	77.087
Comptes d'épargne	83.693	82.818
Comptes à terme et assimilés	18.781	24.470
Opérations de pension	-	3

<sup>(1)</sup> Les emprunts interbancaires incluent les emprunts à terme auprès des banques centrales, dont EUR 25,2 milliards de TLTRO III

## 4.h Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et à la valeur de marché par résultat sur option.

### Dettes représentées par un titre au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres de créance négociables et autres titres de dettes	8.792	9.952
Emprunts obligataires	3.023	1.966
Total des dettes représentées par un titre au coût amorti	11.815	11.918

### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées comptabilisées en valeur de marché par résultat

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres de dettes	2.300	2.551
Dettes subordonnées	835	871
Total des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées à la valeur de marché par résultat	3.135	3.422

#### Dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes subordonnées remboursables	2.711	2.739
Dettes subordonnées perpétuelles	29	31
Total des dettes subordonnées au coût amorti	2.740	2.770

Les dettes subordonnées perpétuelles désignées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de 'Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities' (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire d'EUR 239,40 à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 7 mai 2015, BNP Paribas et Ageas ont conclu un nouvel accord, permettant à BNP Paribas de racheter les CASHES encore en circulation, sous la condition de les convertir en actions Ageas, se traduisant par un règlement proportionnel du contrat de RPN par Ageas à BNP Paribas. Cet accord a expiré le 31 décembre 2016.

Le 24 juillet 2015, BNP Paribas a obtenu l'autorisation préalable de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite d'EUR 200 millions de nominal. Au cours de l'exercice 2016, cette autorisation a été utilisée à hauteur d'EUR 164 millions, convertis en actions Ageas.

Le 8 juillet 2016, BNP Paribas a obtenu une nouvelle autorisation de la Banque Centrale Européenne pour procéder au rachat de CASHES dans la limite totale d'EUR 200 millions de nominal. Cette autorisation se substitue à la précédente.

Le 11 août 2017, la Banque Centrale Européenne a donné une réponse favorable à la demande d'annulation de l'autorisation de rachat des CASHES formulée par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2020, la dette subordonnée est admise en fonds propres prudentiels Tier 1 pour EUR 205 millions (compte tenu de la période transitoire qui se terminera en 2022).

### 4.i Impôts courants et différés

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôts courants	87	110
Impôts différés	1.477	1.672
Actifs d'impôts courants et différés	1.564	1.782
Impôts courants	178	163
Impôts différés	593	550
Passifs d'impôts courants et différés	771	713

### Variation des impôts différés par nature au cours de la période

En millions d'euros	31 décembre 2019	Variations comptabilisées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Instruments financiers	10	5	(38)	2	(2)	(23)
Provisions pour engagements sociaux	113	(7)	-	(3)	(5)	98
Réserve latente de location-financement	(171)	(15)	-	-	-	(186)
Provisions pour risque de crédit	487	51	-	-	(13)	525
Déficits fiscaux reportables	997	(157)	-	-	(3)	837
Autres éléments	(314)	(58)	-	-	5	(367)
Total impôts différés nets	1.122	(181)	(38)	(1)	(18)	884
Impôts différés actifs	1.672					1.477
Impôts différés passifs	550					593

Afin de déterminer le montant des déficits fiscaux reportables activés, BNP Paribas Fortis procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables concernent principalement BNP Paribas Fortis SA pour EUR 649 millions, dont la période prévisionnelle de recouvrabilité est de sept ans (ce déficit est reportable sans limitation de durée).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à EUR 166 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 183 millions au 31 décembre 2019.

# 4.j Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	3.361	4.031
Comptes d'encaissement	54	64
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	887	873
Autres débiteurs et actifs divers	6.058	6.705
Total des comptes de régularisation et actifs divers	10.360	11.673
Dépôts de garantie reçus	1.017	1.039
Comptes d'encaissement	425	428
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.744	1.755
Passifs location	353	408
Autres créditeurs et passifs divers	4.668	5.428
Total des comptes de régularisation et passifs divers	8.207	9.058

# 4.k Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous:

		Exercice 20	20	31 décembre 2020	Exercice 2019		31 décembre 2019	
En millions d'euros	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises	24	(49)	(25)	69	25	(43)	(18)	227
Entreprises associées <sup>(1)</sup>	298	(65)	233	3.678	229	115	344	3.615
Total sociétés mises en équivalence	322	(114)	208	3.747	254	72	326	3.842

(1) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

Les engagements de garantie et de financement donnés par BNP Paribas Fortis aux coentreprises et entreprises associées sont détaillés dans la note 7.g 'Relations avec les autres parties liées'.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées de BNP Paribas Fortis est présentée ci-dessous:

			31 déc	31 décembre 2020		embre 2019
En millions d'euros	Pays d'immatri- culation	Activité	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence	% d'intérêt	Participations dans les sociétés mises en équivalence
Coentreprises						
bpost banque	Belgique	Banque de détail	50%	114	50%	242
Entreprises associées						
AG Insurance	Belgique	Assureur multicanal	25%	1.832	25%	1.894
BNP Paribas Asset Management	France	Gestion d'actifs	30,85%	933	30,85%	866
BNPP Bank Polska SA	Pologne	Banque de détail	24,07%	631	24,07%	635

# bpost banque

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Total net des produits et charges	37	31
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(32)	(35)

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total actif	12.109	11.781
Total dettes	11.620	11.297
Actifs nets des entreprises associées	489	484

### AG Insurance

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Total net des produits et charges	515	565
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(189)	375

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total actif	82.350	72.616
Total dettes	75.419	65.434
Actifs nets des entreprises associées	6.931	7.182

# BNP Paribas Asset Management

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Total net des produits et charges	241	165
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	46	(100)

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total actif	2.424	2.027
Total dettes	1.265	1.043
Actifs nets des entreprises associées	1.159	984

### BNPP Bank Polska

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Total net des produits et charges	145	148
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	34	-

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Total actif	25.359	25.133
Total dettes	22.808	22.582
Actifs nets des entreprises associées	2.551	2.551

#### Tests de dépréciations sur des entreprises associées

Les normes IFRS requièrent d'évaluer à chaque fin d'exercice, s'il existe des preuves objectives que la valeur d'une participation dans une entreprise associée doit faire l'objet d'un test de dépréciation ou non. Lors du test, si la valeur recouvrable de la participation (définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité) est plus basse que la valeur comptable, cette dernière est alors réduite au montant de la valeur recouvrable en enregistrant une dépréciation.

L'approche de valorisation choisie pour déterminer la valeur d'utilité est la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cashflow method - DCF), telle qu'appliquée au sein du Groupe BNP Paribas.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent également être normalisés lorsque l'environnement à court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs qui sont sensibles aux hypothèses prises sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque participation. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque participation en fonction des exigences de 'Common Equity Tier 1' requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle la participation est rattachée, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2% dans des environnements économiques matures en Europe.

Au 31 décembre 2020, un test de dépréciation a été effectué sur la participation détenue par BNP Paribas Fortis dans bpost banque, dans BNP Paribas Asset Management, dans BNP Paribas Bank Polska et dans AG Insurance. À la suite de ces tests de dépréciation, une dépréciation d'EUR -130 millions a été enregistrée sur notre participation dans bpost banque.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valeur des participations à une variation de 10 points de base du coût du capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et un changement de 50 points de base du taux de croissance à l'infini.

	31 décembre 2020						
En millions d'euros	BNP Paribas Asset Management	BNPP Bank Polska SA	bpost bank	AG Insurance			
Coût du capital							
Variation défavorable (+10 points de base)	(12)	(9)	-	(29)			
Variation favorable (-10 points de base)	12	9	-	29			
Coefficient d'exploitation							
Variation défavorable (+1%)	(18)	(18)	(6)	(31)			
Variation favorable (-1%)	18	18	6	31			
Coût du risque							
Variation défavorable (+5%)	-	(10)	(3)	F			
Variation favorable (-5%)	-	10	3	-			
Taux de croissance à long terme							
Variation défavorable (-50 points de base)	(37)	(16)	4	(112)			
Variation favorable (+50 points de base)	42	18	(5)	130			

## 4.1 Immobilisations de placement et d'exploitation

		31 décembre 2020		31 décembre 2019			
En millions d'euros	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	
Immeubles de placement	421	(201)	220	442	(187)	255	
Terrains et constructions	2.928	(1.762)	1.166	3.047	(1.771)	1.276	
Equipement, mobilier, installations	849	(648)	201	894	(671)	223	
Biens mobiliers donnés en location	30.056	(8.182)	21.874	27.712	(7.492)	20.220	
Autres immobilisations	666	(213)	453	628	(216)	412	
Immobilisations corporelles	34.499	(10.805)	23.694	32.281	(10.150)	22.131	
Dont droits d'utilisation sous jacents corporels	825	(494)	331	884	(500)	384	
Logiciels informatiques acquis	368	(305)	63	354	(296)	58	
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	692	(405)	287	470	(325)	145	
Autres immobilisations incorporelles	68	(50)	18	197	(45)	152	
Immobilisations incorporelles	1.128	(760)	368	1.021	(666)	355	

### Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple sont regroupés sous la rubrique 'Immeubles de placement'.

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à EUR 311 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 342 millions sur l'exercice 2019.

### Location simple

Les transactions réalisées sur les immeubles de placements et locations simples font l'objet, dans certains cas de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	7.369	7.184
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	3.170	3.066
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	4.139	4.076
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	60	42

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

### Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par BNP Paribas Fortis.

### Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2020 s'élève à EUR (381) millions, contre EUR (369) millions au titre de l'exercice 2019.

Les chiffres mentionnés ci-dessus incluent une reprise nette aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles portée en résultat d'EUR 1 millions pour l'exercice 2020, contre une dotation nette de provisions pour dépréciation d'EUR 3 million pour l'exercice 2019.

# 4.m Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Valeur nette comptable en début de période	730	719
Acquisitions	6	(1)
Cessions	-	(28)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Effets des variations de parités monétaires	(13)	12
Autres mouvements	(1)	28
Valeur nette comptable en fin de période	722	730
Valeur brute comptable	888	920
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(166)	(190)

Les écarts d'acquisition se répartissent par ensembles homogènes de métiers de la manière suivante :

	Valeur nette	Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice Acquisitions				de l'exercice
En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019			Exercice 2020	Exercice 2019
BNP Paribas Fortis en Belgique	28	28	-	-	-	-
Alpha Crédit	22	22	-	-	-	-
Factoring	6	6	-	-	-	-
BNP Paribas Fortis au Luxembourg	185	187	-	-	1	(1)
BNP Paribas Leasing Solutions	147	149	-	-	1	-
Wealth Management Luxemburg	38	38	-	-	-	(1)
BNP Paribas Fortis dans les autres pays	509	515	-	-	5	-
Arval	509	515	-	-	5	-
Total des écarts d'acquisition	722	730	-	-	6	(1)

Les activités de BNP Paribas Fortis sont divisées en ensembles homogènes de métiers, représentant les différentes entités ou groupes d'entités de BNP Paribas Fortis. La répartition est en adéquation avec la structure organisationnelle de BNP Paribas Fortis et les méthodes de gestion, et reflète l'indépendance de chaque entité en termes de résultats et de style de gestion. Cette répartition est revue régulièrement afin de tenir compte des événements susceptibles d'affecter la composition des ensembles homogènes de métiers, tels que les acquisitions, cessions et réorganisations majeures.

Les ensembles homogènes de métiers auxquelles sont alloués un écart d'acquisition sont les suivantes:

- Alpha Credit est spécialisée dans le crédit à la consommation. Elle fournit une gamme complète de crédits à la consommation soit en points de vente (commerces de détail et concessionnaires automobiles) soit directement à ses clients. Elle distribue également ses produits via le réseau de la banque de détail, via bpost banque et via des courtiers. Elle est le leader du marché en Belgique et au Luxembourg;
- Factoring est l'ensemble homogène de métiers qui regroupe toutes les filiales d'affacturage (factoring) de la banque. Elle est principalement active en Belgique, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Elle est le leader du marché en Belgique;
- BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux -ventes directes, partenariats, prescriptions et réseaux bancaires une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs;
- Wealth Management Luxembourg: ABN AMRO Wealth Management Luxembourg a été acquise par BGL BNP Paribas le 3 septembre 2018 et intégrée par la suite dans sa division Wealth Management. Cette intégration a permis à BGL BNP Paribas de renforcer sa position de leader sur le marché de la gestion de patrimoine au Luxembourg, et plus particulièrement sur le segment des entrepreneurs européens;
- Arval est un spécialiste de la location longue durée de véhicules et de la mobilité. Arval offre aux entreprises (allant des grandes multinationales aux petites et moyennes entreprises), à leurs collaborateurs et aux particuliers des solutions sur mesure pour optimiser leur mobilité.

#### Tests de dépréciation

Selon les normes IFRS, l'écart d'acquisition doit faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou dès qu'il existe un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. L'approche de valorisation choisie pour déterminer la valeur d'utilité est la méthode de la rentabilité future escomptée (discounted cash flows - DCF), telle qu'appliquée au sein du Groupe BNP Paribas. Si la valeur recouvrable de l'entité est plus basse que la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée pour la différence.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de cinq ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs qui sont sensibles aux hypothèses prises sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de 'Common Equity Tier 1' requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7%.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2% dans des environnements économiques matures en Europe.

À fin 2020, un test de dépréciation a été réalisé sur les quatre ensembles homogènes de métiers suivants: Alpha Credit, BNP Paribas Leasing Solutions, Wealth Management Luxembourg et Arval. Ce test n'a pas conclu à la nécessité de comptabiliser une dépréciation.

Le goodwill comptabilisé sur Factoring est considéré comme non significatif et n'est pas testé pour dépréciation.

#### Sensibilités

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité de la valorisation des principaux goodwill à une variation de 10 points de base du coût de capital, de 1% du coefficient d'exploitation en valeur terminale, de 5% du coût du risque en valeur terminale et de 50 points de base du taux de croissance à l'infini. Aucune des variations défavorables reprises dans le tableau ne donnerait lieu à une dépréciation d'un goodwill.

		31 décem	ıbre 2020	
En millions d'euros	Alpha Credit	BNP Paribas Leasing Solutions	Arval	Wealth Management Luxembourg
Coût du capital				
Variation défavorable (+10 points de base)	(14)	(53)	(187)	(6)
Variation favorable (-10 points de base)	15	54	193	7
Coefficient d'exploitation				
Variation défavorable (+1 %)	(16)	(70)	(189)	(12)
Variation favorable (-1 %)	16	70	189	12
Coût du risque				
Variation défavorable (+5 %)	(16)	(32)	(35)	-
Variation favorable (-5 %)	16	32	35	-
Taux de croissance à l'infini				
Variation défavorable (-50 points de base)	(40)	(130)	(594)	(20)
Variation favorable (+50 points de base)	45	150	697	24

### 4.n Provisions pour risques et charges

En millions d'euros	31 décembre 2019	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 décembre 2020
Provisions sur engagements sociaux	3.692	177	(255)	30	(11)	3.633
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 6.b)	3.228	126	(168)	27	-	3.213
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 6.b)	94	2	(2)	3	-	97
dont provisions au titre des autres avantages à long terme (note 6.c)	81	13	(18)	-	(2)	74
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré- retraite, et plans d'adaptations des effectifs (note 6.d)	276	30	(62)	-	(8)	236
dont provisions pour paiements à base d'actions	13	6	(5)	-	(1)	13
Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement	-	-	-	-	-	-
Provisions au titre des engagements de crédit (note 2.g)	250	-	(8)	-	5	247
Provisions pour litiges	105	(2)	(12)	-	(3)	88
Autres provisions pour risques et charges	327	56	(65)	-	(4)	314
Total des provisions pour risques et charges	4.374	231	(340)	30	(13)	4.282

## 4.0 Compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les 'montants compensés au bilan' ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si BNP Paribas Fortis a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les 'impacts des Conventions Cadre de Compensation et accords similaires' correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les 'instruments financiers donnés ou reçus en garantie' regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec des Conventions Cadre de Compensation, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

31 décembre 2020 En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	22.521	(1.511)	21.010	(9.921)	(2.377)	8.712
Portefeuille de titres	1.564	-	1.564			1.564
Prêts et opérations de pension	5.566	(1.511)	4.055	(1.151)	(2.087)	817
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	15.391	-	15.391	(8.770)	(290)	6.331
Actifs financiers au coût amorti	210.656	-	210.656	(392)	(711)	209.553
Dont opérations de pension	1.382	-	1.382	(392)	(711)	279
Comptes de régularisation et actifs divers	10.360	-	10.360	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	(3.152)	7.208
Dont dépôts de garantie donnés	3.361	-	3.361	•••••••••••••••••••••••••••••••	(3.152)	209
Autres actifs non soumis à compensation	93.109	-	93.109			93.109
TOTAL ACTIF	336.646	(1.511)	335.135	(10.313)	(6.240)	318.582
Dettes						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	32.755	(1.511)	31.244	(10.229)	(13.336)	7.679
Portefeuille de titres de transaction	132	-	132			132
Dépôts et opérations de pension	14.051	(1.511)	12.540	(1.459)	(10.337)	744
Dettes représentées par un titre	3.135	-	3.135			3.135
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	15.437	-	15.437	(8.770)	(2.999)	3.668
Passifs financiers au coût amorti	259.145	-	259.145	(84)	(595)	(258.466)
Dont opérations de pension	722	-	722	(84)	(595)	43
Comptes de régularisation et passifs divers	8.207	-	8.207		(589)	7.618
Dont dépôts de garantie reçus	1.017	-	1.017		(589)	428
Autres dettes non soumises à compensation	6.701	-	6.701			6.701
TOTAL DETTES	306.808	(1.511)	305.297	(10.313)	(14.520)	280.464

31 décembre 2019 En millions d'euros	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
Actif						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	20.396	-	20.396	(7.512)	(4.927)	7.957
Portefeuille de titres	2.169	-	2.169	-	-	2.169
Prêts et opérations de pension	6.010	-	6.010	(1.058)	(4.685)	267
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	12.217	-	12.217	(6.454)	(242)	5.521
Actifs financiers au coût amorti	236.741	(24)	236.717	(4.188)	(18.549)	213.980
Dont opérations de pension	23.794	-	23.794	(4.188)	(18.549)	1.057
Comptes de régularisation et actifs divers	11.673	-	11.673	-	(3.429)	8.244
Dont dépôts de garantie donnés	4.031	-	4.031	-	(3.429)	602
Autres actifs non soumis à compensation	44.409	-	44.409	-	-	44.409
TOTAL ACTIF	313.219	(24)	313.195	(11.700)	(26.905)	274.590
Dettes						
Instruments financiers à la valeur de marché par résultat	29.656	-	29.656	(11.594)	(9.937)	8.125
Portefeuille de titres de transaction	516	-	516	-	-	516
Dépôts et opérations de pension	12.118	-	12.118	(5.140)	(6.549)	429
Dettes représentées par un titre	3.422	-	3.422	-	-	3.422
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	13.600	-	13.600	(6.454)	(3.388)	3.758
Passifs financiers au coût amorti	239.546	(24)	239.522	(106)	(134)	239.282
Dont opérations de pension	250	-	250	(106)	(134)	10
Comptes de régularisation et passifs divers	9.058	-	9.058	-	(680)	8.378
Dont dépôts de garantie reçus	1.040	-	1.040	-	(680)	360
Autres dettes non soumises à compensation	6.804	-	6.804	-	-	6.804
TOTAL DETTES	285.064	(24)	285.040	(11.700)	(10.751)	262.589

## 4.p Transferts d'actifs financiers

BNP Paribas Fortis conclut des opérations dans lesquelles elle transfère les actifs financiers détenus à son bilan avec comme résultat soit la décomptabilisation complète de l'actif transféré, soit le maintien de la comptabilisation de l'actif transféré si l'implication demeure. De plus amples informations sont disponibles dans la note 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'.

Les actifs financiers que BNP Paribas Fortis a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt de titres, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé 'Opérations de pension'. Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

### Prêts de titres, opérations de pensions et autres transactions

	31 décem	bre 2020	bre 2019	
En millions d'euros	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
Prêts de titres				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	38	-	97	-
Actifs financiers au coût amorti	3.043	-	3.295	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	310	-	466	-
Opérations de pensions				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	64	64	7	7
Actifs financiers au coût amorti	6.666	6.666	6.130	6.130
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	1.175	1.175	198	198
Total	11.296	7.905	10.193	6.335

### Opérations de titrisation ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes, dont le recours est limité aux actifs transférés

	31 décembre 2020							
En millions d'euros	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés		Valeur de marché des passifs associés	Position nette			
Titrisation								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	-	-			
Actifs financiers au coût amorti	27.500	1.275	29.112	1.237	27.875			
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-	-			
Total	27.500	1.275	29.112	1.237	27.875			

	31 décembre 2019							
En millions d'euros	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur de marché des actifs transférés	Valeur de marché des passifs associés	Position nette			
Titrisation								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28	28	28	28	-			
Actifs financiers au coût amorti	33.097	1.275	35.006	1.224	33.782			
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	17	17	17	17	-			
Total	33.142	1.320	35.051	1.269	33.782			

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

# 5 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

# 5.a Engagements de financement donnés ou reçus

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par BNP Paribas Fortis:

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements de financement donnés		
aux établissements de crédit	196	188
à la clientèle	55.026	53.543
Ouverture de crédits confirmés	43.206	40.033
Autres engagements en faveur de la clientèle	11.820	13.510
Total des engagements de financement donnés	55 222	53 731
dont Strate 1	50.267	50.246
dont Strate 2	4.703	3.229
dont Strate 3	252	256
Engagements de financement reçus		
des établissements de crédit	7.269	16.383
de la clientèle	211	135
Total des engagements de financement reçus	7 480	16 518

# 5.b Engagements de garantie donnés par signature

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	2.751	3.620
d'ordre de la clientèle	15.451	15.217
Cautions immobilières	-	-
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	12.215	11.773
Autres garanties d'ordre de la clientèle	3.236	3.444
Total des engagements de garantie donnés	18.202	18.837
dont Strate 1	16.316	17.463
dont Strate 2	1.615	1.041
dont Strate 3	271	333

## 5.c Engagements sur titres

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer ou à recevoir sont les suivants:

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Titres à livrer	137	45
Titres à recevoir	133	57

## 5.d Autres engagements de garantie

### Instruments financiers donnés en garantie

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	32.840	21.716
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	26.006	6.454
Disponibles pour des opérations de refinancement	6.834	15.262
Titres donnés en pension	15.229	12.271
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière	23.676	7.759

La valeur de marché de la part des instruments financiers donnés par BNP Paribas Fortis en garantie ou en pension et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à EUR 15 370 millions au 31 décembre 2020 (contre EUR 12 338 millions au 31 décembre 2019).

### Instruments financiers reçus en garantie

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	9.109	7.481
dont instruments que BNP Paribas Fortis est habilité à vendre ou à redonner en garantie	819	298
Titres reçus en pension	6.856	29.613

La valeur de marché des instruments financiers reçus en garantie ou en pension que BNP Paribas Fortis a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à EUR 386 millions au 31 décembre 2020 (contre EUR 4 662 millions au 31 décembre 2019).

Les instruments financiers donnés ou reçus en garantie sont principalement estimés à la valeur de marché.

# 6 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 6.a Frais de personnel

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation aux bénéfices	(1.804)	(1.892)
Charges au titre des avantages sociaux	(593)	(661)
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	(13)	(14)
Total salary and employee benefit expenses	(2.410)	(2.567)

### 6.b Avantages postérieurs à l'emploi

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à

gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lie à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

### Régimes de retraite à cotisations définies des entités BNP Paribas Fortis

BNP Paribas Fortis a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies belges et étrangers s'établissent à EUR 93 millions pour l'exercice 2020 contre EUR 96 millions pour l'exercice 2019.

#### La ventilation par principaux contributeurs est la suivante

Montant des cotisations		
En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Belgique	2	1
France	37	36
Zone euro (hors Belgique et France)	21	22
Royaume-Uni	4	4
Turquie	27	31
Autres	2	2
TOTAL	93	96

#### Régimes de retraite à prestations définies des entités BNP Paribas Fortis

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres, entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la Banque au 1<sup>er</sup> janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 97% à fin 2020 (contre 93% à fin 2019) auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle BNP Paribas Fortis possède une participation de 25%.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire, offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 101%, (contre 100% à fin 2019) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les nouveaux cadres supérieurs ne peuvent plus bénéficier de ce régime. Un nouveau plan à cotisations définies leur est offert ainsi qu'aux cadres supérieurs déjà présents à cette date et qui ont souhaité adhérer à ce nouveau plan.

La loi belge fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont comptablement considérés comme des régimes à prestations définies.

Depuis fin décembre 2015, une nouvelle loi a introduit de nouvelles modalités concernant le calcul de cette garantie du rendement minimum.

Sur base de ces nouvelles règles légales, BNP Paribas Fortis mesure depuis 2016 ses plans de pension belges à cotisations définies suivant la méthodologie appelée "Projected Unit Credit Method". Comme BNP Paribas Fortis considère qu'aucun des plans ne possède la caractéristique dite de "back-end loaded" telle que définie dans la norme IAS19, BNP Paribas Fortis attribue des prestations seulement en fonction de la formule prévue par le régime pour le service passé. En effet, il est considéré que les années de service ultérieures ne conduisent pas à un niveau de prestations matériellement plus élevé que les années de service antérieures

Les actifs de régime et les actifs distincts, dans des polices d'assurances dans lesquelles l'assureur garantit une partie ou la totalité des avantages payables en vertu du plan, sont évalués à la valeur actuelle de l'engagement correspondant à charge des compagnies d'assurances (art. 113 IAS19R) à partir de fin 2017, à l'exception des plans de pension couverts par un fond cantonné. Dans ce dernier cas, la valeur de marché des actifs de régime/actifs distincts est égale à la valeur de marché des investissements cantonnés disponibles pour la couverture de l'engagement.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements devraient à terme être transférés à l'État turc et sont évalués selon les modalités de transfert) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2020, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe à BNP Paribas Fortis. Ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif de BNP Paribas Fortis. Le taux de couverture est 223% au 31 décembre 2020 (contre 271% au 31 décembre 2019).

### Engagements relatifs aux régimes à prestations définies

### Actifs et passifs comptabilisés au bilan

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(3)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3.123	24	3.147	(48)	(3.048)	-	51	(3.048)	-	(3.048)	3.099
Royaume-Uni	229	-	229	(258)	-	-	(29)	(29)	(29)	-	-
Turquie	148	32	180	(331)	-	182	31	-	-	-	31
Autres	201	50	251	(168)	(1)	-	82	(1)	-	(1)	83
TOTAL	3.701	106	3.807	(805)	(3.049)	182	135	(3.078)	(29)	(3.049)	3.213

En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3.133	23	3.156	(41)	(3.002)	-	113	(3.002)	-	(3.002)	3.115
Royaume-Uni	209	-	209	(255)	-	-	(46)	(46)	(46)	-	-
Turquie	146	29	175	(397)	-	250	28	-	-	-	28
Autres	200	44	244	(159)	(1)	-	84	(1)	-	(1)	85
TOTAL	3.688	96	3.784	(852)	(3.003)	250	179	(3.049)	(46)	(3.003)	3.228

<sup>(1)</sup> Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance de BNP Paribas Fortis – notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis – en couverture des engagements d'autres entités de BNP Paribas Fortis qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés

### Variation de la valeur actualisée des obligations

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur actualisée des obligations en début de période	3.784	3.566
Coût des services rendus au cours de l'exercice	131	130
Charge liée à l'actualisation des engagements	28	58
Coût des services passés	(17)	-
Effets des liquidations de régime	-	1
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	1	(2)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	175	206
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(2)	34
Cotisations des membres des régimes	10	10
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(29)	(36)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(220)	(189)
Effet des variations de change	(64)	(5)
Effet des variations de périmètre	10	11
Autres variations	-	-
Valeur actualisée des obligations en fin de période	3.807	3.784

### Variation de valeur de marché des actifs de régime et des actifs distincts

	Actifs de	e régime	Actifs d	istincts
En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2019
Valeur de marché des actifs en début de période	852	750	3.003	2.839
Produit d'intérêt des actifs	37	54	13	34
Effets des liquidations de régime	-	-	-	-
(Pertes) gains actuariels de la période	38	73	113	168
Cotisations des membres des régimes	-	-	9	10
Cotisations versées par l'employeur	20	19	110	115
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(21)	(23)	(199)	(166)
Effet des variations de change	(123)	(22)	-	-
Effet des variations de périmètre	2	1	-	3
Autres variations	-	-	-	-
Valeur de marché des actifs en fin de période	805	852	3.049	3.003

#### Composantes de la charge relative aux plans à prestations définies

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Frais d'administration	1	1
Coût des services	114	131
Coût des services rendus au cours de l'exercice	131	130
Coût des services passés	(17)	-
Effets des liquidations de régime	-	1
Charge financière nette	3	5
Intérêts débiteurs	28	58
Produit d'intérêt des actifs de régime	(38)	(55)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(13)	(34)
Rendement sur la limitation d'actifs	26	36
Total porté dans les 'Frais de personnel'	118	137

#### Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2020	Exercice 2019
Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres	2	(7)
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	151	241
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(1)	2
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(175)	(206)
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	2	(34)
Variation de l'effet de la limitation d'actifs	25	(10)

#### Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro et Royaume-Uni, BNP Paribas Fortis actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la duration des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants:

	31 décem	bre 2020	31 décembre 2019		
En %	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires (1)	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires (1)	
Zone euro	0,00% - 0,80%	1,70% - 3,20%	0,10%-1,10%	1,70%-3,20%	
Royaume-Uni	1,30%	3,20%	2,00%	3,10%	
Turquie	14,50%	11,03%	12,51%	7,59%	

<sup>(1)</sup> Y compris dérive des prix (inflation)

Pour la zone euro, les taux d'actualisation moyens pondérés observés sont les suivants: 0,07% au 31 décembre 2020, contre 0,45% au 31 décembre 2019.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant:

Evolution de la valeur actualisée	31 décem	ıbre 2020	31 décembre 2019		
des obligations En millions d'euros	Taux d'actualisation -100bp	Taux d'actualisation +100bp	Taux d'actualisation -100bp	Taux d'actualisation +100bp	
Zone euro	347	(300)	364	(314)	
Royaume-Uni	51	(39)	46	(35)	
Turquie	16	(13)	12	(10)	

#### Rendement effectif des actifs de régime et actifs distincts au cours de la période

	31 décembre 2020	31 décembre 2019		
En % <sup>(1)</sup>	Intervalle de taux (représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays)	(représentatif de l'existence de plusieurs		
Belgique	(1,14%) - 4,84%	(0,04%)-12,51%		
Royaume-Uni	8,60% - 9,30%	15,00%-17,50%		
Turquie	12,87%	19,27%		

<sup>(1)</sup> Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays

#### Ventilation des actifs de couverture

	31 décembre 2020						31 décem	bre 2019				
En %	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Compte de dépôt	Autres
Belgique	6%	53%	18%	1%	0%	22%	6%	55%	16%	1%	0%	22%
Royaume-Uni	8%	76%	13%	0%	1%	2%	8%	75%	13%	0%	2%	2%
Turquie	0%	0%	0%	4%	94%	2%	0%	0%	48%	5%	42%	5%
Autres	6%	26%	21%	2%	1%	44%	7%	26%	24%	2%	1%	40%
BNP Paribas Fortis	6%	49%	16%	1%	8%	20%	6%	49%	19%	1%	5%	20%

Le Groupe BNP Paribas a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée a minima tous les trois ans pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros.

### Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En Belgique, BNP Paribas Fortis offre un régime de couverture médicale pour les retraités. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR 97 millions au 31 décembre 2020, contre EUR 94 millions au 31 décembre 2019, soit une augmentation d'EUR 3 millions au cours de l'exercice 2020.

La charge relative à l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à EUR 2 millions au titre de l'exercice 2020, contre EUR 2 millions au titre de l'exercice 2019.

Les autres éléments relatifs à l'aide médicale postérieure à l'emploi comptabilisés directement en capitaux propres s'élèvent à EUR 3 millions au titre de l'exercice 2020, contre EUR 8 millions au titre de l'exercice 2019

### 6.c Autres avantages à long terme

BNP Paribas Fortis consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail.

La provision nette correspondante s'élève à EUR 74 millions au 31 décembre 2020, (contre EUR 81 millions au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein de BNP Paribas Fortis, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances de BNP Paribas Fortis est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et de BNP Paribas Fortis.

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme	74	81
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	-	-
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	74	81

## 6.d Indemnités de fin de contrat de travail

BNP Paribas Fortis a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles

dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Par ailleurs, BNP Paribas Fortis comptabilise des charges liées aux plans de départ dans le cadre de restructuration dès lors que la Banque a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	236	276

# 7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 7.a Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage

BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) est impliquée comme partie défenderesse dans divers litiges, réclamations et procédures judiciaires, en Belgique et dans un certain nombre de juridictions étrangères. Ceux-ci relèvent de l'exercice normal de son activité bancaire et concernent notamment ses activités en tant que dispensateur de crédit, employeur, investisseur et contribuable.

BNP Paribas Fortis constitue des provisions pour ces dossiers lorsque ses dirigeants considèrent, après avoir consulté ses conseillers juridiques, qu'il est probable qu'un paiement devra être effectué par BNP Paribas Fortis et que son montant peut être estimé avec un degré de fiabilité raisonnable.

Bien qu'il soit souvent impossible de prédire ou déterminer l'issue de toutes les procédures judiciaires et règlementaires en cours ou imminentes, la direction est d'avis, en ce qui concerne certains autres litiges et procédures judiciaires contre BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) dont elle a connaissance (et pour lesquels aucune provision n'a été constituée conformément aux principes décrits ci-dessus), et après avoir dûment pris en compte les conseils appropriés, que ces procédures sont infondées, qu'il est possible de s'y opposer avec succès ou que l'issue de ces actions ne devrait pas entraîner de perte significative dans les états financiers consolidés de BNP Paribas Fortis.

Suite à la restructuration de Fortis (en faisant référence à la fois à 'Fortis SA/NV' et 'Fortis NV' devenues 'Ageas SA/NV', ci-après 'Ageas') fin septembre et début octobre 2008, un certain nombre d'organisations de plaignants, et d'autres parties, ont intenté (ou menacé d'intenter) des actions en justice en Belgique et aux Pays-Bas à l'encontre de différentes entités de l'ancien groupe Fortis et/ou de certains membres de leur Conseil d'Administration et de leur direction.

La majorité de ces actions en justice a été ou sera clôturée en vertu d'un règlement collectif de dommages de masse qui a été déclaré contraignant par la Cour d'Appel d'Amsterdam en 2018. Seuls les actionnaires qui se sont explicitement retirés (opt-out) devraient être autorisés à poursuivre leurs actions en justice contre BNP Paribas Fortis, mais il ne peut être exclu que de telles procédures judiciaires aient des conséquences monétaires.

Le juge d'instruction du Tribunal de Première Instance de Bruxelles, en charge depuis 2008 de l'instruction du dossier relatif aux événements mentionnés ci-dessus a clôturé son enquête. Le procureur du roi n'a jamais sollicité le renvoi de la Banque devant le Tribunal Correctionnel et a déclaré le 20 décembre 2018 qu'il ne voit pas de raisons pour demander le renvoi devant la Chambre du Conseil. La Chambre du Conseil a prononcé le non-lieu dans le chef de la Banque, la décision a eu lieu le 4 septembre 2020. Ce qui clôture cette affaire.

Certains détenteurs de titres à convertibilité obligatoire (Mandatory Convertible Securities, ci-après 'MCS') ont intenté deux actions devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles contre les co-émetteurs des MCS, y compris BNP Paribas Fortis, et contre Bank of New York Corporate Trustee Services Ltd en sa qualité de trustee, en vue d'obtenir en premier lieu l'annulation de la conversion des MCS et leur restitution, et, ensuite, des dommages et intérêts. Le 23 mars 2012 le Tribunal de Commerce de Bruxelles a rejeté ces deux actions. Certains obligataires ont fait appel de cette décision en juin 2012, exigeant des dommages et intérêts fixés provisoirement à EUR 1 285 millions ainsi que la désignation d'un expert. La Cour d'appel de Bruxelles a rejeté ces demandes le 1er février 2019. Un pourvoi en cassation a été introduit par les teneurs de titres MCS et notifié à la Banque le 10 Juillet 2019. La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi. Ce qui clôture cette affaire.

À l'instar de nombreuses autres sociétés exerçant des activités bancaires, d'investissement, de gestion de fonds et de courtage, BNP Paribas Fortis (et ses filiales consolidées) a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information émanant des autorités réglementaires, gouvernementales ou représentatives des banques. BNP Paribas Fortis répond à ces demandes et coopère avec les régulateurs et autres organismes concernés afin de répondre à leurs préoccupations.

# 7.b Regroupement d'entreprises et autres changements du périmètre de consolidation

### Opérations réalisées en 2020

#### Greenval Insurance DAC

Greenval Insurance DAC est une compagnie d'assurance automobile de flotte enregistrée en Irlande dédiée aux clients d'Arval.

Suite à l'approbation reçue des autorités de régulation irlandaises, Greenval Insurance DAC a été vendu par BNP Paribas Ireland à Arval Service Lease en décembre de 2020.

La transaction a généré un impact négatif sur les capitaux propres à hauteur d'EUR (16) millions et un impact d'EUR 314 millions sur le total bilantaire (EUR 235 millions d'actifs « Placements des activités d'assurance » et EUR 125 millions de dettes « Provisions techniques et autres passifs d'assurance »).

#### Arval Fuhrparkmanagement GmbH

Arval Fuhrparkmanagement GmbH, anciennement «UniCredit Leasing Fuhrparkmanagement» était la filiale de location et de gestion de flotte d'UniCredit Bank Austria avec une flotte de 6 000 véhicules.

Arval Austria a signé en juillet un accord avec UniCredit pour l'achat de 100% d'UniCredit Leasing Fuhrparkmanagement GmbH permettant à Arval Austria de renforcer encore sa position sur le marché.

La transaction a généré un écart d'acquisition d'EUR 5,2 millions dans Arval Austria. L'impact bilantaire est de EUR 112 millions.

#### Allfunds UK Ltd

BNPP Asset Management Holding consolidé par mise en équivalence a acquis 6,3% de la nouvelle entité Allfunds UK Ltd, leader européen des plateformes de distribution de fonds.

La transaction génère un impact bilantaire de EUR 54,9 millions

#### Changements dans le périmètre de consolidation Axepta BNPP Benelux

Axepta BNPP Benelux fournit des solutions de paiement par carte (acquisition de transactions de paiement par carte de crédit et de débit) aux commerçants en Belgique.

En janvier 2019, BNP Paribas Fortis a incorporé BNPP Fortis Merchant Payment Services NV / SA (rebaptisé «Axepta BNPP Benelux»). A partir du troisième trimestre de 2020 Axepta BNPP Benelux est consolidé par intégration globale.

La consolidation globale ne génère aucun impact significatif sur le résultat en 2020. L'impact bilantaire est de EUR 12 millions.

#### Opérations réalisées en 2019

#### Vente de Von Essen Bank GmbH

Von Essen Bank GmbH fournit des services de banque de détail en Allemagne. Elle offre des produits d'épargne et de placement ainsi que des services de financement, tels que le crédit à la consommation, le regroupement de crédits, le crédit immobilier, le crédit hypothécaire et le leasing des biens d'équipement.

Dans le contexte des ambitions de croissance et de consolidation du Groupe BNP Paribas pour son activité de crédits à la consommation en Allemagne, Von Essen Bank, auparavant consolidée par intégration globale, a été cédée en janvier 2019 à la succursale de BNP Paribas en Allemagne, puis fusionnée avec cette dernière.

Cette vente a généré un gain d'EUR 156,5 millions et un impact sur le total du bilan d'EUR (2,3) milliards.

# Acquisition d'ING Asset Management portfolio company par TEB Portföy Yönetimi AS

En 2018, ING Bank a décidé de sortir totalement de l'industrie de la gestion d'actifs et de vendre, entre autres, son entité turque de gestion d'actifs ING Portföy Yönetimi A.A. (ING AM).

TEB, via son entité turque de gestion d'actifs TEB Portföy Yönetimi AS, avait soumis en fin d'année 2018 une offre sans engagement ferme pour pour acquérir ING AM. L'acquisition a été finalisée en avril 2019.

En août 2019, ING AM a fusionné avec TEB AM, ce qui s'est traduit par d'importantes synergies de coûts de main-d'œuvre. La société fusionnée se classe dans le top 10 des gestionnaires d'actifs turcs.

La transaction n'a généré ni d'écart d'acquisition ni d'impact matériel sur le résultat net en 2019.

# 7.c Intérêts minoritaires

En millions d'euros	Capital et réserves	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Intérêts minoritaires
Situation au 1er janvier 2019	5.539	55	(496)	5.098
Autres mouvements	(21)	-	-	(21)
Dividendes	(212)	-	-	(212)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	10	(111)	(101)
Résultat net de l'excercice 2019	406	-	-	406
Situation au 31 décembre 2019	5.712	65	(607)	5.170
Autres mouvements	(28)	-	-	(28)
Dividendes	(84)	-	-	(84)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	-	(20)	(137)	(157)
Résultat net de l'excercice 2020	424	-	-	424
Situation au 31 décembre 2020	6.024	45	(744)	5.325

### Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant élimination des opérations réciproques) et au résultat de BNP Paribas Fortis.

	31 décembre 2020	Exercice 2020							
En millions d'euros	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	% d'intérêt	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabili- sées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du Groupe BGL BNP Paribas	56.516	1.588	544	505	50%	349	303	79	
Autres intérêts minoritaires						75	(36)	5	
TOTAL						424	267	84	

	31 décembre 2019	Exercice 2019							
En millions d'euros	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabili- sées directement en capitaux propres	% d'intérêt	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabili- sées directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	
Contribution des entités du Groupe BGL BNP Paribas	56.565	1.510	471	489	50%	307	324	210	
Autres intérêts minoritaires		•••••••••••			•••••••••••	99	(19)	2	
TOTAL						406	305	212	

### Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves

Aucune opération de restructuration interne significative n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020, ni au cours de l'exercice 2019.

### Engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, BNP Paribas Fortis a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à EUR 189 millions au 31 décembre 2020 contre EUR 227 millions au 31 décembre 2019.

### 7.d Restrictions significatives dans les filiales, entreprises associées et coentreprises

# Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers BNP Paribas Fortis

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. En 2020, des entités bancaires soumises au mécanisme

de surveillance unique ont été contraintes par des restrictions émises par leur régulateur pour le paiement de dividendes sur leurs résultats de 2019. Au cours de l'exercice 2019, aucune entité de BNP Paribas Fortis n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

# Restrictions significatives relatives à la capacité de BNP Paribas Fortis à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers (autres que les entités du Groupe BNP Paribas) ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés aux porteurs de parts ou de titres. Au 31 décembre 2020, les actifs concernés sont peu significatifs (contre EUR 0,1 milliard au 31 décembre 2019).

# Restrictions significatives relatives à la capacité de BNP Paribas Fortis à utiliser des actifs donnés en garantie ou en pension

Les instruments financiers donnés par BNP Paribas Fortis en garantie ou en pension sont présentés dans les notes 4.p et 5.d.

### Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres - Risque de liquidité et de refinancement'.

### 7.e Entités structurées

BNP Paribas Fortis considère avoir sponsorisé une entité structurée lorsqu'elle a été impliquée dans sa création.

BNP Paribas Fortis est engagée dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'originateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, BNP Paribas Fortis est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la Note 1.c.2 'Méthodes de consolidation'.

#### Entités structurées consolidées

La principale catégorie d'entités structurées consolidées est:

**Titrisation pour compte propre**: les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par BNP Paribas Fortis.

#### Entités structurées non consolidées

BNP Paribas Fortis est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

#### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes:

**Titrisation**: BNP Paribas Fortis structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance.

Fonds: BNP Paribas Fortis structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés au public sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par BNP Paribas Fortis. Les entités de BNP Paribas Fortis qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. De plus, BNP Paribas Fortis peut détenir des parts émises par ces fonds.

Financement d'actifs: BNP Paribas Fortis accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (navires, export finance,...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée.

**Autres**: Pour le compte de sa clientèle, BNP Paribas Fortis peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose BNP Paribas Fortis à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Les actifs et passifs de BNP Paribas Fortis liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants:

		3:	1 décembre 2020		
Intérêts au bilan de BNP Paribas Fortis En millions d'euros	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5	-	-	-	5
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	124	9	133
Autres actifs	-	50	-	-	50
TOTAL ACTIF	5	50	124	9	188
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	19	19
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti	267	10	-	525	802
Autres passifs	-	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	267	10	-	544	821
Exposition financée	5	50	124	9	188
Exposition non financée	-	-	109	55	164
Engagements de financement	-	-	-	55	55
Engagements de garanties et dérivés	-	-	109	-	109
EXPOSITION MAXIMALE AUX PERTES	5	50	233	64	352
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES (1)	272	79	235	465	1.051

		31	1 décembre 2019		
Intérêts au bilan de BNP Paribas Fortis En millions d'euros	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
ACTIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	34	-	-	-	34
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	17	-	-	-	17
Actifs financiers au coût amorti	-	-	135	9	144
Autres actifs	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	51	-	135	9	195
PASSIF					
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	-	-	-	19	19
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-
Passifs financiers évalués au coût amorti	267	41	-	589	897
Autres passifs	1	-	-	-	1
TOTAL PASSIF	268	41	-	608	917
Exposition financée	51	-	135	9	195
Exposition non financée	-	-	69	55	124
Engagements de financement	-	-	-	55	55
Engagements de garanties et dérivés	-	-	69	-	69
EXPOSITION MAXIMALE AUX PERTES	51	-	204	64	319
TAILLE DES ENTITES STRUCTUREES (1)	2.633	38	249	-	2.920

<sup>(1)</sup> La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds (hors mandats de gestion) et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement de BNP Paribas Fortis pour le financement d'actifs et les autres activités

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par BNP Paribas Fortis correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

## Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par BNP Paribas Fortis lorsqu'elle a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées qu'elle n'a pas sponsorisées, sont détaillés ci-dessous:

- parts d'autres fonds non gérés par BNP Paribas Fortis : dans le cadre de son activité de négociation, BNP Paribas Fortis investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. BNP Paribas Fortis prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Comme en 2019, ces investissements sont très limités au 31 décembre 2020;
- investissements dans des véhicules de titrisation: les investissements dans des véhicules de titrisation s'élèvent à EUR 0,8 milliard au 31 décembre 2020 (EUR 1,0 milliard au 31 décembre 2019). En outre, BNP Paribas Fortis a également des positions sur des SPV sponsorisées par le Groupe BNP Paribas, mais pas par BNP Paribas Fortis, ces investissements étaient peu significatifs au 31 décembre 2020 (contre EUR 0,1 milliard au 31 décembre 2019).

## 7.f Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux de BNP Paribas Fortis

La politique de rémunération du Conseil d'Administration et du Comité de Direction n'a pas évolué de manière significative en 2020.

#### Rémunération du Conseil d'Administration

#### Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration

Les membres exécutifs et non-exécutifs du Conseil d'Administration perçoivent une rémunération basée sur les principes suivants, approuvés lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2020, et durant laquelle il a été approuvé de maintenir la totalité de la rémunération du Conseil d'Administration à un maximum d'EUR 1,1 million par an.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les mandats exercés par les salariés du groupe dans toute entité du groupe en France et à l'étranger sont exercés sans rémunération.

Ceci n'a aucune conséquence pour les administrateurs non-exécutifs qui ne sont pas employés de BNP Paribas Fortis SA ou de

BNP Paribas SA. Les administrateurs non-exécutifs employés de BNP Paribas SA n'ont plus droit à aucune rémunération pour les mandats détenus au sein de BNP Paribas Fortis SA. En ce qui concerne les administrateurs exécutifs de BNP Paribas Fortis SA, l'implémentation de cette politique implique qu'ils n'ont plus droit à une rémunération pour les mandats détenus au sein du Groupe BNP Paribas, hormis bien entendu leur mandat pour BNP Paribas Fortis même. Les mandats détenus auprès de BGL BNP Paribas SA ont été exclus de cette politique et peuvent par conséquent être rémunérés.

Salaire annuel fixe Président du Conseil d'Administration	EUR	50.000	(brut)
Salaire annuel fixe Membres du Conseil d'Administration	EUR	25.000	(brut)
Jeton de présence Président du Conseil d'Administration	EUR	4.000	(brut)
Jeton de présence Membres du Conseil d'Administration	EUR	2.000	(brut)
Jeton de présence Président des Comités du Conseil	EUR	4.400	(brut)
Jeton de présence Membres des Comités du Conseil	EUR	2.200	(brut)

Les membres non-exécutifs du Conseil d'Administration ne bénéficient d'aucune rémunération variable, ni d'un régime de prévoyance ou couverture sociale, ni de tout autre avantage <sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A l'exception du Président qui bénéficie d'une voiture de société et d'un téléphone

#### Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous montre la rémunération brute versée en 2020 à chaque membre du Conseil d'Administration.

En euros		Rémunération fixe	Jetons de présence*	Total 2020
Herman DAEMS	Président	50.000	118.900	168.900
Michael ANSEEUW	Exécutif	25.000	27.000	52.000
Didier BEAUVOIS	Exécutif	25.000	27.000	52.000
Dirk BOOGMANS	Non exécutif	25.000	82.000	107.000
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN	Non exécutif	25.000	95.200	120.200
Daniel de CLERCK	Exécutif	25.000	25.000	50.000
Sophie DUTORDOIR	Non exécutif	25.000	86.400	111.400
Maxime JADOT	Exécutif	25.000	27.000	52.000
Piet VAN AKEN	Exécutif	25.000	27.000	52.000
Titia VAN WAEYENBERGE	Non exécutif	25.000	61.100	86.100
Stéphane VERMEIRE	Exécutif	25.000	26.000	51.000
Total		300.000	602.600	902.600

<sup>(\*)</sup> Cette colonne comprend le montant des jetons de présence pour tous les Comités du conseil

#### Rémunération du Comité de Direction

#### Politique de rémunération des membres du Comité de Direction

Les membres exécutifs du Conseil d'Administration ont le statut de travailleurs indépendants et perçoivent une rémunération fondée sur les mêmes règles que les membres non exécutifs. Ils sont en outre rémunérés pour leurs fonctions au sein du Comité de Direction sur base des éléments suivants: rémunération mensuelle fixe, rémunération annuelle variable basée sur la réalisation de critères de performance clairs et liée à des critères de performance collective et individuelle (voir ci-après), un programme d'assurance-groupe (plan de pension, assurance hospitalisation, vie et invalidité), avantages en nature (voiture de fonction, téléphone portable, tablette et connexion internet) et la possibilité d'obtenir un intéressement à long terme (actions

gratuites ou stock-options). Conformément à la réglementation bancaire européenne CRDIV et à la loi bancaire Belge, la rémunération est soumise à des conditions strictes.

La grille et les niveaux de rémunération sont déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Remuneration Committee en prenant en compte les pratiques habituelles et appropriées ainsi que des références de marché pour les rémunérations des membres exécutifs de direction, et en se faisant aider par des cabinets spécialisés. La politique relative à la rémunération a suivi un processus et des principes identiques à ceux de l'année précédente, ce qui devrait se poursuivre dans les années à venir

#### Critères de performance utilisés pour déterminer la rémunération variable

L'ensemble du processus décrit ci-après fait l'objet d'un audit de l'Inspection Générale.

#### Performances individuelles

Une auto-évaluation est préparée par chaque membre du Comité de Direction et est ensuite soumise au Chief Executive Officer (CEO) qui décide des scores en étroite consultation avec le Président du Conseil d'Administration. Les Fonctions de Contrôle procèdent aussi à une évaluation globale.

Les performances individuelles désignent la réalisation des objectifs personnels ainsi que les performances managériales, telles qu'évaluées par le Conseil d'Administration.

#### Performances des activités fondées sur des indicateurs clés de performance (KPI)

Les performances des activités sont mesurées à partir d'indicateurs clés de performance (KPI) conçus pour montrer que le Comité de Direction agit comme une seule et même équipe. Chaque année, toutes les activités (business) élaborent un plan stratégique à partir duquel sont tirés des indicateurs permettant à leur équipe dirigeante de mesurer et d'évaluer les performances réalisées. Les critères mesurés pour chaque business sont: les résultats financiers, la gestion des coûts, la gestion des risques/conformité, l'évolution à long terme, la responsabilité sociale de l'entreprise, gestion du capital humain. Chaque année, le Comité de Direction attribue une note sur les performances globales.

La période d'évaluation s'étend de janvier à décembre de chaque année civile. Les performances sont mesurées d'après des objectifs à la fois qualitatifs (satisfaction clientèle, gestion saine des risques, résultats des enquêtes globales des collaborateurs, Team Motivation Barometer, gestion du capital humain, etc.) et quantitatifs (résultat opérationnel courant, résultat brut, évolution du coût de risque, évolution des parts de marché, etc.).

## Critères de performance applicables à la partie différée de la rémunération variable

La rémunération variable est soumise aux principes généraux relatifs à la rémunération différée. A cet égard, la partie différée est conditionnée par la performance future de la Banque et à une pleine politique de gestion du risque.

#### Rémunération de l'année

Le tableau ci-dessous présente de manière globale la rémunération brute versée ou à verser aux membres du Comité de Direction pour l'exercice 2020 dont les avantages en nature et les jetons de présence.

	2	020	2019			
En euros	Chief Executive Officer	Autres membres du Comité de Direction	Chief Executive Officer	Autres membres du Comité de Direction		
Rémunération						
Fixe	993.513	2.097.000	978.513	2.607.871		
Variable	140.480	471.616	165.200	554.660		
Variable différée	157.520	233.184	149.800	160.840		
Variable multi-annuel (1)	53.200	152.880	98.000	305.900		
Jetons de présence <sup>(2)</sup>	113.016	333.516	107.516	307.516		
Avantages en nature (3)	3.816	26.496	4.067	44.277		
Pension, assurance-vie et pension d'orphelin (4)	292.350	268.015	329.227	266.638		
Total	1.753.895	3.582.707	1.832.323	4.247.702		

<sup>(1)</sup> Afin de se conformer à la Directive Européenne 'Capital Requirement Directive IV' applicable aux établissements de crédit, le montant de la rémunération variable pluriannuelle indiqué pour un exercice donné est celui attribué au titre de la performance de cet exercice et non plus celui attribué au cours de cet exercice. À compter de 2016, afin de se conformer aux Orientations EBA du 21 décembre 2016, la rémunération variable multi-annuel est présentée en tenant compte de la valeur de marché déterminée au moment de l'octroi

<sup>(2)</sup> Afin de se conformer à l'Article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous avons inclus les rémunérations perçues dans le périmètre contrôlé

<sup>(3)</sup> Les membres du Comité de Direction ont chacun une voiture de fonction et un téléphone portable

<sup>(4)</sup> Pour les régimes de retraite à cotisations définies et pour les régimes de retraite à prestations définies, il s'agit de la somme des cotisations de l'employeur

#### Information sur les plans variables multiannuels

#### 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020

Le plan Contingent Sustainable and International Scheme ('CSIS') est destiné à rémunérer les Material Risk Takers, identifiés comme des collaborateurs clés du Groupe BNP Paribas en raison de leur performance, conformément à la réglementation européenne, et sous réserve qu'ils agissent dans les intérêts à long terme du Groupe BNP Paribas. Le plan CSIS vise à récompenser les bénéficiaires tout en favorisant une gestion saine et efficace des risques. Comme l'exige la Directive Européenne CRD4 (Capital requirements Directive 4), le plan CSIS prévoit l'octroi d'une attribution qui peut être totalement annulée afin de refléter de manière appropriée la qualité de crédit du Groupe BNP Paribas en continuité d'exploitation.

En conséquence, les paiements en vertu du plan CSIS seront annulés si le ratio CET1 du Groupe BNP Paribas chute au-dessous de 7%, ou si le Groupe fait l'objet d'une procédure de résolution.

Dans le but de refléter l'ambition de croissance du Groupe tout en promouvant une plus grande responsabilité sociale et environnementale, le Groupe BNP Paribas a également décidé:

#### de subordonner:

- 85% de l'attribution à une condition basée sur la performance opérationnelle du Groupe ('Group Performance Indicator GPI'); et
- 15% de l'attribution à une condition basée sur la performance en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale ('RSE'), le Groupe BNP Paribas considérant qu'il est essentiel d'agir à tous les niveaux et de façon significative, afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, économique et sociale.
- de conditionner tout paiement dans le cadre du Plan à un résultat avant impôt du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice positif.

L'attribution CSIS prend la forme d'un montant en numéraire exprimé en devise locale (le Montant Nominal de l'instrument) portant un taux d'intérêt (le Montant d'Intérêts).

Pour le plan de l'année 2016, la Période d'Acquisition a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et prend fin le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le Période de Rétention de 6 mois débute le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prend fin le 30 juin 2022. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'Intérêts à la Date de Paiement calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 30 juin 2022, et le taux d'intérêt est de 2,19% par année.

Pour le plan de l'année 2017, la Période d'Acquisition a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et prend fin le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le Période de Rétention de 6 mois débute le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend fin le 30 juin 2023. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023, et le taux d'intérêt est de 1,25% par année.

Pour le plan de l'année 2018, la Période d'Acquisition a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et prend fin le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Période de Rétention de 6 mois débute le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prend fin le 30 juin 2024. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, et le taux d'intérêt est de 2,09% par année.

Pour le plan de l'année 2019, la Période d'Acquisition a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et prend fin le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le Période de Rétention de 6 mois débute le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prend fin le 30 juin 2025. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, et le taux d'intérêt est de 1,1% par année.

Pour l'octroi relatif à l'année de performance 2020, la Période d'Acquisition débute le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prend fin le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Période de Rétention de 6 mois débute le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et prend fin le 30 juin 2026. Le bénéficiaire est éligible au paiement d'un montant d'intérêts à la Date de Paiement calculé du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 30 juin 2026, et le taux d'intérêt est de 0,8% par année.

## Information sur le paiement d'indemnités de rupture

En 2020, aucune indemnité de licenciement n'a été payée aux membres du Comité de Direction.

#### Relations avec les principaux dirigeants

Au 31 décembre 2020, le total des encours des prêts et garanties accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres de leur famille proche s'élève à EUR 3,2 millions. Ces prêts et garanties représentent des transactions normales qui ont été effectuées dans des conditions normales de marché et/ ou de clients.

## 7.g Relations avec les autres parties liées

Les autres parties liées à BNP Paribas Fortis sont:

- BNP Paribas (et toutes ses filiales), qui ont le contrôle sur BNP Paribas Fortis;
- les sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis (y compris les sociétés mises en équivalence);
- ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel de BNP Paribas Fortis.

Les transactions opérées entre BNP Paribas Fortis et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché.

## Relations entre les sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées de BNP Paribas Fortis est présentée dans la note 7.j 'Périmètre de consolidation'. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale de BNP Paribas Fortis sont totalement éliminés en consolidation.

Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

#### Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	3	1 décembre 202	0	3	1 décembre 2019	•
En millions d'euros	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(1)</sup>	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(1)</sup>
ACTIF						
Comptes ordinaires	1.593	-	33	1.410	3	15
Prêts	4.714	93	230	32.193	584	284
Titres	72	-	97	92	-	97
Actifs divers	303	-	111	421	1	121
Total actif	6.682	93	471	34.116	588	517
PASSIF						
Comptes ordinaires	511	99	461	471	92	455
Autres emprunts	21.622	30	1.408	31.974	41	1.779
Passifs divers	501	-	25	616	-	48
Total passif	22.634	129	1.894	33.061	133	2.282
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE						
Engagements de financement donnés	523	43	63	48	48	63
Engagements de garantie donnés	5.920	2.106	82	6.259	2.505	67
Total	6.443	2.149	145	6.307	2.553	130

(¹) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

BNP Paribas Fortis effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur des dérivés (swaps, options, contrats à terme,...) et sur des instruments financiers (actions, obligations,...).

#### Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

		Exercice 2020			Exercice 2019	
En millions d'euros	Entités du Groupe BNP Paribas	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(1)</sup>		Coentreprises	Entreprises associées <sup>(1)</sup>
Intérêts et produits assimilés	321	6	6	820	5	6
Intérêts et charges assimilées	(657)	(4)	(6)	(1.136)	(5)	(9)
Commissions (produits)	117	3	552	99	3	539
Commissions (charges)	(93)	-	(11)	(130)	-	(11)
Prestations de services rendues	3	-	-	4	-	-
Prestations de services reçues	(21)	-	(3)	(62)	-	(2)
Loyers perçus	42	-	12	65	-	12
Total	(288)	5	550	(340)	3	535

<sup>(1)</sup> Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif

## Entités de BNP Paribas Fortis assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle BNP Paribas Fortis est actionnaire à hauteur de 25%.

## 7.h Echéancier des instruments financiers par maturité

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et des passifs financiers par date d'échéance contractuelle pour les contrats à date de maturité unique, et par 'cash flows' pour les actifs à date de remboursement échelonné.

La source des données de ce tableau est identique à celle utilisée pour confectionner les rapports normatifs de liquidité (dont le 'Liquidity Coverage Ratio', ou encore le 'Net Stable Funding Ratio').

Les passifs financiers sont principalement classés sous la rubrique 'A vue' compte-tenu de l'importance des dépôts à vue et des dépôts d'épargne, alors que les actifs financiers sont en majorité repris 'à plus d'un an', conséquence des maturités longues des crédits à terme et des prêts hypothécaires.

L'échéance des actifs et passifs financiers évalués à la valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transactions est considérée comme 'non déterminée' dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle.

Les instruments dérivés de couverture et l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont également considérés comme ayant une échéance 'non déterminée'.

En millions d'euros, au 31 décembre 2020	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	-	50.074	-	-	-	-	-	50.074
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	12.266	-	2.519	369	1.956	702	20	17.832
Instruments financiers dérivés de couverture	3.178	-	-	-	-	-	-	3.178
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2.712	-	-	-	-	-	-	2.712
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	313	-	82	178	1.282	4.128	3.790	9.773
Actifs financiers au coût amorti	-	4.996	13.267	12.327	27.909	80.429	71.728	210.656
Actifs financiers par maturité	18.469	55.070	15.868	12.874	31.147	85.259	75.538	294.225
Banques centrales	-	71	-	-	-	-	-	71
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	8.802	-	12.139	520	1.265	2.261	1.000	25.987
Instruments financiers dérivés de couverture	5.257	-	-	-	-	-	-	5.257
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1.449	-	-	-	-	-	-	1.449
Passifs financiers au coût amorti	-	175.669	12.138	13.024	14.479	40.617	3.218	259.145
Passifs financiers par maturité	15.508	175.740	24.277	13.544	15.744	42.878	4.218	291.909
En millions d'euros, au 31 décembre 2019	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse, banques centrales	-	4.399	-	-	-	-	_	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	11.885	-					-	4.399
Instruments financiers dérivés de couverture			2.302	919	2.138	586	66	4.399 17.896
	2.500	-	2.302	919	2.138	586	66	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	2.302	919 -	2.138	586 - -	- 66 -	17.896
	2.500	- -	2.302	919 111	2.138	586 - - - 4.325	66 3.522	17.896 2.500
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par	2.500 2.113	- - - 4.717	-	-	-	-	-	17.896 2.500 2.113
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	2.500 2.113	- - -	- 147	- 111	- 368	- - 4.325	3.522	17.896 2.500 2.113 8.802
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres  Actifs financiers au coût amorti  Actifs financiers par maturité  Banques centrales	2.500 2.113 329	- - 4.717	- 147 37.692	111	368	- 4.325 80.938	3.522 70.500	17.896 2.500 2.113 8.802 236.717
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres  Actifs financiers au coût amorti  Actifs financiers par maturité  Banques centrales  Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.500 2.113 329	- - 4.717 <b>9.116</b>	- 147 37.692	111	368	- 4.325 80.938	3.522 70.500	17.896 2.500 2.113 8.802 236.717 272.427
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres  Actifs financiers au coût amorti  Actifs financiers par maturité  Banques centrales  Instruments financiers en valeur de marché par résultat  Instruments financiers dérivés de couverture	2.500 2.113 329 - 16.827	- - 4.717 <b>9.116</b> 709	147 37.692 <b>40.141</b>	111 12.360 13.390	368 30.510 <b>33.016</b>	4.325 80.938 <b>85.849</b>	3.522 70.500 <b>74.088</b>	17.896 2.500 2.113 8.802 236.717 272.427 709
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres  Actifs financiers au coût amorti  Actifs financiers par maturité  Banques centrales  Instruments financiers en valeur de marché par résultat	2.500 2.113 329 - 16.827 - 8.277	- - 4.717 <b>9.116</b> 709	147 37.692 <b>40.141</b>	111 12.360 13.390	368 30.510 <b>33.016</b>	4.325 80.938 <b>85.849</b>	3.522 70.500 <b>74.088</b>	17.896 2.500 2.113 8.802 236.717 272.427 709 23.818
couverts en taux  Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres  Actifs financiers au coût amorti  Actifs financiers par maturité  Banques centrales  Instruments financiers en valeur de marché par résultat  Instruments financiers dérivés de couverture  Ecart de réévaluation des portefeuilles	2.500 2.113 329 - 16.827 - 8.277 5.838	- - 4.717 <b>9.116</b> 709	147 37.692 <b>40.141</b>	111 12.360 13.390	368 30.510 <b>33.016</b>	4.325 80.938 <b>85.849</b>	3.522 70.500 <b>74.088</b>	17.896 2.500 2.113 8.802 236.717 272.427 709 23.818 5.838

## 7.i Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes:

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2020. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas Fortis;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte pour les besoins de la gestion des activités de la banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants;

- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les écarts d'acquisition, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur de BNP Paribas Fortis.

31 décembre 2020					
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle (¹)	-	14.357	169.360	183.717	178.675
Titres de dettes au coût amorti (note 4.e)	11.640	1.864	146	13.650	13.383
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle	-	244.845	-	244.845	244.590
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	11.394	-	11.394	11.815
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	2.740	-	2.740	2.740

31 décembre 2019					
En millions d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Valeur au bilan
ACTIFS FINANCIERS					
Prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle (+)	-	39.973	171.582	211.555	206.225
Titres de dettes au coût amorti (note 4.e)	10.624	1.841	-	12.465	12.362
PASSIFS FINANCIERS					
Dettes et emprunts aux établissements de crédit et à la clientèle	-	225.213	-	225.213	224.834
Dettes représentées par un titre (note 4.h)	-	11.822	-	11.822	11.918
Dettes subordonnées (note 4.h)	-	2.770	-	2.770	2.770

<sup>(1)</sup> Hors location financement

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein de la Banque. Lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dettes au coût amorti, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'. La description des niveaux de la hiérarchie de la valeur de marché est également présentée dans les principes comptables (note 1.f.9). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptable. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception de crédits à la clientèle classés en Niveau 3.

## 7.j Périmètre de consolidation

		31	décembre	2020		31	décembr	e 2019	
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.
Société consolidante									
BNP Paribas Fortis	Belgique			······································					•
Belgique									
AG Insurance	Belgique	ME	25,0%	25,0%	· · · · · · · · · · · · · · · ·	ME	25,0%	25,0%	•
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	*
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
Axepta BNPP Benelux	Belgique	IG	100,0%	99,9%	E1	······································	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••		•
Bancontact Paytoniq Company	Belgique	ME	22,5%	22,5%	··········	ME	22,5%	22,5%	•
Banking Funding Company SA	Belgique	ME	33,5%	33,5%		ME	33,5%	33,5%	•
Belgian Mobile ID	Belgique	ME	15,0%	15,0%		ME	15,0%	15,0%	•
BNP Paribas 3 Step IT Branch Belgium	Belgique	IG	100,0%	12,8%		IG	100,0%	12,8%	E2
BNP Paribas Fortis Factor NV SA	Belgique	IG	100,0%	99,9%	·········	IG	100,0%	99,9%	•
BNP Paribas Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
BNP Paribas Fortis Private Equity Expansion	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	••••••
BNP Paribas Fortis Private Equity Management	Belgique	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	••••
BNP Paribas Lease Group Belgium	Belgique	IG	100,0%	25,0%	•	IG	100,0%	25,0%	•••••
BNPP Fortis Film Finance	Belgique	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
bpost banque	Belgique	ME 1	50,0%	50,0%		ME 1	50,0%	50,0%	
CNH Industrial Capital Europe Belgium Branch	Belgique	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	••••••
Credissimo	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Credissimo Hainaut SA	Belgique	IG	99,7%	99,7%		IG	99,7%	99,7%	
Crédit pour Habitations Sociales	Belgique	IG	81,7%	81,7%		IG	81,7%	81,7%	
Eos Aremas Belgium SA/NV	Belgique	ME	49,9%	49,9%		ME	49,9%	49,9%	
Epimede	Belgique	ME (s)				ME			
Es-Finance	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
FScholen	Belgique	ME 1	50,0%	50,0%		ME 1	50,0%	50,0%	

#### Entrées (E) de périmètre

Immobilière Sauvenière SA

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité

Immo Beaulieu

E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- **V2** Cession partielle
- V3 Dilution

Belgique

Belgique

V4 Relution en %

#### Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

IG

25,0%

100,0%

25,0%

99,9%

#### Périmètre de consolidation prudentiel

1 Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel

100,0%

99,9%

- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

		31	décembre	2020		31	31 décembre 2019			
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	
Investissements de Private Equity (a)	Belgique	FV				FV				
Isabel SA NV	Belgique	ME	25,3%	25,3%		ME	25,3%	25,3%	•••••	
Locadif	Belgique	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•	
Microstart	Belgique	IG	70,3%	76,8%		IG	70,3%	76,8%	V1	
Sowo Invest SA NV	Belgique	IG	87,5%	87,5%		IG	87,5%	87,5%	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Belgique - Entités Structurées										
Bass Master Issuer NV	Belgique	IG				IG			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Esmée Master Issuer	Belgique	IG				IG				
FL Zeebrugge	Belgique	IG				IG			***********	
Luxembourg										
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%		
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•••••	
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	50,0%	25,0%		IG	50,0%	25,0%		
Cardif Lux Vie	Luxembourg	ME	33,3%	16,7%		ME	33,3%	16,7%		
Cofhylux SA	Luxembourg	IG	100,0%	50,0%		IG	100,0%	50,0%	•	
Plagefin SA	Luxembourg	•••••							SZ	
Kreafin Group SA	Luxembourg	ME	28,0%	14,0%	E1		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
Visalux	Luxembourg	ME	25,3%	12,7%		ME	25,3%	12,7%	V	
Luxembourg - Entités Structurées										
Elimmo SARL	Luxembourg	<u> </u>	······································	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					S3	
Reste du monde										
All In One Vermietung GmbH	Autriche	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	•	
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	12,8%		IG	51,0%	12,8%	•••••	
Artegy	France	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	•••••	

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- **S1** Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- **V1** Acquisition complémentaire
- **V2** Cession partielle
- V3 Dilution
- V4 Relution en %

#### Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- **IG** Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

		31	décembre	2020		3:	L décembr	e 2019	
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.
Artel	France	IG	100,0%	99,9%	Kej.	IG	100,0%	99,9%	Kej.
Arval AB	Suède	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval AS Norway	Norvège	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	E1
Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,0%	99.9%	•	IG	100,0%	99,9%	
Arval Benelux BV	Les Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
Arval Brasil LTDA	Brésil	IG	100,0%	99,9%	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	IG	100,0%	99,9%	
Arval BV	Les Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	
Arval CZ SRO	République Tchèque	IG	100,0%	99,9%	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Fleet Services	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
Arval Fuhrparkmanagement GmbH	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	E3	······································			•
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,0%	99,9%	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	IG	100,0%	99,9%	•
Arval India Private Ltd	Inde	IG	100,0%	99,9%	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	IG	100,0%	99,9%	•
Arval LLC	Russie	IG	100,0%	99,9%	• · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
Arval Maroc SA	Maroc	IG	66,7%	66,7%	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	IG	66,7%	66,7%	•
Arval Oy	Finlande	IG	100,0%	99,9%	*************	IG	100,0%	99,9%	*
Arval Relsa SPA	Chili	ME 1	50,0%	50,0%	•	ME 1	50,0%	50,0%	•
Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	•
Arval Service Lease	France	IG	100,0%	99,9%	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Service Lease Polska SP Z00	Pologne	IG	100,0%	99,9%	*************	IG	100,0%	99,9%	*
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,0%	99,9%	••••••	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•
Arval Trading	France	IG	100,0%	99,9%	*************	IG	100,0%	99,9%	*
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Bantas Nakit AS	Turquie	ME 1	33,3%	16,7%		ME 1	33,3%	16,7%	
BGL BNP Paribas SA Zweigniederlassung Deutschland	Allemagne	IG	100,0%	50,0%	•••••	IG	100,0%	50,0%	

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- **E3** Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- **S1** Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- **V2** Cession partielle
- V3 Dilution
- **V4** Relution en %

#### Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

		31	décembre	2020		31 décembre 2019				
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	
BNL Leasing SPA	Italie	ME	26,2%	6,5%		ME	26,2%	6,5%	E2	
BNP Paribas 3 STEP IT - (Ex- Arius)	France	IG	51,0%	12,8%	•••••	IG	51,0%	12,8%	V2	
BNP Paribas 3 Step IT Branch Germany	Allemagne	IG	100,0%	12,8%	•	IG	100,0%	12,8%	E2	
BNP Paribas 3 Step IT Branch Italy	Italie	IG	100,0%	12,8%	•	IG	100,0%	12,8%	E2	
BNP Paribas 3 Step IT Branch Netherlands	Les Pays-Bas	IG	100,0%	12,8%	•	IG	100,0%	12,8%	E2	
BNP Paribas 3 Step It Branch UK	Royaume-Uni	IG	100,0%	12,8%	•••••	IG	100,0%	12,8%	E2	
BNP Paribas Commercial Finance Limited	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•••••	
BNP Paribas Factor AS	Danemark	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	*************	
BNP Paribas Factor Gmbh	Allemagne	IG	100,0%	99,9%	•	IG	100,0%	99,9%	•••••	
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	26,1%	•••••	IG	100,0%	26,1%	•••••	
BNP Paribas Fortis (Romania branch)	Roumanie	••••••	•••••••		•	••••••••••••••••••	•••••••••		S1	
BNP Paribas Fortis (Spain branch)	Espagne	IG	100,0%	100,0%	•	IG	100,0%	100,0%	•••••	
BNP Paribas Fortis (USA branch)	Etats-Unis	IG	100,0%	100,0%	•	IG	100,0%	100,0%	•••••	
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100,0%	99,9%	•••••	IG	100,0%	99,9%	•••••	
BNP Paribas Lease Group	France	IG	100,0%	25,0%	•	IG	100,0%	25,0%	•••••	
BNP Paribas Lease Group ifn SA	Roumanie	IG	99,9%	24,9%	•	IG	99,9%	24,9%	•••••	
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	ME	26,2%	6,5%	•	ME	26,2%	6,5%	•••••	
BNP Paribas Lease Group Milan Branch	Italie	IG	100,0%	25,0%	•••••	IG	100,0%	25,0%	•	
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100,0%	25,0%	•	IG	100,0%	25,0%	••••	
BNP Paribas Lease Group Rentals Limited	Royaume-Uni	IG	100,0%	25,0%	•••••	IG	100,0%	25,0%	•••••	
BNP Paribas Lease Group SA Zweigniederlassung Deutschland	Allemagne	IG	100,0%	25,0%	•	IG	100,0%	25,0%	••••	
BNP Paribas Lease Group Sa Portugal Branch	Portugal	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNP Paribas Lease Group Sa Sucursal En Espana	Espagne	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNP Paribas Lease Group SP Z00	Pologne	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions Limited	Royaume-Uni	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Les Pays-Bas	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%		
BNPP Asset Management Holding	France	ME	33,3%	30,9%		ME	33,3%	30,9%		
BNPP Bank Polska SA	Pologne	ME	24,1%	24,1%		ME	24,1%	24,1%		
BNPP Factor AB	Suède	IG	100,0%	99,9%	••••••	IG	100,0%	99,9%	**********	
BNPP Factor NV	Les Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
BNPP Factoring Support	Les Pays-Bas	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%		

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- **S1** Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- **V1** Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- **V4** Relution en %

#### Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- **IG** Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

		31	31 décembre 2020			31	décembr	e 2019	
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.
BNPP Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
BNPP Leasing Solution AS	Norvège	IG	100,0%	25,0%	··········	IG	100,0%	25,0%	•••••
BNPP Rental Solutions Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	25,0%	···········	IG	100,0%	25,0%	
BNPP Rental Solutions SPA	Italie	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	••••••
Cetelem Renting	France		•	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	···········	•••••••••••••••••••	•		\$4
Claas Financial Services	France	IG	51,0%	12,8%		IG	51,0%	12,8%	•••••
Claas Financial Services Germany Branch	Allemagne	IG	100,0%	12,8%		IG	100,0%	12,8%	••••••
Claas Financial Services Italy Branch	Italie	IG	100,0%	12,8%	*	IG	100,0%	12,8%	••••••
Claas Financial Services Ltd	Royaume-Uni	IG	51,0%	12,8%	•	IG	51,0%	12,8%	•••••
Claas Financial Services Sas Branch In Poland	Pologne	IG	100,0%	12,8%		IG	100,0%	12,8%	
Claas Financial Services, SAS, SE Spain Branch	Espagne	IG	100,0%	12,8%	•	IG	100,0%	12,8%	•••••
CMV Mediforce	France		•••••	•	S4	IG	100,0%	25,0%	•••••
CNH Industrial Capital Europe Gmbh	Autriche	IG	100,0%	12,5%	·············	IG	100,0%	12,5%	•••••
CNH Industrial Capital Europe	France	IG	50,1%	12,5%	•••••••••	IG	50,1%	12,5%	••••••
CNH Industrial Capital Europe Bv	Les Pays-Bas	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	•
CNH Industrial Capital Europe Italy Branch	Italie	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
CNH Industrial Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
CNH Industrial Capital Europe Poland Branch	Pologne	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
CNH Industrial Capital Europe SAS Germany Branch	Allemagne	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
CNH Industrial Capital Europe Sucursal En Espana	Espagne	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
Cofiparc	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni				S1	IG	100,0%	25,0%	
Folea Grundstucksverwaltungs und Vermietungs Gmbh & Co	Allemagne	IG	94,0%	1,5%		IG	94,0%	1,5%	
Fortis Lease	France	IG	100,0%	25,0%	•	IG	100,0%	25,0%	•••••
Fortis Lease Deutschland Gmbh	Allemagne	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	••••
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	IG	100,0%	41,0%		IG	100,0%	41,0%	
Fortis Lease Portugal	Portugal	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
Fortis Lease Uk Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
Fortis Vastgoedlease BV	Les Pays-Bas	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
Greenval Insurance DAC	Irland	IG	100,0%	99,9%	E2		•		
Heffiq Heftruck Verhuur BV	Les Pays-Bas	IG	50,1%	12,5%		IG	50,1%	12,5%	

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- **S1** Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- **V1** Acquisition complémentaire
- **V2** Cession partielle
- V3 Dilution
- **V4** Relution en %

#### Divers

**D1** Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- IG Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

		31	31 décembre 2020			31	décembr	e 2019	
Dénomination	Pays	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.	Méthode	Droit de vote (%)	Intérêt (%)	Ref.
JCB Finance	France	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
JCB Finance Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	50,1%	12,5%		IG	50,1%	12,5%	
JCB Finance SAS Italy Branch	Italie	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
JCB Finance SAS Zweigniederlassung Deutschland	Allemagne	IG	100,0%	12,5%		IG	100,0%	12,5%	
Louveo	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni	IG	51,0%	12,8%	•	IG	51,0%	12,8%	
MGF(Ex-MFF)	France	IG	51,0%	12,8%		IG	51,0%	12,8%	
MGF German Branch	Allemagne	IG	100,0%	12,8%	E2	•			
MGF Italy Branch	Italie	IG	100,0%	12,8%	E2				
Public Location Longue Durée	France	IG	100,0%	99,9%		IG	100,0%	99,9%	
RD Leasing IFN SA	Roumanie	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
Same Deutz Fahr Finance	France	IG	100,0%	25,0%		IG	100,0%	25,0%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100,0%	74,9%		IG	100,0%	74,9%	
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100,0%	48,7%		IG	100,0%	48,7%	
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	49,9%		IG	50,0%	49,9%	
TEB Portfoy Yonetimi AS	Turquie				S3	IG	79,6%	39,1%	
TEB Sh A	Serbie	IG	100,0%	49,9%		IG	100,0%	49,9%	
TEB Yatirim Menkul Degerler AS	Turquie	IG	100,0%	48,7%		IG	100,0%	48,7%	
Turk Ekonomi Bankasi AS	Turquie	IG	76,2%	48,7%		IG	76,2%	48,7%	
Von Essen Bank GmbH	Allemagne		•••••				••••••		S2

Reste du monde - Entités Structurées			
Scaldis Capital Limited	Jersey	S3	IG

<sup>(</sup>a) Au 31décembre 2020, 12 entités d'Investissements de Private Equity versus 11 entités au 31 décembre 2019

- **E1** Franchissement d'un des seuils
- E2 Création d'entité
- E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable

#### Sorties (S) de périmètre

- **S1** Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)
- **S2** Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable
- **S3** Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe
- **S4** Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

#### Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire
- V2 Cession partielle
- V3 Dilution
- **V4** Relution en %

#### Divers

**D1** Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

- Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel
- Intégration Globale
- ME Mise en équivalence
- VM Participation dans une entité sous influence notable évaluée à la valeur de marché par résultat
- (s) Entités structurées

## 7.k Honoraires des commissaires aux comptes

Depuis l'exercice 2018, tous les travaux d'audit sont désormais effectués par PWC en tant que seul auditeur de la Banque.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux auditeurs (PwC, Deloitte, Mazars et autres) de toutes les entités consolidées.

	Exercice 2020					Exercice 2019						
	PV	VC	Aut	res	Tot	tal	PV	<b>V</b> C	Aut	res	Tot	tal
Montant hors taxe, en milliers d'euros	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Certification des comptes	1.650	90%	5.389	82%	7.039	84%	1.639	77%	5.539	89%	7.178	86%
BNP Paribas Fortis	1.166	64%	-	0%	1.166	14%	1.152	54%	10	0%	1.162	14%
Filiales consolidées	484	26%	5.389	82%	5.873	70%	487	23%	5.529	89%	6.016	72%
Services autres que la certification des comptes	189	10%	1.148	18%	1.337	16%	479	23%	718	11%	1.197	14%
BNP Paribas Fortis	153	8%	312	5%	465	6%	236	11%	6	0%	242	3%
Filiales consolidées	36	2%	836	13%	872	10%	243	12%	712	11%	955	11%
TOTAL	1.839	100%	6.537	100%	8.376	100%	2.118	100%	6.257	100%	8.375	100%

Le montant total des honoraires versés aux différents réseaux des Commissaires aux comptes autres que celui certifiant les Comptes Consolidés et Non Consolidés de BNP Paribas Fortis (principalement Deloitte et Mazars), mentionnés dans le tableau ci-dessus, sélève à EUR 6 537 000 au titre de l'exercice 2020.

La baisse de EUR 140 000 des honoraires relatifs à la certification des comptes pour les entités consolidées est principalement liée à un ensemble de missions ponctuelles réalisées en 2019 au sein BGL.

En 2020, la diminution de EUR 290 000 des services autres que la certification des comptes pour PwC s'explique par:

- une baisse de ce type de missions réalisées en 2020 au sein de BNP Paribas Fortis;
- une importante mission au sein de BGL en 2019 suite à l'intégration d'ABN AMRO;

 un report en 2021 de plusieurs missions auprès des différentes entités suite à la situation sanitaire mondiale en 2020.

En 2020, la hausse de EUR 430 000 des services autres que la certification des comptes des autres Commissaires aux comptes (Deloitte et Mazars) s'explique par:

- une mission spécifique 'Conformité et lutte contre le blanchiment d'argent' prestée par Deloitte au sein de BNP Paribas Fortis;
- une importante mission de revue des comptes consolidés et combinés prestée par Mazars auprès d'Arval Service Lease pour la mise en place d'un programme EMTN (Euro Medium Term Note);
- Ces augmentations sont principalement compensées par une diminution importante des missions exceptionnelles réalisées en 2019 par Deloitte auprès de différentes filiales de BNP Paribas Fortis.

## 7.1 Evénements survenus après la période sous revue

Aucun événement important n'est intervenu après la date du bilan, qui nécessiterait l'adaptation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020.

# GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES



## INTRODUCTION

Le présent chapitre énumère les risques supportés par BNP Paribas Fortis. Il fournit une description de l'organisation de la gestion des risques, et propose une vue d'ensemble, quantitative et qualitative, de l'exposition au risque de BNP Paribas Fortis à fin 2020.

Les indicateurs de risque de BNP Paribas Fortis sont présentés conformément aux principes de Bâle III. Ces risques, calculés selon des méthodes approuvées par l'autorité de surveillance bancaire belge (la Banque Nationale de Belgique - BNB) et par le superviseur bancaire européen (la Banque Centrale Européenne - BCE), sont mesurés et gérés de manière aussi cohérente que possible avec les méthodologies Risque du Groupe BNP Paribas. Une vue plus détaillée de la gestion du risque chez BNP Paribas Fortis selon les exigences règlementaires au titre du Pilier 3 est disponible dans le document séparé 'Pillar 3 disclosure'.

Des informations complémentaires sur l'approche du Groupe BNP Paribas concernant la mesure et la gestion des risques liés aux activités bancaires sont fournies dans le document de référence et le rapport financier annuel 2020 de BNP Paribas.

## 1 ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

### 1.a Mission et organisation

La gestion des risques est un élément essentiel du métier de la Banque. Au sein du groupe BNP Paribas, les méthodes et procédures opérationnelles à l'échelle de l'organisation ont été conçues pour assurer efficacement cette mission. C'est principalement le département Risque qui est chargé de superviser l'ensemble du processus, en mesurant et contrôlant les risques à l'échelle du Groupe. Le département Risque n'a pas de lien de dépendance avec les pôles, métiers et territoires, et est rattaché directement à la direction du Groupe.

Les principes d'orientation de la mission et l'organisation du département Risque de BNP Paribas Fortis sont alignés avec:

- la mission du département Risque de BNP Paribas:
  - conseiller la direction de la Banque sur l'appétence au risque et la politique de risque;
  - contribuer en tant que 'second niveau de contrôle' à veiller à ce que les risques pris par la Banque soient conformes à ses politiques et compatibles avec ses objectifs de rentabilité et de solvabilité;
  - rendre compte et alerter la direction de la Banque, les directeurs des principaux métiers et le comité ad hoc du Conseil d'Administration sur le statut des risques auxquels la Banque est exposée;
  - garantir la conformité aux réglementations bancaires en matière de risque, en liaison avec les autres fonctions de groupe concernées.
- les principes organisationnels de BNP Paribas:
  - 'Single integrated Risk entity', chargée des aspects du risque dans tous les métiers;
  - entité indépendante de la direction des métiers;
  - organisation en chaîne de reporting locales et mondiales (principe matriciel).

Le département Risque de BNP Paribas Fortis est intégré au département Risque de BNP Paribas depuis novembre 2009. Le Chief Risk Officer (CRO) de BNP Paribas Fortis siège au Comité de Direction et est rattaché au responsable Risque Marchés Domestiques de BNP Paribas. Il n'a aucun lien hiérarchique avec les directeurs de métiers ou les directeurs pays. Les objectifs de ce positionnement sont les suivants:

- garantir un contrôle objectif du risque;
- s'assurer qu'en cas de risque accru, une information rapide, objective et complète est fournie;

- disposer, pour l'ensemble de la Banque, d'un seul dispositif de gestion du risque de grande qualité;
- veiller à ce que les professionnels du risque mettent en œuvre et développent davantage des méthodes et procédures de la plus grande qualité, conformément aux standards appliqués par les concurrents internationaux.

Le CRO gère les différentes fonctions Risque:

- Enterprise Risk Architecture est responsable des questions réglementaires, du risque analytique et de la modélisation, de l'analyse stratégique, du reporting et du provisionnement, du risque ALM – trésorerie et liquidités;
- Risk CIB est en charge de fournir une transparence totale et une analyse dynamique des risques de marché et de contrepartie à tous les métiers de BNP Paribas Fortis et est responsable de la gestion du risque de crédit des institutions financières, des entités souveraines et Corporates sur le métier BNP Paribas Fortis CIB;
- Risk Belgian Retail Banking est responsable de la gestion des risques de crédit liés à toutes les activités du périmètre de BNP Paribas Fortis (Banque de Détail et Banque Privée en Belgique, Corporate Banking en excluant CIB);
- Risk Function COO est chargée du contrôle opérationnel permanent (qui assure la seconde ligne de contrôle du département Risque et de la continuité de l'activité), du Risk Operating Office (qui coordonne les fonctions de support), du Risk Strategy Team (qui est en charge de la mise en œuvre des projets de gestion du changement dans le département Risque et de la liaison avec Agile Impulse) et de la communication;
- Tribe Risk & Credits: cette nouvelle entité a été créée en juillet 2020 dans le contexte général d'Agile Impulse. Elle est responsable des produits, processus, actifs informatiques et données en relation avec la gestion des crédits et du risque;
- Risk IRC (Risk Independent Review & Control) est responsable de la gestion des modèles de risque et de la révision indépendante des modèles pour les risques de crédit, de marché, de contrepartie, d'assurance et opérationnels;
- Risk ORC (Operational Risk & Control) fournit l'assurance raisonnable de l'existence et du fonctionnement efficace d'un dispositif de contrôle permanent au sein de BNP Paribas Fortis Belgique, qui respecte les exigences de surveillance de BNP Paribas Fortis comme celles du groupe BNP Paribas;
- Risk DPO (data protection officer) est en charge de la gestion de la conformité dans le cadre de la protection des données personnelles et des contraintes réglementaires.

Hors de la Belgique, et outre les chaînes de reporting locales et mondiales existantes, les CRO des sociétés qui relèvent du périmètre de BNP Paribas Fortis restent rattachés au CRO de cette dernière afin de garantir la conformité aux règles internes et externes.

Le principe clé de la gestion globale des risques de la Banque (qui englobe tous les types de risque comme le risque de crédit, de marché, de contrepartie, de liquidité, risque opérationnel etc.) est la double protection (concept cité dans la politique de risque de BNP Paribas Fortis examinée par le Comité de Direction et l'Audit, Risk & Compliance Committee).

La principale responsabilité en matière de risque (première ligne de défense) incombe aux métiers qui sont chargés d'approuver, de surveiller et de gérer les risques découlant de leurs activités.

En tant que 'second niveau de contrôle', le département Risque s'assure que les risques supportés par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques, en vertu de quoi il constitue la seconde ligne de défense dans le cadre de la mission susmentionnée. Il apporte une contribution majeure au processus décisionnel conjoint avec les métiers et renforce la priorité accordée à la surveillance et au contrôle des risques.

### 1.b Comités des risques de BNP Paribas Fortis

- Risk Committee: En conformité avec l'article 27 de la Loi bancaire belge, BNP Paribas Fortis est tenue de mettre en place un comité de risque distinct pour aider le conseil d'administration dans les domaines liés aux risques. Avant l'entrée en vigueur de la Loi bancaire belge, le comité de risque faisait partie du comité d'audit, des risques et de la conformité (ARCC). Sur demande du conseil d'administration, le comité de risque l'assistera (et lui soumettra ses recommandations), dans tous les domaines liés au risque. Par ailleurs, certaines compétences exigées du comité de risque sont précisées dans l'article 29 de la Loi bancaire belge et sont énumérées comme suit: (i) tolérance au risque (ii) fixation des prix et (iii) politique de rémunération.
- Central Credit Committee: le Comité central du crédit est le comité de crédit de plus haut niveau au sein de BNP Paribas Fortis agissant selon la délégation de pouvoirs de chacun de ses membres (CEO et responsables métiers, ainsi que le CRO et les autres représentants Risque seniors). Il s'assure que les décisions de crédit au niveau des clients sont prises conformément au profil de risque de crédit souhaité, conformément aux politiques de crédit formulées et aux plafonds légaux de prêt de la Banque.
- Capital Markets Risk Committee: le Comité des risques sur les activités de marchés définit et applique la stratégie, les politiques et méthodes en matière de risque, au niveau de l'activité et de la transaction pour les activités de marché, y compris les portefeuilles d'investissement.

- Risk Policy Committee: le Comité de la politique de risque définit l'appétence pour le risque, approuve les règles et méthodologies en matière de risque, vérifie les expositions. Il examine les risques en fonction des conditions de marché, de la stratégie de la Banque et de la rentabilité, et il applique les décisions en matière de risque.
- Le comité de l'actif et du passif de la Banque (ALCo) gère le risque de liquidité, de taux d'intérêt et de change pour le bilan de la Banque.
- Le Comité de Contrôle Interne (ICC) se concentre sur la gestion du contrôle permanent opérationnel et la gestion des risques opérationnels et de non-conformité. L'ICC permet aux entités opérationnelles et aux fonctions de contrôle de signaler et de discuter les risques opérationnels, les risques de non-conformité et les faiblesses du dispositif de contrôle permanent les plus significatifs.
- Le Comité des Provisions décide des provisions et dépréciations consolidées.
- Les Comités des transactions exceptionnelles valident et approuvent les transactions exceptionnelles.
- Le Comité des nouvelles activités valide et approuve les nouvelles activités et les nouveaux produits, y compris les changements importants intervenus dans les activités actuelles.

## 2 MESURE DES RISQUES ET LEURS CATEGORIES

## 2.a Mesure des risques

La mesure des risques est une étape clé du processus de gestion des risques.

Pour évaluer et mesurer les risques, BNP Paribas Fortis emploie plusieurs méthodologies qualitatives et/ou quantitatives. Cela va du reporting régulier sur, entre autres, la concentration et l'analyse quantitative et qualitative des portefeuilles, à des modèles quantitatifs de risque plus sophistiqués pour estimer des paramètres internes de risque, et notamment la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la valeur exposée au risque ainsi que les pertes attendues (pour le risque de crédit) et la Value at Risk (pour le risque de marché).

Le développement et la révision de ces modèles, ainsi que leur validation, répondent à des normes qui s'appliquent à toute la Banque afin d'en assurer l'adéquation et la cohérence.

La surveillance des paramètres de risques observés, les stress tests et les attentes fondées sur les modèles sont ensuite comparés à un cadre de limites et de directives de risque.

En fin de compte, toutes ces mesures de risque, y compris les stress tests, sont alors regroupées dans des tableaux de bord afin de fournir une vue d'ensemble des risques à l'intention des organes de direction. Ces documents de synthèse sont destinés à étayer les prises de décision et s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue.

## 2.b Typologie des risques

La typologie des risques ci-après évolue au rythme des travaux méthodologiques de BNP Paribas et des exigences réglementaires.

### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des actifs financiers (existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés) lié à la dégradation de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant in fine se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du recouvrement attendu en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit lors d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter – OTC), qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur (ou une perte de revenus d'intérêt dans le cas de risque de taux d'intérêt lors d'activités d'intermédiation bancaire) provoquée par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, des taux, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables comprennent, de façon non exclusive, les taux de change, le prix des actions et des marchandises (cotées ou obtenues par référence à l'actif similaire), le prix des dérivés ou autres paramètres comme les taux d'intérêt, le spread de crédit, les volatilités et corrélations liées ou autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux basés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques non vérifiables sur le marché.

La liquidité est un élément important du risque de marché. Lorsque la liquidité fait défaut, la négociation des instruments ou marchandises peut s'avérer difficile, ou alors pas à leur valeur de marché. Cela peut survenir, par exemple, à cause de volumes de transactions insuffisants, de restrictions légales ou de déséquilibre entre l'offre et la demande pour certains actifs.

Le risque de marché relatif aux activités bancaires comprend d'un côté le risque de perte sur les participations et de l'autre le risque de taux d'intérêt et le risque de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

#### Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, ou causées par des événements externes, que ceux-ci soient intentionnels, accidentels ou provoqués par des catastrophes naturelles. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement 'cause-événement-effet'.

Les processus internes donnant lieu à un risque opérationnel peuvent impliquer du personnel de l'entreprise ou des systèmes informatiques de celle-ci. Les événements externes incluent, notamment, les inondations, les incendies, les tremblements de terre et les attaques terroristes. Les événements touchant le crédit

et les marchés, comme les défauts et les variations de valeurs, ne constituent pas un risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

### Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, assorties de pertes financières importantes si la Banque faillit à ses devoirs de conformité aux lois, règlements, codes de conduite et normes de bonne pratique applicables aux banques et aux activités financières, y compris les instructions données par un organe exécutif, particulièrement s'il s'agit d'appliquer des directives émanant de l'organe de contrôle.

Par définition, le risque de non-conformité est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité au jour le jour.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

### Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de subir une perte liée aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux d'intérêt.

### Risque de liquidité et de refinancement

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable sur une place et dans une devise donnée.

## 3 ADEQUATION DES FONDS PROPRES

#### Structure

En tant qu'établissement de crédit, BNP Paribas Fortis est soumise au contrôle prudentiel.

La Loi Belge du 25 avril 2014 sur le statut et la surveillance des établissements de crédit aligne la législation belge sur le cadre réglementaire de l'UE. La directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV) établit le cadre juridique de la surveillance des établissements de crédit au sein de tous les États membres de l'Union européenne et constitue la base du Mécanisme de Supervision Unique (MSU), composé de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des autorités nationales compétentes, telles que la Banque Nationale de Belgique (BNB). Le Règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) a été publié sous le numéro de référence 575/2013 le 26 juin 2013 dans le Journal officiel de l'Union européenne et est entré en vigueur le 27 juin 2013, alors que les entités entrant dans son champ d'application sont soumises à sa surveillance depuis le 1er janvier 2014.

Ainsi, BNP Paribas Fortis est supervisé, au niveau consolidé et statutaire, par la BCE et par la BNB. Les filiales de BNP Paribas Fortis peuvent également être supervisées par différentes autorités de contrôle dans les pays dans lesquels elles opèrent.

Les régulateurs exigent des banques qu'elles maintiennent un niveau minimum de fonds propres selon le 1<sup>er</sup> Pilier de la règlementation Bâle III.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, BNP Paribas Fortis calcule son capital réglementaire et ses actifs pondérés d'après la CRR/CRD IV.

BNP Paribas Fortis a reçu l'approbation de la BNB (anciennement la CBFA qui était le superviseur bancaire belge) pour l'utilisation des approches avancées pour le calcul des risques pondérés selon la réglementation bâloise: l'approche de notation interne avancée (Advanced Internal Ratings Based Approach) pour le risque crédit et de marché et l'approche de mesure avancée (Advanced Measurement Approach) pour le risque opérationnel.

Certaines filiales de BNP Paribas Fortis n'ont pas reçu cette approbation et continuent donc à utiliser l'Approche Standard (Standard Approach) pour calculer leurs risques pondérés.

### Composition des fonds propres

Au niveau consolidé, le capital minimum calculé à des fins prudentielles est déterminé sur base des règles comptables IFRS en prenant en considération les filtres prudentiels et déductions imposés par le régulateur tels que décrits dans la CRR / CRD IV transposée dans le droit bancaire belge et publiée en avril 2014.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des fonds propres règlementaires de BNP Paribas Fortis:

	31 décem	bre 2020
En millions d'euros	Bâle III	Dont dispositions transitoires *
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): Instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	11.905	-
Bénéfices non distribués	11.420	-
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	(1.165)	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	1.488	-
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	891	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET 1) AVANT AJUSTEMENTS REGLEMENTAIRES	24.539	-
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires	(3.035)	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	21.504	-
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments	957	205
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires	-	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)	957	205
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)	22.461	205
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments et provisions	2.842	60
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires	(243)	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (T2)	2.599	60
TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)	25.060	265

<sup>(\*)</sup> Montant soumis à traitement pré règlement ou montant résiduel, en vertu du règlement (UE)  $n^{\circ}$  575/2013

Le tableau ci-dessous montre les indicateurs clés du capital (phasé):

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21.504	18.145
Fonds propres Tier 1	22.461	19.100
Fonds propres totaux	25.060	21.706
Risques pondérés		
Risque de crédit	110.904	113.365
Titrisation	1.259	1.121
Risque de contrepartie	2.274	2.152
Risque de participations en actions	7.993	6.677
Risque de marché	1.443	1.722
Risque opérationnel	11.633	12.393
TOTAL DES RISQUES PONDÉRÉS	135.506	137.430
Coefficient de solvabilité CET 1	15,9%	13,2%
Coefficient de solvabilité Tier 1	16,6%	13,9%
Coefficient de solvabilité total	18,5%	15,8%

Le tableau ci-dessous montre le ratio de levier phasé:

En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Expositions au bilan (hors dérivés et opérations de pension)	266.791	277.310
Expositions relatives aux Operations de pension et aux instruments dérivés	15.596	35.641
Expositions relatives aux opérations de pension, prêts/emprunts de titres et assimilées	11.015	32.152
Coût de remplacement des instruments dérivés	5.004	4.073
Risque potentiel futur des instruments dérivés	3.174	3.618
Déduction des dépôts de garantie versés et reçus	(3.597)	(4.202)
Expositions relatives aux engagements donnés (application des facteurs de conversion réglementaire. art.429 CRR)	25.371	29.475
TOTAL DES EXPOSITIONS	307.758	342.426
Ajustements réglementaires	(3.035)	(3.595)
Fonds propres de catégorie 1 phasés	22.461	19.100
Ratio de levier phasé	7,37%	5,64%

## 4 RISQUE DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

### 4.a Risque de crédit

#### Risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers de BNP Paribas Fortis, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et sûretés obtenues par BNP Paribas Fortis dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection.

#### Expositions relatives au risque de crédit(\*) par classe d'exposition bâloise

	31	1 décembre 202	0	31 décembre 2019				
En millions d'euros	IRBA	Approche standard	Total	IRBA	Approche standard	Total		
Gouvernements et banques centrales	64.878	7.796	72.674	19.175	6.532	25.707		
Entreprises	112.753	24.073	136.826	107.883	25.374	133.257		
Établissements institutionnels **	15.798	7.278	23.076	20.383	14.386	34.769		
Clientèle de détail	89.019	31.687	120.706	87.588	33.004	120.592		
Positions de titrisation	4.498	888	5.386	5.739	-	5.739		
Autres Actifs Risqués ***	469	18.708	19.177	444	17.111	17.555		
Total des expositions	287.415	90.430	377.845	241.212	96.407	337.619		

<sup>(\*)</sup> Les expositions au risque de crédit ne recouvrent pas les impôts différés pondérés à 250% et les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP)

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article VI.2 de la réglementation du 17 octobre 2006 de la CBFA (Commission Bancaire, Financière et des Assurances) sur les exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et sociétés d'investissement.

#### Diversification de l'exposition au risque de crédit

La concentration du risque de crédit est l'exposition à une contrepartie ou l'exposition totale à un certain nombre de contreparties positivement corrélées (c'est-à-dire dont la défaillance tend à se produire dans des circonstances similaires) qui risquent d'occasionner des pertes significatives en cas de faillite ou de défaut de paiement. De ce fait, le refus de concentration excessive des risques est un élément essentiel de la stratégie de BNP Paribas Fortis en matière de risque de crédit afin de maintenir des portefeuilles granulaires, liquides et diversifiés.

Pour identifier les liens potentiels entre les expositions de chaque contrepartie, BNP Paribas Fortis applique le concept d'autorisation totale groupe. Cela signifie que les contreparties liées appartenant à un même groupe d'affaire sont considérées comme une seule et même entité pour la gestion du risque de crédit.

Pour gérer la diversité des risques de crédit, la politique de gestion des risques de BNP Paribas Fortis vise un éclatement du risque de crédit sur plusieurs secteurs et pays. Le tableau ci-dessous présente la concentration sectorielle du portefeuille de crédit à la clientèle de BNP Paribas Fortis au 31 décembre 2020.

<sup>(\*\*)</sup> La classe d'exposition Établissements institutionnels correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus par des pays tiers. En outre, cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales

<sup>(\*\*\*)</sup> Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation et autres actifs

## Répartition du portefeuille de risque de crédit\* par classe d'exposition bâloise et par secteur d'activité au 31 décembre 2020

	31 décen	nbre 2020	31 décembre 2019			
En millions d'euros	Exposition	%	Exposition	%		
Agroalimentaire et tabac	13.920	4%	9.864	3%		
Services Financiers	75.060	20%	39.390	12%		
Chimie hors pharmacie	2.842	1%	2.838	1%		
Construction - BTP	11.165	3%	10.600	3%		
Distribution	7.170	2%	7.940	2%		
Équipements hors informatique	6.944	2%	6.210	2%		
Immobilier	26.261	7%	24.118	7%		
Minerais & Matériaux	5.381	1%	5.177	2%		
Négoce & Commerce de gros	12.067	3%	14.359	4%		
Services aux entreprises	38.703	10%	29.905	9%		
Transport & Logistique	9.290	3%	9.603	3%		
Utilités (Électricité, Gaz, Eau, etc.)	10.622	3%	9.998	3%		
Clientèle de détail	98.688	27%	99.692	30%		
Gouvernements et banques centrales	23.106	6%	22.665	7%		
Autres	31.241	8%	39.521	12%		
TOTAL	372.460	100%	331.880	100%		

<sup>(\*)</sup> Le risque de crédit ne recouvre pas les impôts différés pondérés à 250%, les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP), ainsi que les expositions de titrisation

#### Répartition géographique du portefeuille de risque de crédit\* au 31 décembre 2020 sur la base du pays où la contrepartie exerce son activité principale

Le risque de concentration géographique se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Le tableau ci-dessous présente la concentration géographique du portefeuille de crédit à la clientèle au 31 décembre 2020.

	31 décembre 2020 Bâle III						
En millions d'euros							
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%	
Europe	66.978	120.653	20.011	130.867	338.509	91%	
Belgique	50.280	63.366	8.439	87.595	209.680	56%	
Pays-Bas	355	7.035	1.216	2.628	11.234	3%	
Luxembourg	10.597	11.708	375	9.169	31.849	9%	
France	1.396	6.362	7.436	9.223	24.417	7%	
Autres pays d'Europe	4.350	32.182	2.545	22.252	61.329	16%	
Amérique du Nord	154	3.366	536	93	4.149	1%	
Asie & Pacifique	148	883	365	84	1.480	0%	
Reste du Monde	5.394	11.924	2.165	8.839	28.322	8%	
TOTAL	72.674	136.826	23.077	139.883	372.460	100%	

	31 décembre 2019 Bâle III						
En millions d'euros	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%	
Europe	21.227	116.261	31.540	126.985	296.013	90%	
Belgique	12.417	60.653	8.914	86.256	168.240	51%	
Pays-Bas	557	5.016	1.210	2.365	9.148	3%	
Luxembourg	2.515	11.569	380	8.759	23.223	7%	
France	1.368	6.700	18.219	8.842	35.129	11%	
Autres pays d'Europe	4.370	32.323	2.817	20.763	60.273	18%	
Amérique du Nord	135	3.323	433	56	3.947	1%	
Asie & Pacifique	177	968	391	96	1.632	0%	
Reste du Monde	4.169	12.705	2.406	11.011	30.291	9%	
TOTAL	25.708	133.257	34.770	138.148	331.883	100%	

<sup>(\*)</sup> Le risque de crédit ne recouvre pas les impôts différés pondérés à 250%, les contributions aux fonds de défaillance envers les contreparties centrales (CCP), ainsi que les expositions de titrisation

#### Politique générale de crédit

L'activité de crédit de BNP Paribas Fortis s'inscrit dans le cadre de la politique générale du crédit applicable à toutes les entités du Groupe BNP Paribas. Elle est approuvée par le Comité de risque du Groupe BNP Paribas présidé par son CEO, et avalisée par le Comité de Direction de BNP Paribas Fortis présidé par son CEO. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités (Métiers et département Risque), d'existence et de respect des procédures et des exigences de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties. Le cadre de gouvernance des risques de crédit au sein de la Banque est détaillé dans une approche transversale spécifique qui repose sur les principes d'acheminement du crédit, les règles régissant l'attribution de délégations et le rôle du Central Credit Committee qui est le comité le plus important dans ce domaine au sein de la Banque. Il réaffirme et renforce également le principe clé selon lequel le département Risque est indépendant des métiers.

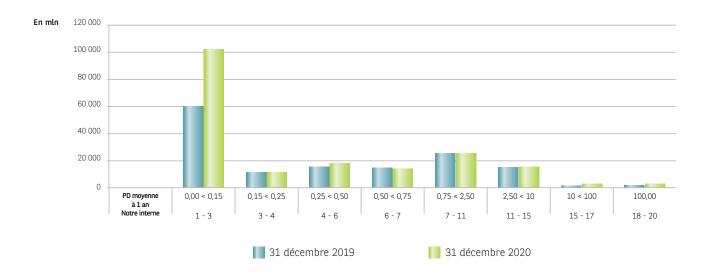
#### Dispositif de notation interne

En ce qui concerne la détermination des actifs pondérés par les risques utilisés pour vérifier l'adéquation des fonds propres, la Banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés périodiquement par la Banque. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux: la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note, la perte en cas de défaut, attachée à la structure des transactions, et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part exposée au risque des engagements hors bilan.

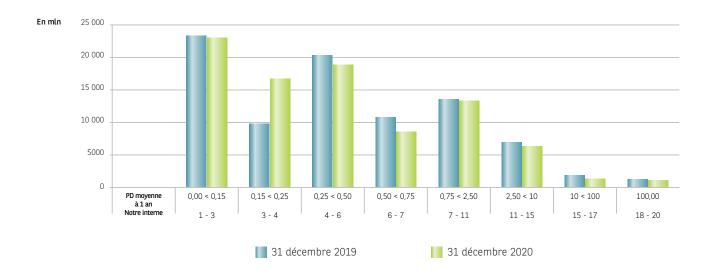
Chacun des paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de vérification à posteriori (backtesting) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des métiers de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation.

L'échelle des notes de contrepartie comprend vingt niveaux: dixsept niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de 'excellent' à 'très préoccupant', et trois niveaux pour les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

## Expositions au risque de crédit par note interne sur les portefeuilles souverains, institutions financières et entreprises en approche IRBA



#### Breakdown of IRBA exposure by internal rating - retail activities



## 4.b Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (over-the-counter – OTC) ainsi que les contrats compensés auprès d'une chambre de compensation. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la banque l'intégralité de la valeur actualisée d'une transaction ou d'un portefeuille dans le cadre où la banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé ou d'un portefeuille en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent.

## 5 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est aussi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

La liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un titre peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

Le risque de marché se décompose en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés;
- le risque relatif aux activités bancaires comprenant les risques sur taux d'intérêt et risques de change provenant des activités d'intermédiation bancaire.

## 5.a Exigences de fonds propres au titre du risque de marché

### Exigences de fonds propres

	RWAs			Exigences de fonds propres		
En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Modèle Interne	1.074	1.413	(339)	86	113	(27)
VAR	373	298	75	30	24	6
VaR stressée	568	999	(431)	45	80	(35)
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	133	116	17	11	9	2
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM)	-	-	-	-	-	-
Approche Standard	369	309	60	30	25	5
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	-	-	-	-	-	-
RISQUE DE MARCHÉ	1.443	1.722	(279)	116	138	(22)

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités de la Banque non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie Risque de marché relatif aux activités bancaires de la section 5.c).

### 5.b Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Les risques de marché surviennent dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées au sein du secteur d'activité Corporate and Institutional Banking. Ils comprennent les facteurs de risque suivants:

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies;
- le risque 'action' résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions;
- le risque 'matière première' résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Les activités de négociation de BNP Paribas Fortis se justifient par les relations économiques avec les clients directs des métiers, ou indirectement dans le cadre d'une activité de teneur de marché.

Au sein de la fonction Risque de BNP Paribas Fortis (RISK), la mission du suivi des risques de marché est assurée par trois départements:

- Risk Global Markets (RISK GM) couvre les activités de marché de Global Markets;
- Enterprise Risk Architecture (ERA RISK ALMT) couvre les activités de l'ALM Trésorerie;
- Risk International Retail Banking (RISK IRB) couvre les activités de marché du Retail international.

Cette mission consiste à définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi qu'à mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. RISK s'assure que les activités des métiers restent dans le cadre des limites approuvées par les différents comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques.

## 5.c Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché lié aux activités bancaires comprend le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et les risques de taux, de change et d'investissements relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

#### 5.c.1 Risque sur actions

Les actions détenues par BNP Paribas Fortis hors portefeuille de trading sont constituées de titres détenus et conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire.

### 5.c.2 Risque de change

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations.

À l'exception des positions de change de BNP Paribas Fortis Belgique qui sont traitées dans le modèle interne de risque de marché de BNP Paribas Fortis, validé par le régulateur, les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard, en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

#### 5.c.3 Risque de taux

#### 5.c.3.1 Organisation de la gestion du risque de taux

Le Conseil d'administration confie au Directeur General la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire; Le directeur Général délègue la responsabilité de la gestion au Comité ALM (Alco).

Les membres permanents du Comite ALM sont le Directeur General délégué (Président), les Directeurs Généraux adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques, le Directeur Financier (Président suppléant),, le responsable de l'ALM Trésorerie, le responsable de l'ALM Trésorerie Groupe, le responsable BNP Paribas de l'ALM Trésorerie des marchés domestiques et le responsable de l'ALM Trésorerie de la banque. Les autres membres de l'Alco proviennent des départements l'ALM trésorerie, Risk et Finance. Le Comité ALM Groupe, qui se réunit mensuellement, est en charge de définir le profil de risque de taux du portefeuille bancaire, de définir et de suivre les indicateurs du risque de taux et les limites qui leur sont liées.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

La fonction Risque participe aux Comités ALM Trésorerie locaux (ALCos) et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions lui afférant prises dans ces Comités. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risque, surveille le niveau des indicateurs de risque et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire de BNP Paribas Fortis à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation.

Les opérations initiées par chaque Métier de BNP Paribas Fortis sont systématiquement transférées vers ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts.

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt est principalement fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus d'intérêts de la Banque aux variations de taux d'intérêt, permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge nette d'intérêt totale. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer et de mettre en œuvre la stratégie de couverture optimale.

BNP Paribas Fortis atténue le risque de taux d'intérêt encouru au moyen de divers instruments, dont les plus importants sont les produits dérivés, et notamment les options et swaps de taux d'intérêt. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés principalement pour modifier le profil de risque linéaire résultant principalement des actifs et passifs longs à taux fixe. Les options servent à réduire le risque non linéaire qui est principalement dû aux options implicites vendues à la clientèle, telles que les options de remboursement anticipé des prêts hypothécaires, taux d'intérêt minimum légal sur dépôts.

#### 5.c.3.2 Gestion et couverture du risque de taux d'intérêt

Les stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont définies et mises en place par devise.

Les couvertures peuvent prendre la forme de dérivés fermes ou optionnels comptabilisés en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (fair value hedge) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État (HQLA – actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle) majoritairement comptabilisés dans la catégorie 'Collecte et vente'.

## 6 RISQUES SOUVERAINS

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal). La banque est par conséquent exposée au risque de crédit, de contrepartie ou de marché selon la classification comptable du produit financier émis par l'état souverain.

L'exposition à la dette souveraine est principalement constituée de titres.

La détention par la banque de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité. Celle-ci repose

entre autres sur la détention d'obligations disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales; une portion importante de ce coussin de liquidité est constituée de dettes émises par les gouvernements, autorités supranationales et agences gouvernementales présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. Une partie de ce même portefeuille a des caractéristiques de taux d'intérêt qui contribuent aux stratégies de couverture du risque de taux d'intérêt de l'activité bancaire.

Le portefeuille de dette souveraine de BNP Paribas Fortis est présenté dans le tableau ci-dessous:

Portefeuille bancaire En millions d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Zone Euro		
Belgique	7.762	7.149
Italie	934	1.173
Espagne	771	727
France	383	392
Pays-Bas	341	546
Autriche	182	209
Luxembourg	218	212
Finlande	67	57
Portugal	56	51
Total zone euro	10.714	10.516
Autres pays de l'Espace Économique Européen (EEE)		
République Tchèque	52	52
Autres	1	1
Total autres EEE	53	53
Autres pays		
Turquie	2.325	1.559
Autres	26	13
Total autres pays	2.351	1.572
Total	13.118	12.141

## 7 RISQUE OPÉRATIONNEL

#### Dispositif de gestion

#### Cadre réglementaire

BNP Paribas Fortis, en ligne avec BNP Paribas, a mis en place une gestion unique et globale du risque opérationnel pour toute la Banque et qui soit conforme aux critères de Bâle III tels qu'ils sont établis dans l'approche AMA (Advanced Measurement Approach). Cette approche soutient l'organisation en accordant une attention toujours plus étroite au risque opérationnel. Elle assure une évaluation et une surveillance effective du profil de risque opérationnel.

#### Acteurs et gouvernance

Une structure appropriée de gestion des risques a été mise en place selon un modèle à trois lignes de défense, qui attribue la responsabilité première de la gestion et de l'atténuation des risques opérationnels aux Métiers. La deuxième ligne de défense est assurée par les fonctions de contrôle intégrées et indépendantes Conformité, Juridique et Risque. Leur rôle est de veiller à ce que le cadre de gestion des risques opérationnels soit correctement déployé, que les profils de risque qui sont évalués, mesurés et gérés reflètent le véritable profil de risque et que les niveaux de fonds propres soient adéquats. Dans son rôle de troisième ligne de défense, l'Inspection Générale (audit interne) assure la mise en œuvre correcte des politiques et des structures de risque.

Les principaux organes de gouvernance pour le risque opérationnel et le contrôle interne sont les Internal Control Committees (ICC).

Les Comités de contrôle interne (Internal Control Committees - ICC) ont pour but de :

- donner une vision consolidée, claire et complète au management conformément à la situation de l'entité en terme de risque opérationnel et de risque de non-conformité;
- donner l'alerte et, si nécessaire, signaler à la direction générale les faiblesses du processus de contrôle;
- rendre concret l'implication de la direction générale dans ces problématiques, en constituant entre autre un forum d'analyse et de décision.

Les ICC rassemblent les principales parties prenantes des trois linges de défense afin de discuter et de se mettre d'accord sur les principaux sujets se rapportant au risque opérationnel, comprenant les aspects opérationnels et organisationnels.

## 8 RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

#### Mission du département Conformité

La mission globale du département Conformité consiste à donner une garantie raisonnable sur la cohérence et l'efficacité de la conformité des activités de conformité de BNP Paribas Fortis et à sauvegarder la réputation de la Banque, par le biais de conseils contraignants, de supervision et de contrôles indépendants.

En qualité de seconde ligne de défense, le rôle du département Conformité est de superviser la gestion effective du risque de non-conformité. Cela consiste à définir des politiques, fournir des conseils, effectuer des contrôles, garantir que la Banque se conforme aux règles et règlementations et sensibiliser les collaborateurs au suivi des principes clés de conformité suivants:

- sécurité financière: procédure de vigilance, lutte contre le blanchiment de capitaux, financement du terrorisme, sanctions financières et divulgation d'informations aux unités d'intelligence financière; déontologie fiscale, anti-corruption;
- protection des intérêts des clients: conformité de l'organisation de la Banque et des processus avec les obligations réglementaires de protection des clients concernant les services bancaires journaliers, de prêt, d'investissement et d'assurance;
- intégrité des collaborateurs: codes de conduite, politique en matière de cadeaux, conflits d'intérêts, politique de transactions personnelles, etc.;
- intégrité du marché: abus du marché, lois bancaires, conflits d'intérêts.

Le département Conformité définit les politiques et fournit des conseils ayant force obligatoire. Ceux-ci peuvent être remontés aux échelons hiérarchiques supérieurs jusqu'à ce qu'un consensus soit trouvé, afin de garantir une résolution appropriée des problèmes.

## Organisation du département Conformité

La fonction Conformité est organisée de façon indépendante, intégrée et décentralisée.

Conformité a un accès direct et indépendant au bureau exécutif du comité risque et audit, au comité de suivi et de remédiation et est un invité permanent à ces comités. Le Responsable Conformité fait partie du comité exécutif de la banque.

#### Principes fondamentaux

La gestion des risques de non-conformité est fondée sur les principes fondamentaux suivants :

- responsabilité individuelle: la conformité incombe à tous par opposition à la simple responsabilité du département Conformité;
- approche exhaustive: le périmètre du département Conformité s'étend à toutes les activités bancaires. À cet égard, le département Conformité a un accès sans restriction à toutes les informations requises;
- indépendance: les membres du département Conformité exercent leur mission dans un contexte garantissant leur indépendance, tant en termes d'action que d'opinion;
- primauté des politiques du Groupe sur les politiques locales (si la législation locale le permet).

## 9 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financements, de la réduction de liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marge en cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Le risque de liquidité de la Banque est suivi dans le cadre d'une Politique de Liquidité globale validée par le Conseil d'Administration de la Banque. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité de la Banque est appréciée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

## Objectifs de gestion du risque de liquidité

Les objectifs de la politique de liquidité de la Banque consistent à garantir une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas Fortis, et suffisamment robuste afin de faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur:

- des indicateurs de pilotage:
  - en volume qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement de la Banque;
  - en prix via la tarification interne de la liquidité;
- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la position de liquidité de la Banque en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidités.

La politique de liquidité de la Banque définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers de BNP Paribas Fortis, sur tous les horizons de temps.

#### Gouvernance

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général de la Banque est mandaté par le Conseil d'Administration pour la gestion du risque de liquidité de la Banque. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM (ALCo) de la banque.

Le Conseil d'Administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la position de liquidité de la Banque, par l'intermédiaire du Comité des risques.

Le Comité ALM est en charge de:

- définir le profil de risque de liquidité de la Banque;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité;
- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (stress tests) et de toute occurrence de situation de crise. Le Comité de Crise de Liquidité dépend du Comité ALM et définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence).

Le Comité ALM se réunit chaque mois.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM liées à la gestion de la liquidité dans l'ensemble de la Banque. Les Comités ALM des entités ou des groupes d'entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM de BNP Paribas Fortis relative à la gestion du risque de liquidité.

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble de la Banque, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), de la titrisation des créances et des obligations collatéralisées émises et conservées de la Banque. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers de la Banque ainsi que le replacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction Risque participe au Comité ALM central et aux Comités ALM locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité réglementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM. La fonction Finance participe au Comité ALM central et aux Comités ALM locaux.

## RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR AGRÉÉ



# Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des actionnaires de BNP Paribas Fortis sa sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de BNP Paribas Fortis SA (la «Société») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 avril 2020, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant 22 exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes consolidés

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le compte de résultat de l'exercice 2020, l'état du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres de l'exercice 2020, le bilan au 31 décembre 2020, le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2020, le tableau de passage des capitaux propres du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2020, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total du bilan consolidé qui s'élève à EUR 335.135 '000.000' et d'un bénéfice consolidé de l'exercice de EUR 2.294 '000.000'.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Réductions de valeur sur prêts et créances

#### Description du point clé de l'audit:

Les comptes consolidés de BNP Paribas Fortis SA reprennent des prêts et créances pour un montant de EUR 197.273 '000.000' au terme de l'exercice 2020. La norme IFRS 9, impose un modèle de provisionnement de pertes attendues et exige que les expositions de crédit soient classées selon trois phases. Des réductions de valeur sont comptabilisées sur tous les prêts et créances, afin de tenir compte d'un événement attendu, générateur de perte ayant un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces prêts et créances.

Pour les prêts en défaut, l'identification d'une réduction de valeur et la détermination de la valeur récupérable font partie d'un processus d'estimation qui inclut, entre autres, l'évaluation de l'existence d'une détérioration significative de la qualité du crédit et de la situation financière de la contrepartie, en estimant les flux de trésorerie futurs et la valeur de la garantie reçue.

La détermination des provisions requiert du jugement dans la détermination des hypothèses, de la méthodologie, des techniques de modélisation et des paramètres.

En raison du montant important des prêts et créances comptabilisés au bilan, du coût du risque comptabilisé dans le compte de résultat (EUR 676 '000.000'), de l'impact significatif des jugements portés sur la valeur comptable des prêts et créances et de l'incertitude accrue générée par la pandémie COVID-19, l'audit du processus décrit ci-dessus est considéré comme un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux notes 4.e et 2.g des comptes consolidés. De plus, le conseil d'administration a décrit plus en détails le processus de gestion du risque crédit et de la revue des réductions de valeur dans la section dédiée au risque de crédit de la note concernant la gestion des risques et adéquation des fonds propres.

#### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Sur la base de notre évaluation des risques, nous avons examiné les réductions de valeur et mis au défi la méthodologie appliquée ainsi que les hypothèses formulées par la direction effective, comme décrit dans le paragraphe précédent:

- Nous avons évalué le processus de gouvernance encadrant la détermination de la phase du risque de crédit (tel que déterminée par IFRS 9) et de la dégradation des prêts, y compris la réévaluation continue du caractère approprié des hypothèses utilisées dans les modèles de dépréciation de provisions. Nous avons conclu que le processus interne était respecté;
- Nous avons testé la conception, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif des contrôles clés sur les modèles et les processus manuels d'identification d'événements générateurs de perte de valeur et de dégradation des prêts, d'évaluation des garanties, d'estimation du recouvrement en cas de défaut et de détermination du montant de la provision. Nous n'avons pas identifié de faiblesses significatives sur leur caractère adéquat et leur fonctionnement effectif;
- Avec nos experts, et sur une base cyclique, nous avons examiné les modèles de provisionnement, y compris leur processus d'approbation et de validation. Nous avons mis au défi, sur une base cyclique, les méthodologies appliquées sur la base de nos connaissances et de notre expérience du secteur, en nous concentrant sur les changements potentiels depuis l'implémentation d'IFRS 9 et nous avons considéré que ceux-ci étaient conformes à nos attentes;
- En outre, nous avons procédé, sur la base de notre évaluation des risques, à des tests sur un échantillon de prêts accordés par la Société et par les principales entités consolidées du Groupe, afin de nous assurer que les dégradations des prêts avaient été identifiées en temps utile et que les réductions de valeur s'avéraient appropriées;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous avons déterminé qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

## Évaluation du goodwill, des goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence et des options accordées aux actionnaires minoritaires d'entités consolidées.

#### Description du point clé de l'audit:

Les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2020 présentent une sous-rubrique 'Goodwill' pour un montant de EUR 722 '000.000', et une rubrique 'Participations de sociétés mises en équivalence' de EUR 3.747 '000.000'. De plus, sous la rubrique 'Intérêts minoritaires', les comptes consolidés contiennent des instruments financiers dérivés accordés aux actionnaires minoritaires d'entités consolidées pour un montant de EUR 189 '000.000'. Ces immobilisations incorporelles et financières, ainsi que le goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence résultent des acquisitions de certaines filiales (directes et indirectes) de BNP Paribas Fortis SA qui ont eu lieu au cours des périodes comptables précédentes. Selon les IFRS, le goodwill doit faire l'objet d'un test de perte de valeur annuellement, et les options accordées doivent être valorisées à leur valeur intrinsèque.

Nous avons identifié ces immobilisations incorporelles et financières, ainsi que ces goodwill inclus dans les participations de sociétés mises en équivalence, comme un point clé de l'audit en raison de l'importance des montants ainsi que du degré de jugement important que le test de perte de valeur annuel requiert de la part de la direction, et cela aussi bien en ce qui concerne les méthodes de valorisation appliquées, que les hypothèses utilisées; principalement, les hypothèses ayant traits à la capacité de générer des flux de trésorerie futurs, au taux d'actualisation utilisé, et à la prise en compte de facteurs de risque adéquats. L'importance de ces jugements pour les comptes consolidés est accrue à cause de l'incertitude engendrée par la pandémie COVID-19.

Nous faisons référence aux comptes consolidés, note 4.m 'Goodwill', note 4.k 'Participations dans les sociétés mises en équivalence' et note 7.c 'Intérêts minoritaires'.

#### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons concentré nos efforts d'audit sur (i) le modèle de valorisation utilisé par la Société pour la valorisation de l'activité sous-jacente, (ii) la pertinence du taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme et (iii) les prévisions des flux de trésorerie:

- Avec nos experts en valorisation, nous avons évalué l'utilisation, par la direction, du modèle 'Dividend
  Discount', et discuté des critères sous-jacents à l'utilisation de ce modèle avec elle. Nous avons considéré
  que le modèle était approprié aux circonstances;
- Nous avons évalué et mis au défi les prévisions de flux de trésorerie futurs et leur processus d'élaboration, y compris l'élaboration et l'approbation du plan financier et la comparaison annuelle entre les prévisions antérieures et la performance réelle. Nous avons constaté que la direction avait suivi son processus d'établissement des prévisions de flux de trésorerie futurs du plan financier, et que celui-ci a fait l'objet d'un suivi et challenge approprié;
- Nous avons comparé le résultat de l'année en cours avec les estimations faites l'année précédente afin d'évaluer la capacité qu'a la Société à estimer de manière précise les flux de trésoreries futurs;
- Nous avons également mis au défi les hypothèses relatives aux prévisions des taux de croissance à long terme en les comparant aux prévisions économiques et sectorielles disponibles publiquement et les taux d'actualisation en comparant le coût du capital de l'entité concernée avec des entités comparables, ainsi qu'en considérant des facteurs spécifiques au pays. Nous avons considéré que les hypothèses étaient cohérentes et conformes à nos attentes;

- Nous avons discuté avec la direction de l'impact des évolutions (réglementaires et conjoncturelles) qui pourraient potentiellement affecter de manière significative les flux de trésorerie futurs de ces entités sur lesquelles le goodwill a été reconnu, et nous avons constaté que ces évolutions ont été prises en compte par la direction afin d'évaluer les flux de trésoreries futurs;
- Nous avons mis au défi la direction sur la pertinence de ses calculs de sensibilité et nous avons déterminé que les hypothèses de sensibilité sont basées sur des indicateurs raisonnables;
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous nous sommes assurés qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

### Incertitude relative à la valorisation des instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Description du point clé de l'audit:

Les conditions de marché actuelles et le contexte des taux d'intérêt bas, impactent l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers. De plus, la pandémie COVID-19 a apporté de l'incertitude et de la volatilité accrues dans les marchés financiers. Les méthodes et modèles d'évaluation appliqués pour certains instruments financiers sont intrinsèquement subjectifs et impliquent l'utilisation de diverses hypothèses. En outre, les facteurs pouvant influencer la détermination de la juste valeur sont nombreux et ils peuvent varier par type d'instrument, voire pour les mêmes types d'instruments. L'utilisation de méthodes d'évaluation et d'hypothèses différentes pourrait conduire à des estimations significativement différentes de la juste valeur retenue pour l'établissement des comptes annuels. De plus, des ajustements de marché (réserves) sont reconnus sur la juste valeur de toutes les positions mesurées à la juste valeur dont la variation de la juste valeur est reportée au compte de résultats ou dans les fonds propres.

Les IFRS requièrent l'utilisation de la juste valeur pour la détermination de la valeur comptable de nombreux actifs et de passifs et généralement requièrent également la publication de la juste valeur des positions comptables non valorisées à la juste valeur.

L'utilisation de différentes hypothèses pouvant mener à des estimations de la juste valeur différentes, et en considérant le caractère crucial de la juste valeur dans la détermination des valeurs comptables pour certaines catégories du bilan, du résultat et des notes explicatives aux comptes, nous considérons qu'il s'agit d'un point clé de l'audit.

Nous faisons référence aux notes 4.d 'Mesure de la juste valeur des instruments financiers' et 1 'Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas Fortis'.

#### Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons acquis une connaissance de l'environnement de contrôle interne en matière d'évaluation d'instruments financiers, y compris les contrôles effectués sur les prix, le processus de validation des modèles et la méthodologie d'ajustements (provisionnement) de marché. Sur une base cyclique, nous avons testé le design et l'efficacité de ces contrôles que nous avons identifiés comme étant clés pour notre audit:

Avec l'aide de nos experts internes, nous avons évalué et mis au défi la pertinence de la méthodologie appliquée pour la validation des modèles et avons effectué des calculs indépendants de la juste valeur sur base d'échantillons. Cela comprend l'évaluation, basée sur notre expérience et les pratiques actuelles du marché, des données de marché, des données de base et des hypothèses les plus importantes utilisées dans les modèles de mesure de la juste valeur;

Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et l'exactitude des notes annexes et nous nous avons vérifié qu'elles sont conformes aux exigences des IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

#### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément ces éléments.

#### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- La Déclaration du Conseil d'Administration;
- Le chapitre traitant de la 'Gestion des risques et adéquation des fonds propres'; et
- Le chapitre 'Autres informations'.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

#### **Autres mentions**

 Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Woluwe-Saint-Etienne,	29	mars	2021

Le commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL

Représenté par

Damien Walgrave Jeroen Bockaert

Réviseur d'Entreprises Réviseur d'Entreprises

## RAPPORT ANNUEL 2020 DE BNP PARIBAS FORTIS (NON CONSOLIDÉ)



### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec le Code Belge des sociétés et des associations (article 3:32) et pour éviter la répétition, BNP Paribas Fortis a combiné le rapport non consolidé et le rapport consolidé du Conseil d'Administration. Le rapport consolidé du Conseil d'Administration peut être consulté au début de ce rapport annuel.

#### Commentaires sur l'évolution du bilan

Le **total bilantaire** au 31 décembre 2020 s'élève à EUR 247,0 milliards, en hausse d'EUR 23,6 milliards ou 11% par rapport au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, le rendement des actifs est de 1%.

#### Actifs

Les caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux augmentent d'EUR 37,5 milliards et s'établissent à EUR 38 milliards. Cette augmentation est principalement liée à l'excédent de trésorerie résultant des activités de trésorerie qui est placé à la banque centrale.

Les **créances sur les établissements de crédit** diminuent d'EUR 20,0 milliards par rapport à la situation fin 2019. L'évolution est principalement due à une baisse des accords de prise en pension et à une baisse des prêts interbancaires, principalement avec des entités du groupe BNP Paribas.

Les **créances sur clients** atteignent EUR 125,1 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 8,7 milliards par rapport au 31 décembre 2019.

Depuis 2008, cette rubrique ne comprend plus les crédits hypothécaires et les crédits à terme titrisés par des « Special Purpose Vehicles », pour respectivement EUR 21,6 milliards et EUR 9,8 milliards à fin 2020. Les titres représentant l'investissement de la Banque dans les « Special Purpose Vehicles » sont inclus sous la rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe ». Au cours de l'année 2020, EUR 6 milliards de ces titres ont été remboursés, en échange de crédits hypothécaires. Par conséquent, le montant des titres a diminué d'EUR 6 milliards, compensé par une augmentation similaire de la rubrique des crédits hypothécaires.

En Belgique, le montant des prêts à terme augmente d'EUR 2,2 milliards, répartis sur différents types de prêts comme les crédits d'investissement et de financement aux filiales. Dans un environnement de taux d'intérêt toujours bas, les crédits hypothécaires ont continué d'augmenter d'EUR 0,8 milliards grâce à la nouvelle production (en plus de l'augmentation due au remboursement des titres émis par un «Special Purpose Vehicle»).

Les prêts à terme dans les succursales étrangères de BNP Paribas Fortis restent stables à EUR 0,3 milliard et sont uniquement relatifs à l'activité de la succursale de BNP Paribas Fortis à New York.

Les **obligations et autres titres à revenu fixe** s'élèvent à EUR 46,9 milliards au 31 décembre 2020, en baisse d'EUR (5,8) milliards par rapport à EUR 52,7 milliards au 31 décembre 2019.

Le montant d'EUR 46,9 milliards se compose essentiellement d'obligations émises par des administrations publiques (EUR 11,5 milliards, en hausse d'EUR 1,1 milliard par rapport à 2019 principalement suite à l'acquisition d'obligations d'État belge), par des 'Special Purpose Vehicles' (EUR 31,3 milliards, en baisse d'EUR 6 milliards) et par d'autres émetteurs (EUR 4,1 milliards, en baisse d'EUR (0,9) milliard par rapport à la situation fin 2019).

Les **immobilisations financières** s'élèvent à EUR 9,4 milliards au 31 décembre 2020, en ligne avec la situation à fin 2019.

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 13,6 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 3,3 milliards par rapport à EUR 10,3 milliards au 31 décembre 2019 du fait de l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par une baisse de la courbe des taux d'intérêt, qui impacte d'une manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés, à l'actif et au passif.

#### Passifs

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à EUR 47,4 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 14,2 milliards par rapport au 31 décembre 2019. L'évolution est principalement due à la participation aux TLTRO III (« Targeted Longer Term Refinancing Operations ») de la BCE.

Les **dettes envers la clientèle** s'élèvent à EUR 150,0 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 7,6 milliards ou 5% par rapport à EUR 142,5 milliards au 31 décembre 2019.

En Belgique, les comptes courants et les comptes d'épargne réglementés augmentent respectivement d'EUR 8,7 milliards et d'EUR 3,2 milliards. Les dépôts à terme diminuent d'EUR (1,5) milliard. Les mises en pension diminuent d'EUR (0,9) milliard.

Les **dettes représentées** par un titre s'élèvent à EUR 11,5 milliards au 31 décembre 2020, soit une baisse d'EUR (1,0) milliard, principalement due à l'arrivée à échéance de certaines dettes émises (qui n'ont pas été renouvelées).

Les **comptes de régularisation** s'élèvent à EUR 10,1 milliards, en hausse d'EUR 2,2 milliards par rapport au 31 décembre 2019, suite à l'évolution des dérivés de taux d'intérêt. La juste valeur de ces instruments est impactée par la baisse de la courbe des taux d'intérêt qui impacte de manière symétrique la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction, à la fois, à l'actif et au passif.

Les **dettes subordonnées** s'élèvent à EUR 4,0 milliards au 31 décembre 2020, stables par rapport à la situation à fin 2019.

Les **capitaux propres** s'élèvent à EUR 19,2 milliards au 31 décembre 2020, en hausse d'EUR 0,8 milliard par rapport au 31 décembre 2019. L'évolution est principalement impactée par le compte de résultat de l'année 2020 (EUR 1,3 milliard), compensée partiellement par la proposition de distribution d'un dividende d'EUR (0,5) milliard.

#### Commentaires sur l'évolution du compte de résultat

Le **résultat net de l'année** de BNP Paribas Fortis est d'EUR 1 251 millions, comparé à EUR 1 368 millions en 2019.

La marge d'intérêt (rubriques I et II) s'élève à EUR 2 707 millions en 2020, en hausse d'EUR 83 millions par rapport à 2019, essentiellement en Belgique.

En Belgique, les revenus d'intérêts nets augmentent malgré le contexte persistent de faibles taux d'intérêts. Il y a eu une évolution positive des charges d'intérêts sur les emprunts de trésorerie. La diminution des revenus d'intérêts sur les prêts à la clientèle en raison de la baisse des marges a été partiellement compensée par une augmentation du volume (principalement des prêts à terme et des prêts hypothécaires). Les revenus d'intérêts sur les titres à revenu fixe ont également diminué, principalement en raison des ventes et des remboursements de titres à plus haut rendement.

Les **revenus des titres à revenu variable** (rubrique III) atteignent EUR 364 millions en 2020, en baisse d'EUR (233) millions par rapport à 2019, principalement en raison d'une baisse des dividendes perçus des participations.

Les **commissions** (rubriques IV et V) s'élèvent à EUR 910 millions en 2020, en hausse d'EUR 11 millions par rapport à 2019. En Belgique, il y a eu une augmentation importante des commissions nettes, principalement les commissions financières.

Le **bénéfice provenant d'opérations financières** (rubrique VI) s'élève à EUR 119 millions, en baisse d'EUR (115) millions par rapport à l'année précédente.

La cession de titres de placement, principalement des obligations d'états, génère un bénéfice d'EUR 12 millions en 2020, en baisse par rapport à EUR 151 millions en 2019.

Les **frais généraux administratifs** (rubrique VII) s'élèvent à EUR (2 161) millions, en baisse d'EUR 120 millions par rapport à 2019.

Les rémunérations, charges sociales et pensions diminuent d'EUR 75 millions, principalement en Belgique, en raison de la baisse des ETP en ligne avec la transformation du modèle organisationnel de BNP Paribas Fortis.

Les autres frais administratifs diminuent d'EUR 44 millions par rapport à l'année précédente. L'évolution est principalement due à la baisse des coûts informatiques et du personnel temporaire.

Les amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles (rubrique VIII) s'élèvent à EUR (91) millions par rapport à EUR (100) millions en 2019.

Les réductions de valeur sur les créances et sur le portefeuille de placement (rubriques IX et X) s'élèvent à EUR (185) millions, par rapport à EUR (85) millions en 2019, une augmentation d'EUR (100) millions en raison de certains dossiers spécifiques.

Les **provisions pour risques et charges** (rubriques XI et XII) consistent en une dotation nette d'EUR (1) million en 2020 par rapport à une dotation nette d'EUR (66) millions en 2019. La diminution provient principalement de la baisse des provisions liées aux plans de pré-pensions en 2020.

Les **autres produits d'exploitation** (rubrique XIV) s'élèvent à EUR 134 millions en 2020, en baisse d'EUR (11) millions par rapport à l'année précédente.

Les **autres charges d'exploitation** (rubrique XV) s'élèvent à EUR (372) millions en 2020, en baisse d'EUR 20 millions par rapport à 2019. La baisse est générée par une diminution des coûts provenant d'autres entités du groupe et une diminution des honoraires professionnels.

Les **produits exceptionnels** (rubrique XVII) s'élèvent à EUR 30 millions en 2020, en baisse d'EUR (195) millions par rapport à 2019. Cette évolution est principalement due aux gains de l'année précédente à la suite d'une reprise de dépréciation sur une immobilisation financière spécifique.

Les **charges exceptionnelles** (rubrique XVIII) s'élèvent à EUR (108) millions en 2020, soit une augmentation d'EUR 229 millions par rapport à 2019. En 2019, une réduction de valeur sur BNP Paribas Fortis Yatrimlar Holding AS a été prise, tandis qu'en 2020, les tests de réduction de valeur ont conduit à des réductions de valeur supplémentaires sur un certain nombre d'immobilisations financières.

Les **impôts sur le résultat** (rubrique XX) s'élèvent à EUR (94) millions en 2020, soit une baisse d'EUR 3 millions par rapport à 2019.

## PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Bénéfice de l'exercice à affecter	EUR	1.251,5 millions
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	EUR	4.851,5 millions
Bénéfice à affecter	EUR	6.103,0 millions
Bénéfice à reporter	EUR	5.613,0 millions
Dividende ordinaire	EUR	474,8 millions
Autres allocataires*	EUR	15,2 millions

<sup>\*</sup> Ce montant concerne la prime bénéficiaire de 2,35% calculée sur la rémunération individuelle annuelle des employés de BNP Paribas Fortis SA conformément à la Loi du 22 mai 2001 (Loi relative à la participation des employés au capital des sociétés et à l'établissement d'une prime bénéficiaire pour les employés)

Conformément à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 décrite ci-dessus, le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires de distribuer un dividende ordinaire brut d'EUR 0,84 par action, soit EUR 474,8 millions au total.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

#### Procédure du Conseil d'Administration

#### Contexte

L'article 7:97 du Code des sociétés et associations impose, pour les sociétés cotées, une procédure spécifique dans le cadre de transactions entre parties liées. Même si cet article n'est pas applicable à BNP Paribas Fortis, son Conseil d'Administration a, sur un avis du GNC et conformément à ses principes de gouvernance interne, adopté le 15 décembre 2011 une 'Procédure du Conseil d'Administration pour les transactions entre parties liées' ('Procédure'), laquelle s'inspire de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations (anciennement l'article 524 du Code des Sociétés), sans pour autant lui être identique.

Dans le courant de l'année 2020, aucune transaction n'a nécessité l'application de cette 'Procédure'.

## ÉTATS FINANCIERS BNP PARIBAS FORTIS 2020 (NON CONSOLIDÉS)



N° BE 0403.199.702 F-ét 2.1

#### **BILAN APRES REPARTITION**

En m	illiers d'euros		Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTII	:				
I.	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	10100	10100	37.986.738	483.098
II.	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	10200	10200	-	-
III.	Créances sur les établissements de crédit	10300	10300	11.324.238	31.340.262
	A. A vue	10310	10310	3.289.830	3.713.414
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	10320	10320	8.034.408	27.626.848
IV.	Créances sur clients	10400	10400	125.073.252	116.347.848
V.	Obligations et autres titres à revenu fixe	10500	10500	46.916.188	52.682.803
	A. D'émetteurs publics	10510	10510	11.541.479	10.452.927
	B. D'autres émetteurs	10520	10520	35.374.709	42.229.876
VI.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	10600	10600	69.425	95.020
VII.	Immobilisations financières	10700	10700	9.361.357	9.386.868
***************************************	A. Participations dans des entreprises liées	10710	10710	5.774.038	5.796.520
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10720	10720	2.535.568	2.548.085
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	10730	10730	414.356	445.056
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	10740	10740	637.395	597.207
VIII.	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	10800	10800	75.696	104.937
IX.	Immobilisations corporelles	10900	10900	1.032.700	1.002.426
X.	Actions propres	11000	11000	-	-
XI.	Autres actifs	11100	11100	1.600.252	1.720.571
XII.	Comptes de régularisation	11200	11200	13.599.518	10.264.237
TOTA	L DE L'ACTIF	19900	19900	247.039.364	223.428.072

N° BE 0403.199.702 F-ét 2.2

En m	illiers d'euros	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASS	IF			
FONE	DS DE TIERS	201/208	227.883.474	205.033.708
I.	Dettes envers des établissements de crédit	20100	47.376.574	33.195.484
	A. A vue	20110	880.084	1.554.461
•••••	B. Dettes résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	20120	-	-
••••	C. Autres dettes à terme ou à préavis	20130	46.496.490	31.641.023
II.	Dettes envers la clientèle	20200	150.011.896	142.457.940
	A. Dépôts d'épargne	20210	66.675.801	63.521.596
••••	B. Autres dettes	20220	83.336.095	78.936.344
••••	1. A vue	20221	73.609.072	66.484.751
•••••	2. A terme ou à préavis	20222	9.727.023	12.451.593
	3. Résultant de mobilisation par réescompte d'effets commerciaux	20223	-	-
III.	Dettes représentées par un titre	20300	11.468.470	12.511.733
	A. Bons et obligations en circulation	20310	7.718.149	7.556.461
	B. Autres	20320	3.750.321	4.955.272
IV.	Autres dettes	20400	3.721.443	3.633.601
V.	Comptes de régularisation	20500	10.118.991	7.954.631
VI.	Provisions et impôts différés	20600	297.471	374.522
	A. Provisions pour risques et charges	20610	297.471	374.522
	1. Pensions et obligations similaires	20611	-	
	2. Impôts	20612	14.514	15.544
	3. Autres risques et charges	20613	282.957	358.978
	B. Impôts différés	20620	-	-
VII.	Fonds pour risques bancaires généraux	20700	871.681	871.681
VIII.	Dettes subordonnées	20800	4.016.948	4.034.116
CAPI	TAUX PROPRES	209/213	19.155.890	18.394.364
IX.	Capital	20900	10.964.768	10.964.768
	A. Capital souscrit	20910	10.964.768	10.964.768
	B. Capital non appelé (-)	20920	-	-
X.	Primes d'émission	21000	940.582	940.582
XI.	Plus-values de réévaluation	21100	-	-
XII.	Réserves	21200	1.637.546	1.637.546
	A. Réserve légale	21210	1.096.477	1.096.477
	B. Réserves indisponibles	21220	36.988	36.988
	1. Pour actions propres	21221	-	-
	2. Autres	21222	36.988	36.988
	C. Réserves immunisées	21230	150.790	150.790
	D. Réserves disponibles	21240	353.291	353.291
XIII.	Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	21300	5.612.994	4.851.468
TOTA	L DU PASSIF	29900	247.039.364	223.428.072

N° BE 0403.199.702 F-ét 3

#### COMPTE DE RESULTATS (présentation sous forme de liste)

En m	illiers d'euros		Codes	Exercice	Exercice précédent
I.	Intérêts et produits assimilés		40100	3.368.316	3.365.938
	A. Dont: de titres à revenu fixe		40110	428.950	497.003
II.	Intérêts et charges assimilées		40200	661.577	741.803
III.	Revenus de titres à revenu variable		40300	363.805	596.635
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable		40310	43.420	32.387
	B. De participations dans des entreprises liées		40320	120.096	373.560
***************************************	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		40330	197.796	178.313
	D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières		40340	2.493	12.374
IV.	Commissions perçues		40400	1.386.260	1.346.217
•	A. Courtages et commissions apparentées		40410	460.273	454.681
	B. Rémunération de services de gestion, de conseil et de conservation		40420	285.291	304.681
	C. Autres commissions perçues		40430	640.696	586.855
V.	Commissions versées		40500	476.779	447.414
VI.	Bénéfice (Perte) provenant d'opérations financières	(+)/(-)	40600	118.777	233.609
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers		40610	106.904	82.426
	B. De la réalisation de titres de placement		40620	11.873	151.183
VII.	Frais généraux administratifs		40700	2.161.196	2.280.889
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions		40710	1.170.738	1.246.159
	B. Autres frais administratifs		40720	990.458	1.034.730
VIII.	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		40800	90.983	99.465
IX.	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan: dotations (reprises)	(+)/(-)	40900	166.955	98.783
Х.	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable : dotations (reprises)	(+)/(-)	41000	18.120	(13.507)
XI.	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan: utilisations (reprises)	(+)/(-)	41100	(35.146)	(33.141)
XII.	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes "I. Passifs éventuels" et "II. Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit" du hors bilan		41200	35.947	99.106
XIII.	Prélèvement sur le (Dotation au) fonds pour risques bancaires généraux	(+)/(-)	41300	-	-
XIV.	Autres produits d'exploitation		41400	134.289	145.684
XV.	Autres charges d'exploitation		41500	371.479	391.636
XVI.	Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts	(+)/(-)	41600	1.423.558	1.575.634

N° BE 0403.199.702 F-ét 3

En mill	iers	d'euros		Codes	Exercice	Exercice précédent
XVII.	Pro	duits exceptionnels		41700	29.618	224.215
	Α.	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		41710	990	4.723
	В.	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		41720	7.370	67.461
	С.	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		41730	-	-
	D.	Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41740	19.756	151.975
	E.	Autres produits exceptionnels		41750	1.502	56
XVIII.	Cha	arges exceptionnelles		41800	107.745	335.059
	Α.	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		41810	-	-
	В.	Réductions de valeur sur immobilisations financières		41820	103.149	332.388
	C.	Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-)	41830	-	-
	D.	Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		41840	3.849	2.671
	E.	Autres charges exceptionnelles		41850	747	-
XIX.	Bér	néfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	41910	1.345.431	1.464.790
XIXbis.	A.	Transfert aux impôts différés			-	-
	B.	Prélèvements sur les impôts différés		41922	-	-
XX.	Imp	oôts sur le résultat	(+/-)	42000	93.948	96.559
	Α.	Impôts		42010	98.400	131.273
	В.	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		42020	4.452	34.714
XXI.	Bér	néfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	42100	1.251.483	1.368.231
XXII.	Tra	nsfert aux (Prélèvements sur les) réserves immunisées	(+)/(-)	42200	-	-
XXIII.	Bér	néfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	42300	1.251.483	1.368.231

N° BE 0403.199.702 F-ét 5.18

#### XVIII. ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

En m	En milliers d'euros		Exercice	Exercice précédent
A.	ETAT DU CAPITAL			
1.	Capital social			
	a. Capital souscrit			
	au terme de l'exercice précédent	20910P	XXXXXXXXXXXXX	10.964.768
	au terme de l'exercice	(20910)	10.964.768	

		Codes	Montants	Nombre d'actions
***************************************	Modifications au cours de l'exercice			
b.	Représentation du capital			
	Catégories d'actions			
***************************************	Ordinaire		10.964.768	565.194.208
***************************************	Actions nominatives	51801	XXXXXXXXXXXXXX	565.021.792
	Actions au porteur et/ou dématérialisées	51802	XXXXXXXXXXXXXX	173.416

		Codes	Montant non appelé	11 1
2.	Capital non libéré			
	a. Capital non appelé	(20920)	-	XXXXXXXXXXXXX
***************************************	b. Capital appelé, non versé	51803	XXXXXXXXXXXXX	-
•••••	c. Actionnaires redevables de libération			

			Codes	Exercice
3.	Act	ions propres		
	a.	Détenues par l'établissement lui-même		
		* Montant du capital détenu	51804	-
		* Nombre d'actions correspondantes	51805	-
	b.	Détenues par ses filiales		
		* Montant du capital détenu	51806	-
		* Nombre d'actions correspondantes	51807	-
4.	Eng	gagement d'émission d'actions		
	a.	Suite à l'exercice de droits de conversion		
	<b>.</b>	* Montant des emprunts convertibles en cours	51808	-
		* Montant du capital à souscrire	51809	-
		* Nombre maximum d'actions à émettre	51810	-
	b.	Suite à l'exercice de droits de souscription		
		* Nombre de droits de souscription en circulation	51811	-
		* Montant du capital à souscrire	51812	-
		* Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	51813	-
5.	Cap	pital autorisé non souscrit	51814	10.964.768
6.	Par	rts non représentatives du capital		
	a.	Répartition		
		* Nombre de parts	51815	-
		* Nombre de voix qui y sont attachées	51816	-
	b.	Ventilation par actionnaire		
		* Nombre de parts détenues par la société elle-même	51817	-
•••••	•••••	* Nombre de parts détenues par les filiales	51818	-

### B. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ÉTABLISSEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ÉTABLISSEMENT

Après vérification, BNP Paribas Fortis n'a pas reçu de déclaration.

<sup>-</sup> conformément aux articles 7:225 et 7:83 du Code des sociétés et des associations;

<sup>-</sup> conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes,

ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

## **AUTRES INFORMATIONS**



## Cours mensuels minimum et maximum de l'action BNP Paribas Fortis en ventes publiques hebdomadaires en 2020

Les cours mensuels minimum et maximum atteints par l'action BNP Paribas Fortis aux ventes publiques hebdomadaires d'Euronext Brussels (Euronext Expert Market) en 2020 se présentent comme suit (en EUR):

Mois	Minimum	Maximum
Janvier	27,0	27,0
Février	27,0	28,4
Mars	26,0	30,8
Avril	27,0	27,0
Mai	26,0	29,0
Juin	23,0	24,0
Juillet	20,0	22,0
Août	20,0	20,0
Septembre	21,0	22,0
Octobre	20,6	22,4
Novembre	21,4	21,4
Décembre	21,0	21,4

## Fonctions extérieures exercées par les administrateurs et dirigeants effectifs au 31 décembre 2020, dont la publicité est prescrite en vertu de la loi

En application du Règlement de la Banque Nationale de Belgique du 6 décembre 2011 concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises réglementées (le 'Règlement'), le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis a adopté ses 'Règles internes concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis' ('Règles Internes').

Ce Règlement, ainsi que les Règles Internes, prévoient notamment que certaines fonctions extérieures exercées par les dirigeants effectifs et les administrateurs seront mentionnées dans le rapport annuel. Les dirigeants effectifs de BNP Paribas Fortis sont repris dans la liste soumise à la Banque Nationale de Belgique, laquelle est maintenue à jour en conformité avec les règlementations en vigueur. Cette liste inclut les membres du Comité de Direction, ainsi que les dirigeants de succursales de BNP Paribas Fortis à l'étranger.

Conformément au Règlement et aux Règles Internes, les fonctions extérieures faisant l'objet d'une mention sont celles qui consistent en des mandats exécutifs ou non-exécutifs ou en des fonctions d'administration ou de gestion, exercées en dehors du groupe BNP Paribas au sein d'une société commerciale ou à forme commerciale, d'une entreprise d'une autre forme de droit belge ou étranger ou d'une institution publique belge ou étrangère, ayant une activité commerciale, industrielle ou financière.

Prénom, Nom		
(Fonction)	Assistate communicate (Foundam)	Ostation
Société Herman DAEMS	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
(Président du Conseil d'Administration)		
Domo Investment Group SA	Société holding	-
bomo investment droop six	(Président du Conseil d'Administration)	
Unibreda SA	Société holding	
G.110. Gaa 5/1	(Président du Conseil d'Administration - administrateur indépendant)	
Max JADOT	(* resident de consoli di di minimoli di consoli di di di consoli di c	
(Président du comité de direction)		
Baltisse SA	Société d'investissement	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Dirk BOOGMANS		
(Administrateur indépendant)		
Smile Invest SA	Fond d'investissement	-
	(Membre du Comité d'Investissement)	
Smile invest Management Company SA	Société d'investissements	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Newton Biocapital SA	Fond d'investissement	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Vinçotte International SA	Inspection, contrôle & certification	-
	(Administrateur non-exécutif & président du Comité d'Audit)	
Vinçotte Controlatum SA	Inspection, contrôle & certification	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Vinçotte Academy SA	Inspection, contrôle & certification	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Vinçotte SA	Inspection, contrôle & certification	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Antoinette d'ASPREMONT LYNDEN		
(Administratrice indépendante)		
Groupe Bruxelles Lambert SA	Société holding	Euronext Bruxelles
	(Administratrice non-exécutive et présidente du Comité d'Audit)	
Stefaan DECRAENE		
(Administrateur non-exécutif)		
Ardo Holding SA	Société holding	-
	(Administrateur non-exécutif)	

Prénom, Nom		
(Fonction) Société	Activités commerciales (Fonction)	Cotation
Sophie DUTORDOIR		
(Administratrice indépendante)		
Société Nationale des Chemins de Fer Belges SA	Chemins de fer	-
<u> </u>	(Administratrice-déléguée - administratrice exécutive)	
Eurogare SA	Chemins de fer	-
	(Administratrice non-exécutive)	
HR Rail SA	Chemins de fer	-
	(Administratrice non-exécutive)	
Thi Factory SA	Chemins de fer	-
	(Présidente du Conseil d'Administration)	
Thalys International SCRL	Chemins de fer	-
	(Présidente du Conseil d'Administration)	
Aveve SA	Agriculture et horticulture	-
	(Administratrice non-exécutive)	
Thierry LABORDE		
(Administrateur non-exécutif)		
EPI Interim Company SE	Solutions de payements	-
	(Administrateur non-exécutif)	
Titia VAN WAEYENBERGE		
(Administratrice indépendante)		
De Eik SA	Société d'investissement	-
	(Présidente du Conseil d'Administration, administratrice non- exécutive, membre du Comité de Nomination et de Rémuneration)	
Paratodos SA	Agribusiness	-
	(Administratrice déléguée, administratrice exécutive)	
Indufin Capital partners Sicar	Société d'investissement	-
	(Administratrice non-exécutive)	
Tattersal Leasing SA	Société de leasing	-
	(Administratrice non-exécutive)	
Indufin Investment fund SA	Fonds d'investissement	-
	(Présidente du Conseil d'Administration)	
Stéphane VERMEIRE		
(Administrateur exécutif)		
Procomin SA	Machines et propulsions	-
	(Président du Conseil d'Administration)	
Aciers Crustin SA	Industrie métallurgique	-
	(Président du Conseil d'Administration)	
Vermeire Aandrijvingen SA	Machines et propulsions	-
	(Président du Conseil d'Administration)	
Vermeire Tranmissions SA	Machines et accessoires	-
	(Président du Conseil d'Administration)	





La banque d'un monde qui change